

édition  
2024

# Grand angle

sur l'accompagnement des jeunes

Une publication de l'Observatoire  
national du réseau des Missions Locales

  
Union Nationale des  
Missions Locales

  
INSTITUT  
**Bertrand  
Schwartz**



**Stéphane Valli**  
président de l'UNML



**Marc Godefroy**  
président de l'Institut  
Bertrand Schwartz



**Nous sommes fiers de vous présenter le premier numéro d'un document qui deviendra un rendez-vous annuel majeur de contribution de notre réseau, de ses partenaires et de chercheurs à la réflexion et au débat sur les questions de jeunesse.**

Les Missions Locales accueillent et accompagnent chaque année plus d'1 million de jeunes de 16 à 25 ans. Elles constituent ainsi un exceptionnel poste d'observation, sans équivalent par ailleurs, de la situation des jeunes qui ont besoin de soutien pour "entrer dans la vie".

En s'appuyant sur l'intelligence collective de ce réseau et avec l'appui de nombreux partenaires, nous construisons un véritable observatoire de la réalité d'une part importante, trop souvent méconnue ou ignorée, de la jeunesse.

L'Union Nationale des Missions Locales, et l'Institut Bertrand Schwartz qui en est l'émanation, se proposent de formaliser cette fonction d'observation des atouts des jeunes pour notre société, des problématiques auxquelles ils sont confrontés, et de la pertinence des politiques publiques qui leurs sont destinées ainsi que des actions que nous menons avec eux.

Pour réussir ce projet ambitieux, nous nous appuyons sur toutes les sources de connaissance à notre disposition :

- Le système national d'information des Missions Locales, en évolution permanente, qui permet d'agréger, de capitaliser et de valoriser les informations nombreuses collectées dans le cadre des accompagnements proposés.
- Les études, réflexions et innovations développées dans le cadre du réseau, au niveau local et régional.
- Les travaux scientifiques menés par de nombreux chercheur-euses et laboratoires pour améliorer et mettre à jour les connaissances sur les jeunes et la réponse publique à leurs enjeux.
- Les travaux des organes nationaux de recherche et de coordination, tels que l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) et le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ).

Le réseau porte la vision d'un observatoire pour mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de recherche et développement des Missions Locales et de leurs partenaires.

Les objectifs de cet observatoire sont donc multiples :

**Observer** : recueillir et analyser des données (quantitatives et qualitatives) sur la situation des jeunes. **Valoriser** : exploiter les données et partager, en interne et en externe, les savoirs produits par les Missions Locales et le réseau de partenaires, ainsi que relayer la voix de jeunes. **Évoluer/Innover** : permettre l'amélioration des pratiques, favoriser les innovations des Missions Locales et les mutualiser, afin d'augmenter les impacts. **Apprendre** : croiser les savoirs de terrain et les savoirs académiques pour faire émerger ensemble des solutions aux problématiques des jeunes ou en lien avec les jeunesses. **Éclairer** : s'appuyer sur les connaissances produites pour contribuer à l'élaboration de politiques publiques d'insertion des jeunes.

Produire des connaissances, valoriser les expérimentations, innover, contribuer aux politiques publiques de jeunesse et accompagner les jeunes de façon toujours plus exigeante et adaptée sont les aspirations partagées sur la conception de cet observatoire.

Le rapport annuel de l'Observatoire national du réseau des Missions Locales, appelé à évoluer constamment pour toujours mieux répondre à ses ambitions, comportera chaque année deux dimensions :

- Une synthèse des données issues du Système d'information des Missions Locales, qui devront être enrichies progressivement avec des nouveaux développements.
- Une approche thématique spécifique, choisie chaque année en accord avec les membres du réseau et ses partenaires.

Pour cette première année, le thème retenu a été celui de l'accompagnement spécifique des jeunes mineur-es. Concernant ces approches thématiques, le rapport s'efforcera en « Grand Angle » de réunir et de faire dialoguer les regards des parties prenantes sur le sujet retenu :

- A commencer par les jeunes eux-mêmes
- Les rapports existants produits par les organes nationaux de référence.
- Les scientifiques et expert-es dont les travaux font écho à nos préoccupations.
- Les professionnel·les qui les accompagnent au quotidien et en proximité.
- Les élu-es ; décideur-euses ; acteur-rices mobilisé-es.
- Les productions de tous types réalisées par, avec et au sein du réseau des Missions Locales.

Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à lire les pages de ce premier rapport que nous en avons pris pour le produire. Nous tenons ici à remercier chaleureusement toutes les structures, partenaires et personnes qui ont contribué à sa conception et à sa rédaction.

Vous l'aurez compris, ce rapport est le vôtre, celui de tous ceux qui partagent la conviction que seule une stratégie partenariale fondée sur une compréhension fine et partagée des réalités des jeunes permettra de leur apporter des réponses adaptées pour assurer la réussite de tous-tes les jeunes. Nous sommes donc plus que preneurs de toutes propositions susceptibles d'améliorer les futures éditions de ce rapport et espérons qu'à sa lecture, vous aurez envie de rejoindre cette aventure collective pour contribuer aux prochains numéros. ”

Stéphane Valli  
Marc Godefroy

# 1. Approche globale de l'accompagnement

## Quelques données

Chiffres clés ..... p. 6

# 2. Cartographie des expérimentations

## Études par territoire

Sélection d'études et de recherches ..... p. 12

## Dossier thématique

# 3. L'accompagnement spécifique des mineur·es en Missions Locales

## Mise en contexte

Accompagnement spécifique des mineur·es en Mission Locale : Où en est-on depuis 2020 ? ..... p. 15

Tableau de bord de l'accompagnement des mineur·es en Mission Locale ..... p. 18

## Études et recherches sur le thème

Étude Pourquoi j'ai quitté l'école ? ..... p. 20

Enquête Flash sur l'Obligation de formation ..... p. 22

Étude ARML Nouvelle Aquitaine sur l'Obligation de formation ..... p. 26

## La voix des jeunes

Accompagnement et suivi en Mission Locale - La parole est aux mineur·es ..... p. 30

Jeunes mineur·es décrocheur·es : se retrouver pour se reconstruire ..... p. 32

## Le regard des Missions Locales

Portrait d'une jeune par une référente mineur·es en Mission Locale ..... p. 34

L'accompagnement d'un mineur doit s'inscrire dans un temps plus long ..... p. 35

Cesser de mettre les mêmes dans des cases avant même de bâtir leur projet ..... p. 36

Intervenir plus tôt pour ne pas attendre le décrochage du jeune ..... p. 37

# + Sommaire

Les conseiller·ères « Référentes Mineures » en Mission Locale.  
Kaléidoscope régional du point de vue du terrain. . . . . p. 39

Zoom sur l'accompagnement des mineures  
décrocheur·ses des Missions Locales de l'Océan Indien . . . . . p. 43

Première rencontre avec la Mission Locale :  
5 profils de jeunes filles mineures . . . . . p. 45

## **L'apport du partenaire dans l'action**

PSAD : Le fait d'être en contact régulier entre nous  
et d'avoir une confiance réciproque, est un vrai bénéfice  
pour le jeune accompagné . . . . . p. 46

Avec la Promo16.18, nous sommes des facilitateurs  
de parcours . . . . . p. 49

Prévention spécialisée : le mot « obligation » peut  
vite faire peur à un jeune . . . . . p. 51

## **Le retour des décideurs**

La Mission Locale est pertinente pour être l'acteur  
référent du jeune . . . . . p. 53

Renforcer la coordination des acteurs pour  
garantir une prise en charge globale et cohérente  
des jeunes décrocheurs . . . . . p. 56

Éviter à tout prix la rupture dans le parcours  
d'accompagnement du mineur . . . . . p. 58

Synthèse de l'accord-cadre « Jeunes sortants de l'ASE – UNML » . . . p. 59

## **La mise en perspective scientifique**

Le point de vue du chercheur . . . . . p. 60

## **Postface**

Conclusion du dossier thématique . . . . . p. 63

## 4. Méthodologie : premiers enseignements et perspectives

**Conclusion et perspectives** p. 66

**Glossaire** p. 68

**Pour aller plus loin** p. 70

# + Chiffres Clés

Vocabulaire métier à retrouver dans le glossaire p. 68

Description du processus de production des données issues d'I-Milo pour les publications de l'Observatoire national des Missions Locales

Les données brutes sont collectées à partir des différentes informations renseignées par les conseiller·ères de Missions Locales sur l'ensemble du territoire national. Ces données comprennent

## 1<sup>er</sup> accueil

**425 605**

jeunes au total

Âge moyen **19,42**

**53,6%**

228 108

Hommes

**46,4%**

197 497

Femmes

**25,2%**

107 094

Part des mineures

**11,2%**

47 567

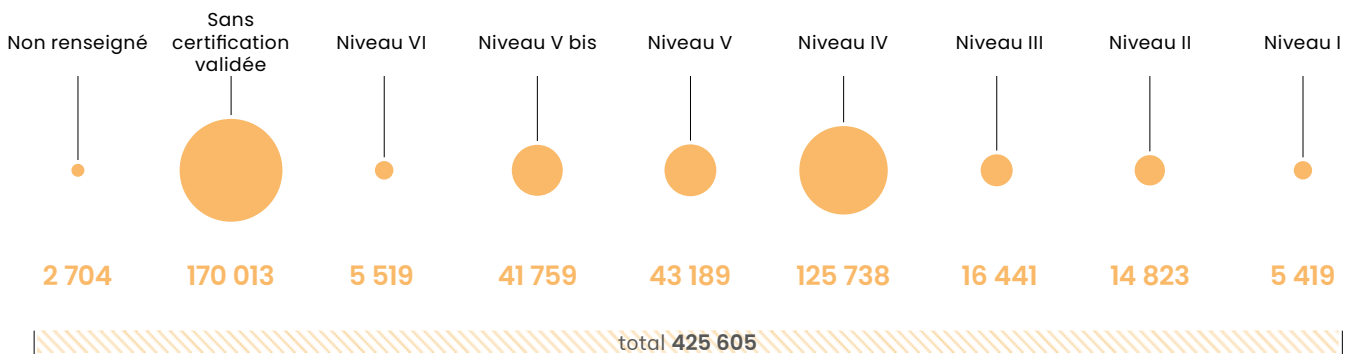
Habite en zone de  
revitalisation rurale

Habite en quartier prioritaire  
de la politique de la ville

**17%**

72 402

## Niveau validé



## Nombre de jeunes par domaine

### Aide à la lecture

86,6% des jeunes accompagné·es ont bénéficié d'un acte de service concernant la dimension « Accès à l'emploi », 52,2% concernant la dimension « Citoyenneté » et 25,5% concernant la dimension « Santé », etc.

**86,6%**  
931 672

Accès à l'emploi

**63,6%**  
683 727

Projet professionnel

**52,2%**  
561 064

Citoyenneté

des informations sur les jeunes, telles que leur âge, leur niveau d'éducation, leur situation au regard de l'emploi, de la formation, de la santé, de la citoyenneté, du logement, du sport, de la culture et des loisirs. Les types de données pouvant être collectées sont définies par un décret\*.

Une fois collectées, ces données, via la direction des systèmes d'information, sont soumises à un processus de validation. Cela implique de vérifier la cohérence

des données, de corriger les erreurs éventuelles et de s'assurer que les informations sont complètes. Les données sont ensuite agrégées et analysées pour identifier les tendances significatives.

\* décret n° 2021-634 du 21 mai 2021 modifiant le décret n° 2015-59 du 26 janvier 2015 autorisant un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à l'accompagnement des jeunes pour l'accès à l'emploi et dénommé « I-Milo ».



## jeunes accompagnés·es

**1 075 602**

jeunes au total

Âge moyen **21**

**53,4%**

574 611

Hommes

**46,6%**

500 991

Femmes

**9%**

97 170

Part des mineurs

**11,8%**

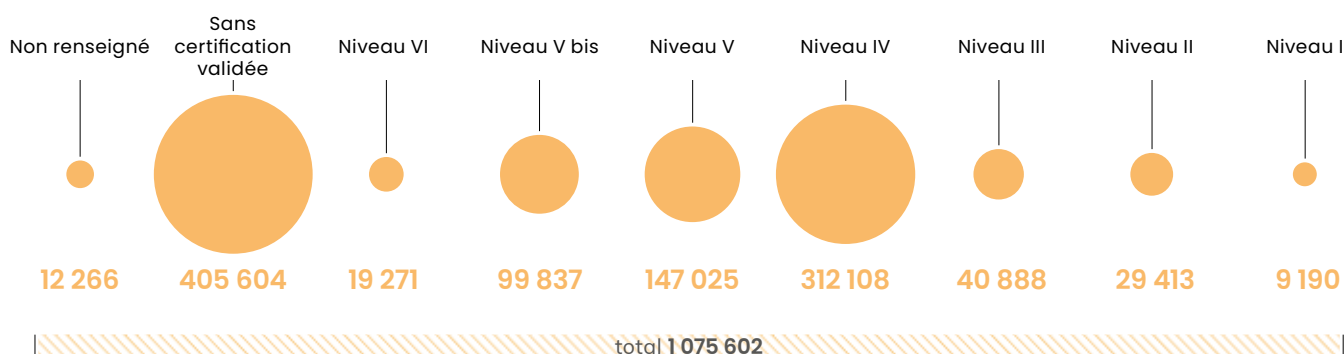
126 991 Habite en zone de revitalisation rurale

Habite en quartier prioritaire de la politique de la ville

**19,1%**

205 555

### Niveau validé



## Analyse

Si l'accès à l'Emploi, le Projet professionnel et la Formation restent les dimensions qui concentrent la majorité des actes de services, un nombre important d'actes concernent d'autres dimensions comme la Citoyenneté, la Santé ou le Logement (avec un nombre d'actes de services par rapport au nombre de jeunes

accompagnés·es de respectivement de 46,3%, 22,6% et 13,7%). Cela rend compte du caractère « 360 degrés » de l'approche globale d'accompagnement menée par les ML auprès des jeunes. L'insertion est ainsi appréhendée comme multi-dimensionnelle, les freins à lever pour insérer le/la jeune renvoyant à différentes dimensions (sociale, économique, politique, de santé...) complémentaires et souvent liées, voire imbriquées.

**47,9%**

514 963

Formation

**25,5%**

273 941

Santé

**15,4%**

166 106

Logement

**14,7%**

158 497

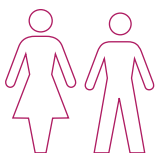
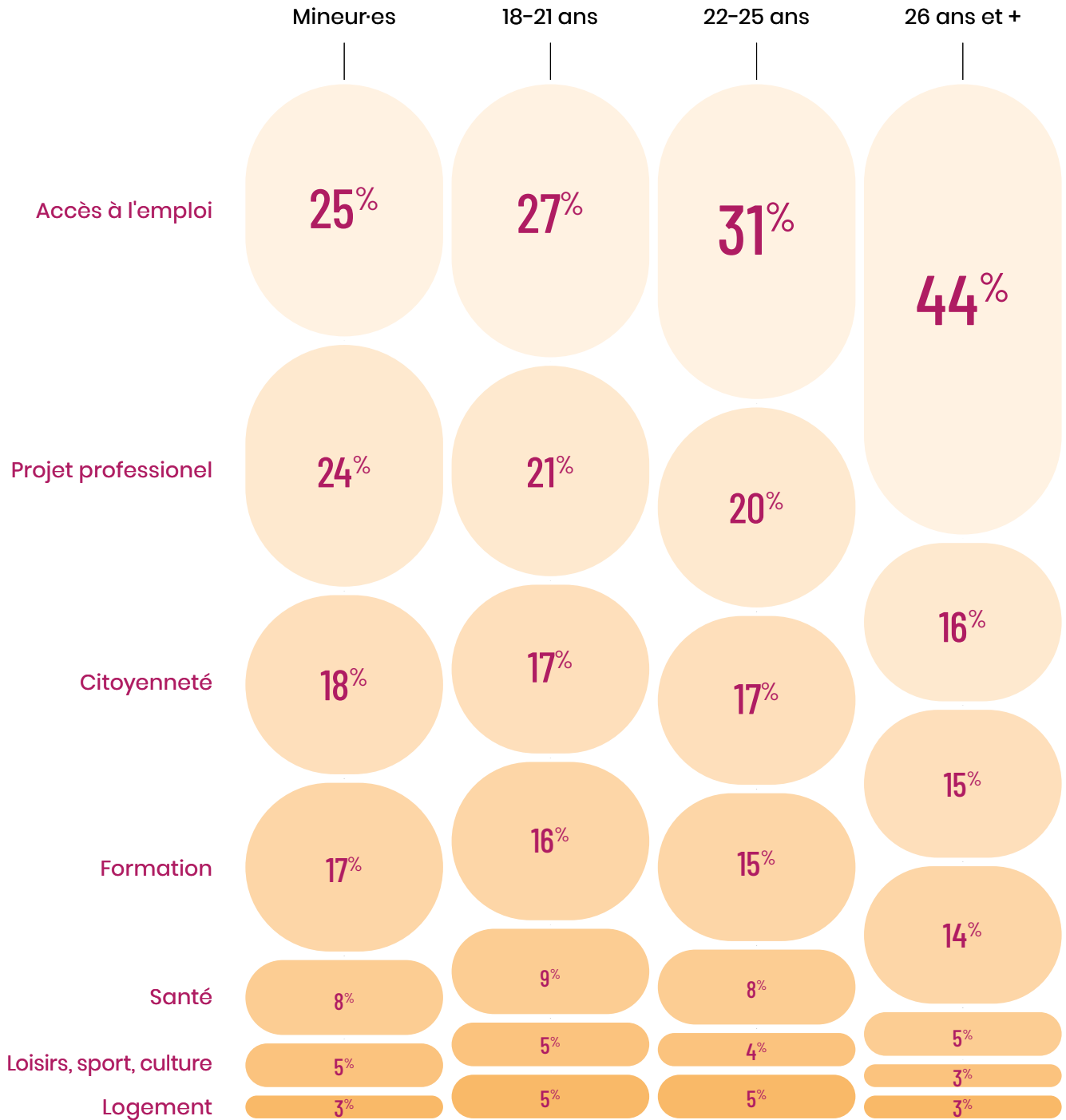
Loisirs, sport, culture



## Catégorie d'âge par domaine

Si l'accès à l'emploi et l'élaboration d'un projet professionnel sont les deux domaines prépondérants en nombre d'actes de service, on remarque que, pour les plus âgés, la question de l'emploi est la porte d'entrée de la Mission Locale.

À l'inverse, pour les mineur-es et les 18-21 ans, la mobilisation des différents domaines est plus diffuse ce qui souligne la prévalence de l'approche globale comme modalité d'accompagnement.



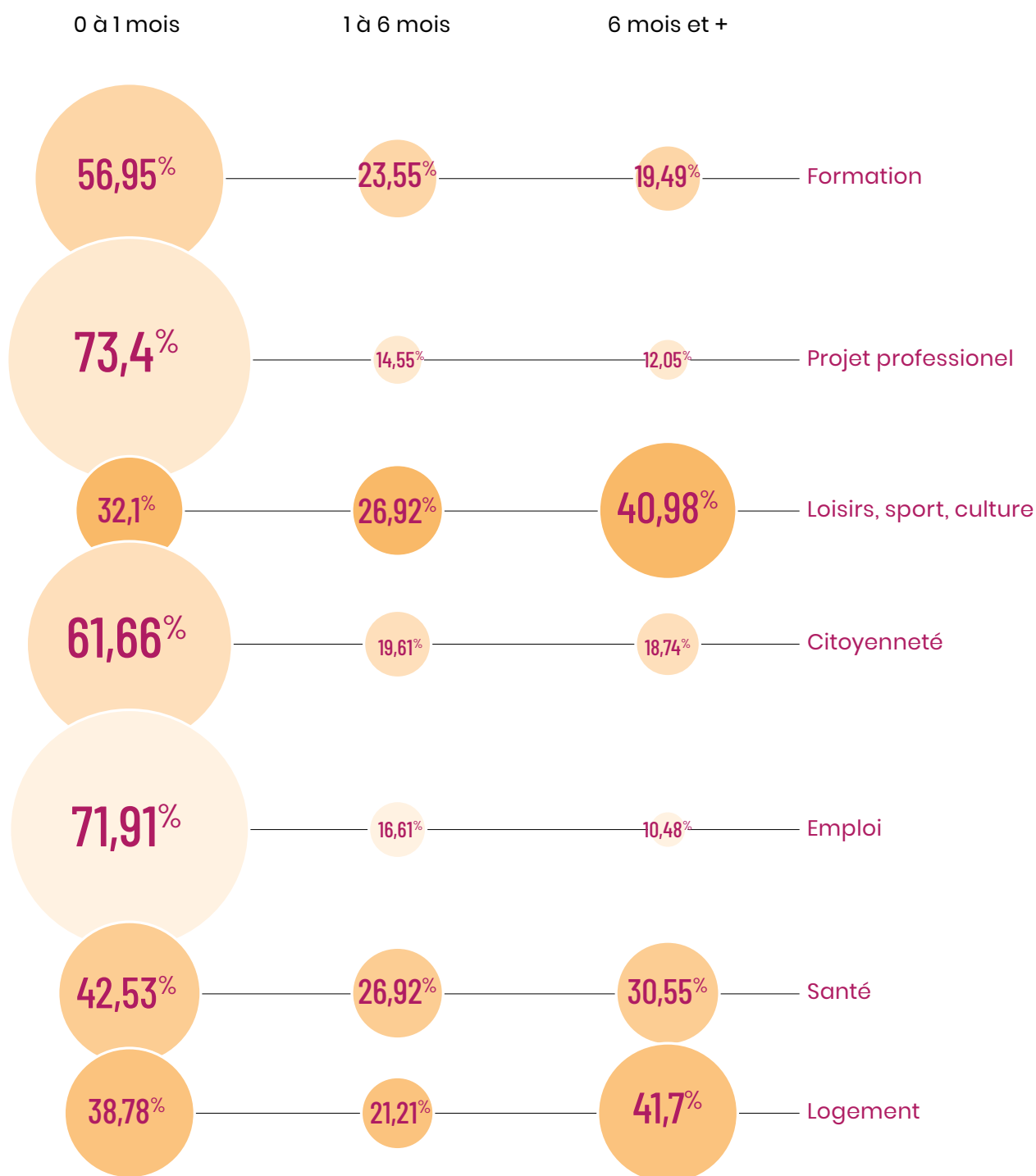
La répartition entre domaines pour les actes de services est quasi-identique entre hommes et femmes. Le fait que l'on observe de si faibles différences en fonction du sexe, peut s'expliquer par le fait que les besoins des jeunes femmes et des jeunes hommes sont globalement les mêmes (en tous cas analysés de manière générale sur l'ensemble du réseau). Une autre hypothèse explicative peut être celle de considérer que les moyens (aides financières, dispositifs) mis en place pour l'accompagnement étant généralement les mêmes pour les deux sexes, cela aboutit à un accompagnement similaire, indépendamment du sexe.



## Délais de mobilisation de l'offre de service depuis le premier accueil

Dans le cadre de la mobilisation de l'offre de service, un certain nombre de domaines est traité dès le 1<sup>er</sup> mois de l'accompagnement majoritairement pour la Formation, la Citoyenneté, l'Emploi et le Projet

Professionnel (en particulier pour ces 2 derniers domaines), rendant compte de l'approche globale de l'accompagnement.



De plus, nous observons que pour les domaines de la formation, du projet professionnel, de l'emploi et de la citoyenneté, la majeure partie de la mobilisation des actes de service se fait dans les six premiers mois. À l'inverse, les domaines de la santé, du logement et des loisirs, sport, culture sont mobilisés de manière plus homogène tout au long du parcours.

# + Le Service Civique en Mission Locale

Depuis 2010, le réseau des Missions Locales est mobilisé pour permettre aux jeunes de vivre une expérience enrichissante leur permettant de développer de nouvelles compétences et prendre confiance en eux. Son engagement et ses résultats en font un acteur incontournable du Service Civique (SC).

En 2024, le réseau représente 102 ML Plateformes du SC réparties sur 12 des 13 régions métropolitaines ainsi qu'en Outre-mer. Le réseau des ML est le premier orienteur de jeunes vers une mission de SC avec + de 20 000 jeunes chaque année.

En 2023, 3102 contrats ont été signés via l'agrément des Missions Locales dont 88% de missions en Intermed' (contrats internes aux Missions Locales).

**+ de 20 000**  
jeunes chaque année

Le réseau des Missions Locales est le 1<sup>er</sup> orienteur de jeunes vers une mission de SC

## Profil des volontaires :

### Répartition

**55%** filles  
**45%** garçons

61% Chiffres du SC  
39%

### Moyenne d'âge

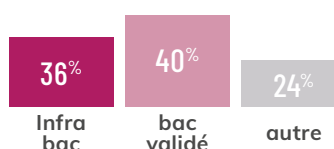
**20,6** ans

### Jeunes concerné-es

**12,9%** mineur-es (402 jeunes)  
+2 pts par rapport à 2022

Contrairement aux statistiques globales, **il s'agit d'une majorité de garçons**. Une corrélation est possible avec les profils types « décrocheurs » ou « infra bac » qui sont plus majoritairement masculins.

**65%** des volontaires sont demandeur-ses d'emploi  
taux bien supérieur à la moyenne nationale sur les autres structures.



## Les thématiques privilégiées par les jeunes orientés par les ML :

**40%**

Solidarité

La mission « Lien entre les jeunes et les institutions » est la plus proposée par les ML notamment pour accueillir en interne ou dans des collectivités. Elle permet de mettre en lien les jeunes éloignés avec les Missions Locales et/ou les collectivités.

La mission « Lien avec les personnes âgées » est la plus facile d'accès pour les jeunes car elle est très concrète.

**17%**

Éducation pour tous

La mission « Médias et numériques » permet de répondre à l'enjeu de fracture numérique sur lequel les jeunes se sentent concernés.

**15%**

Santé

La mission « Manger-bouger » est très prisée par les jeunes et surtout des mineur-es du fait de son lien avec le sport et les associations sportives.

### La durée moyenne des missions

8,3 mois et 24,8h/semaine

Les missions se réalisent principalement dans les territoires de résidence des jeunes.

Le réseau enregistre 15,7% de ruptures anticipées.

### Les principaux motifs de ruptures :

- 39% résultent d'un commun accord entre les parties. Après enquête auprès du réseau, il s'agit la plupart du temps de jeunes qui ne sont pas prêt-es psychologiquement à s'engager dans un volontariat. Les problématiques de « santé mentale » sont les plus fréquemment évoquées. Et il y a majoritairement une reprise de l'accompagnement.
- 32% sont des « sorties positives » : reprise d'études, embauche en CDD ou CDI.

Il est également important de noter que 71% des ruptures anticipées ne sont pas des sorties sèches. Si le nombre de rupture est moins important qu'en 2022, des progrès restent à faire pour améliorer la qualité des missions et de l'accompagnement des volontaires afin d'éviter des ruptures sans solutions.



## Bénéfices d'un parcours

Ce que ça m'a apporté :

*C'est un moyen de découvrir de nouvelles choses et de se découvrir soi-même tout en ayant quand même une rentrée d'argent.*

Du côté de l'insertion professionnelle :

*70% des recruteurs estiment que le Service Civique est un élément susceptible de faire la différence sur un CV lors d'un recrutement. Il s'agit là d'un véritable atout dans la vie d'un candidat.*

Du côté des structures d'accueil :

*Avoir une vision extérieure de la commune. Il faut avoir envie de travailler avec des jeunes et de leur donner leur chance et se dire que s'investir avec des jeunes et à leur côté, c'est apporter des choses au territoire, il ne faut pas hésiter à le faire! C'est une belle expérience, il ne faut pas avoir peur d'y aller!*

Maire d'une commune



## Pass Culture :

L'accès à la culture et aux loisirs est un levier essentiel pour permettre aux jeunes de s'ouvrir à d'autres idées, de se nourrir d'autres cultures. Le pass Culture, dispositif porté par le ministère de la Culture, est l'un des outils utilisés par les Missions Locales, dans le cadre du partenariat signé avec l'UNML depuis 2021, renouvelé en 2024.

Au-delà de l'outillage mis à disposition pour informer les jeunes du dispositif, les équipes du pass Culture et celles des Missions Locales travaillent ensemble pour co-construire des propositions culturelles pour leurs publics, telles qu'à Toulouse en 2023 autour d'une offre découverte des métiers de la musique live.



# Sélection d'études et de recherches

## ARML Amilaura (Auvergne-Rhône-Alpes)

Bilan PIC justice (2021-2023)

Synthèse des travaux menés sur l'accompagnement par la Mission Locale et ses partenaires institutionnels des jeunes détenus.

## ARML Centre-Val-de-Loire

Enquête « Et vous, comment ça va ? »

Analyse clinique des problématiques de santé et de santé mentale des jeunes accompagnés en Missions Locales.

## ARML Bretagne

Étude territoriale Bretagne

Accompagnement de jeunes en situation de précarité. Préconisations pour assister les différents acteur·rices dans le cadre de leur activité.

## ARML Corse

« Diagnostic sur le décrochage scolaire en Corse »

Analyse approfondie pour une meilleure prise en charge des jeunes et l'élaboration des recommandations dans le cadre de la convention avec l'État.

## ARML Bourgogne-Franche-Comté

Recherche-action « Obligation de formation : quel accompagnement des 16-18 en Mission Locale ? »

Impact sur la libre adhésion et les changements de pratiques et postures des professionnel·les.

## ARML Grand-Est

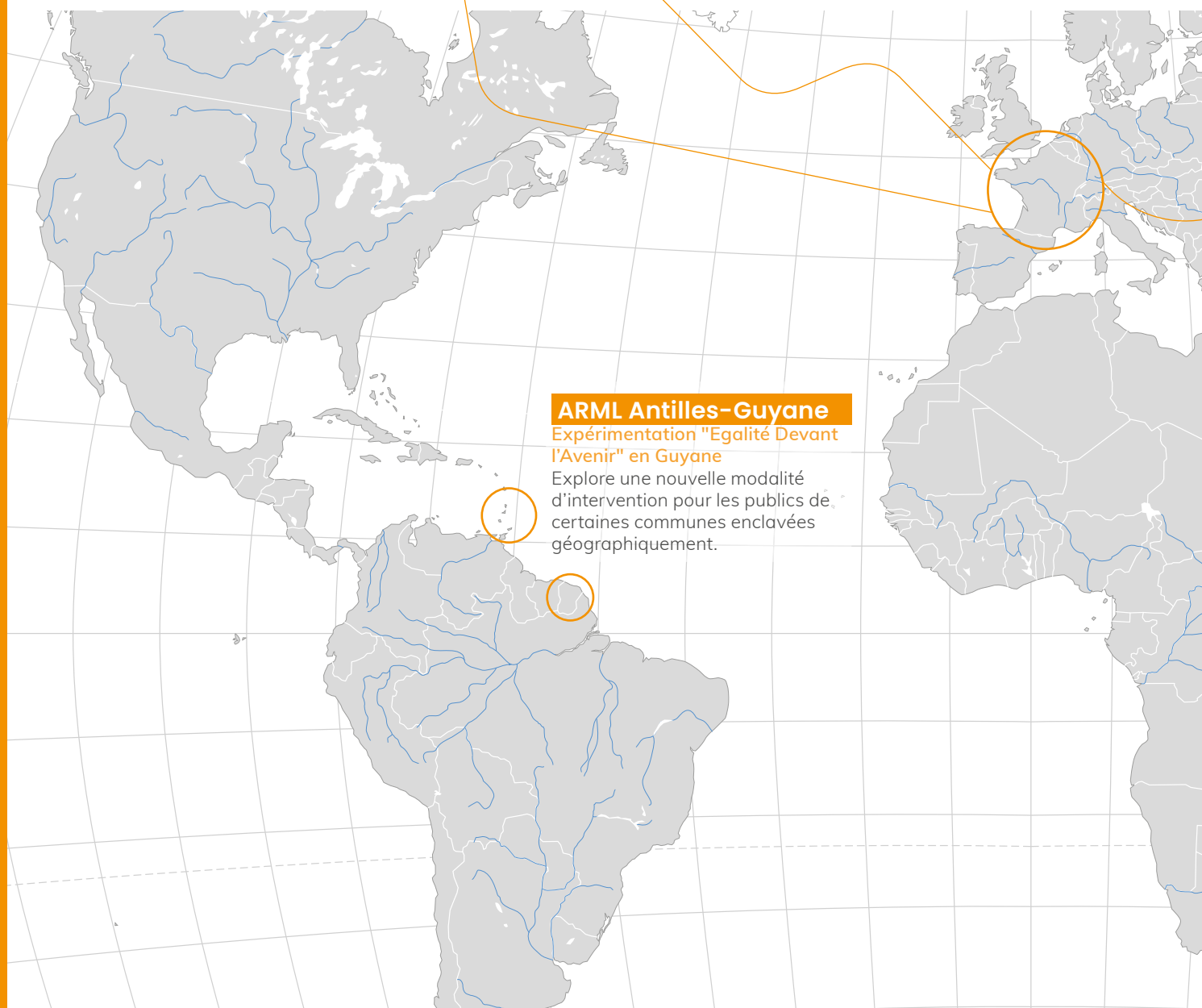
Enquête "Aspirations, Inspirations, Besoins"

Enquête sociologique pour comprendre les besoins, les rêves et les aspirations des jeunes bénéficiaires.

## ARML Antilles-Guyane

Expérimentation "Egalité Devant l'Avenir" en Guyane

Explore une nouvelle modalité d'intervention pour les publics de certaines communes enclavées géographiquement.





**Arefie (Hauts-de-France)**

Étude sur la mise en œuvre du PACEA et de la Garantie Jeunes dans les Hauts de France

Analyse des pratiques d'accompagnement, optimisation de la lisibilité des parcours des jeunes, et identification des freins et des leviers pour améliorer l'accompagnement.

**ARML Île-de-France**

Étude d'impact du projet "Ose le Sprint"

Étude des publics, de la fidélisation et de l'ancrage territorial de ce projet de salle de sport mobile en QPV.

**ARML Normandie**

Enquête « Employeurs : Génération Z et leur rapport au monde du travail, donnez-votre avis! »

Travail d'enquête auprès de jeunes accompagnés et d'entreprises sur leurs rapports à la valeur travail.

**ARML Nouvelle-Aquitaine**

Étude sur l'impact de la mise en œuvre de la loi « Obligation de formation » sur les jeunes mineur-es accueilli-es en Missions locales en Nouvelle-Aquitaine : voir dossier thématique page 26.

**ARML Occitanie**

L'accès à l'emploi des jeunes réfugié-es.

Analyse d'un processus de désactivation

Thèse sur la politique d'intégration des réfugié-es et l'accompagnement des jeunes réfugiés vers l'emploi.

**ARML Pays de la Loire**

Laboratoire M'Lab Pays de la Loire

Expérimentation sur 3 ans qui vise à favoriser l'innovation et la coopération au sein des Missions Locales avec le monde académique.

**ARML Sud Paca (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)**

Expérimentation "Une approche systémique des discriminations"

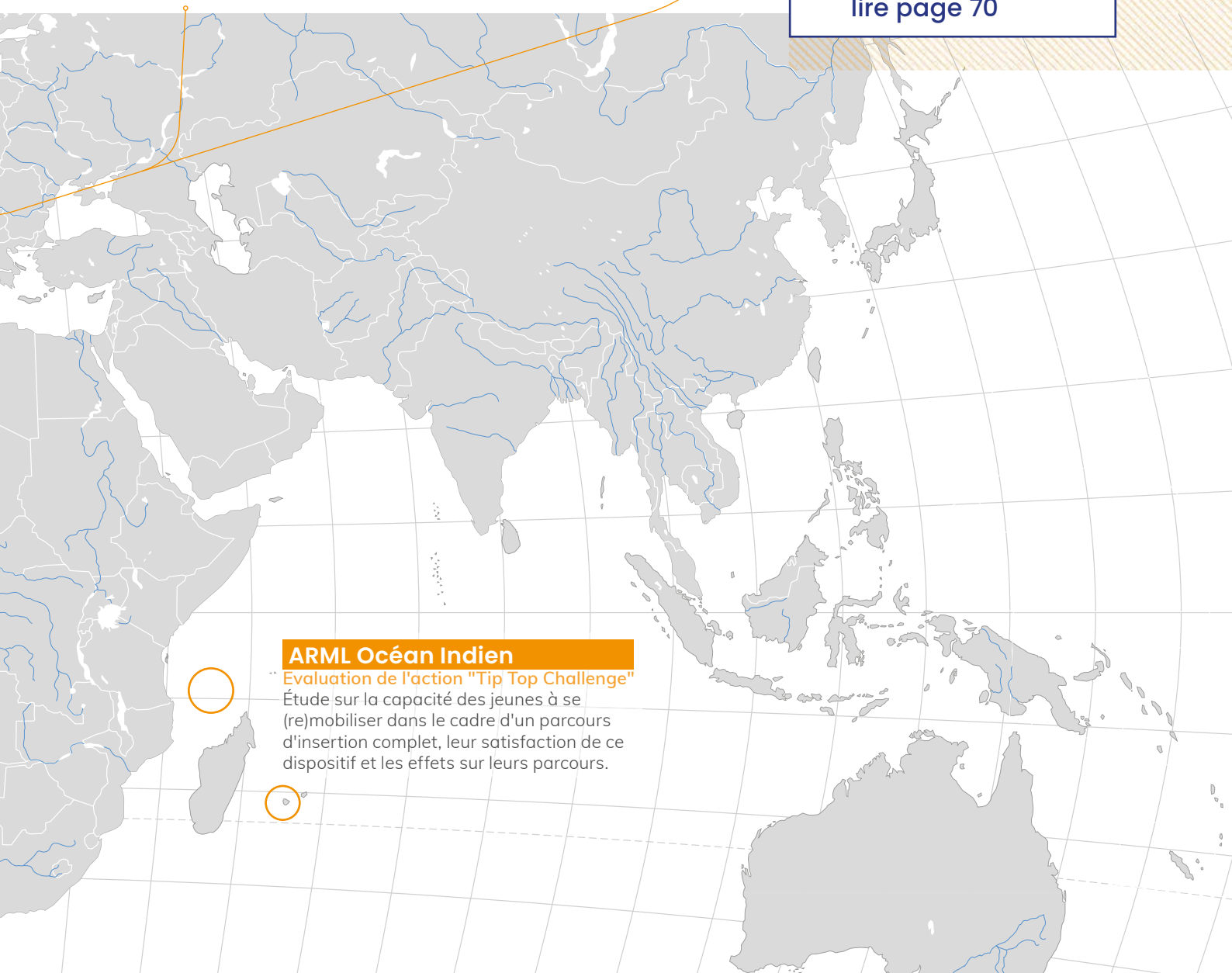
Recherche-action arrivée à son terme. Déploiement de modules de formation et d'ateliers participatifs en direction de professionnel-les, de jeunes et d'entreprises.

**+** Pour aller plus loin  
lire page 70

**ARML Océan Indien**

Évaluation de l'action "Tip Top Challenge"

Étude sur la capacité des jeunes à se (re)mobiliser dans le cadre d'un parcours d'insertion complet, leur satisfaction de ce dispositif et les effets sur leurs parcours.



# Dossier thématique

Accompagnement  
spécifique des  
mineur·es en  
Mission Locale





## + Où en est-on depuis 2020 ?

### Retour sur le cadre législatif

La Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance abaisse l'âge de l'instruction obligatoire de six à trois ans, réaffirme l'obligation d'instruction jusqu'à 16 ans et introduit le caractère obligatoire de la formation jusqu'à 18 ans. Ce dernier point est entré en vigueur à la rentrée de septembre 2020 et concerne tous les jeunes mineur-es sorti-es du système scolaire avec ou sans qualification. Les Missions Locales sont chargées de contrôler le respect de l'Obligation de formation et de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement. Elles exercent cette fonction en copilotant les PSAD aux côtés des CIO et en lien étroit avec tous les acteurs institutionnels et de terrain, notamment la Mission de Lutte contre le décrochage (MLDS) et les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) de l'Éducation nationale.

### L'Obligation de formation : "la mal nommée"

Cette Obligation de formation peut être respectée sous différentes formes comme être engagé dans un parcours scolaire, en service civique, en emploi, en alternance, en formation qualifiante-certifiante, dans un parcours d'accompagnement contractualisé vers l'insertion sociale et professionnelle avec une Mission Locale. Sont exempté-es du respect de cette obligation les jeunes en difficultés en raison de leur état de santé, et seulement s'ils peuvent l'attester par un certificat médical. Par ailleurs, le concept de « formation » n'est pas nécessairement polysémique. La gageure pour les professionnel·les des Missions Locales est par conséquent de traduire cette Obligation de formation aux jeunes et à leur famille comme étant l'obligation d'être engagé dans une situation active prévue par le décret d'application du 5 octobre 2020.

Il existe quelques « zones grises » dans le déploiement de l'Obligation de formation notamment sur l'étape « signalement » des jeunes ne répondant pas ou refusant de respecter leur Obligation de formation. Ce signalement doit être fait auprès du Département de résidence. Du fait de leur compétence « enfance », la responsabilité lui revient ensuite de mobiliser d'autres solutions, d'autres ressources. Seulement, l'exercice de cette compétence dans ce cadre spécifique s'applique de façon hétérogène selon les Départements. D'une manière générale, cela manque de coordination et de collaboration active entraînant forcément des dysfonctionnements dans la réalisation de cette étape.

Par ailleurs, cette Obligation de formation et le rôle de garant dans sa mise en œuvre imputé aux Missions Locales a entraîné un changement de paradigme. En effet, le concept de « libre adhésion » revendiqué par le réseau a été fortement bousculé. Des transformations qui n'allaient pas de soi ont été nécessaires comme en témoignent ces verbatims issus de professionnel·les des Missions Locales :

*L'Obligation de formation, cela ne change pas grand-chose, les mineur-es qui se sentent « forcé-es » ne viennent pas s'ils ne veulent pas venir. L'aspect « obligatoire » peut en freiner certains et faire peur comme il peut en « motiver » d'autres.*

*S'ils se sentent obligé-es, ils ne voient pas toujours le sens pour se mettre en action*

*Nous rappelons bien entendu le cadre légal (rappel de la loi) et les obligations en découlant mais nous nous attachons avant tout à créer un climat de confiance qui permet une réelle adhésion à l'accompagnement. Cependant, le contrôle du respect de l'Obligation de formation induit un travail administratif assez conséquent (traitement des listes, relances, contact des familles, courriers...)\*.*

\* Verbatim issus de la consultation des professionnel·les du réseau des Missions Locales



Néanmoins, l'équilibre bénéfices/risques du caractère obligatoire est plutôt favorable. Cela a été l'opportunité de développer des partenariats nouveaux et de renforcer l'existant. Tout cela concourt au renforcement des acteur-rices de terrain dans leur identité propre et dans leurs actions communes et participe à l'essor d'un écosystème de plus en plus harmonieux et générateur d'innovation autour et avec les mineur-es.

En définitive, l'Obligation de formation pourrait se renommer « obligation d'information » pour les acteur-rices garants de sa mise en œuvre car elle les oblige à s'organiser pour permettre aux jeunes de connaître leurs devoirs et d'accéder à leurs droits.

### Reconnaissance du rôle des Missions Locales et renforcement des partenariats

Une des « fabriques de l'invisibilité » se situant dans la jonction d'une fin de scolarité et l'ensemble des défis liés à l'insertion professionnelle, il est nécessaire d'avoir un partenariat de confiance et structuré entre l'Éducation Nationale et le réseau des Missions Locales.

Pour autant, les Missions Locales n'ont pas attendu l'Obligation de formation pour repérer et accompagner des jeunes mineur-es et ainsi remédier à des situations de décrochage scolaire. Déjà en 2011, dans le cadre de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) étaient créées. Aujourd'hui, elles exercent un rôle central qui se trouve renforcé par la Loi pour l'école de la confiance qui reconnaît et appuie le rôle des Missions Locales dans le repérage et l'accompagnement des jeunes mineur-es en situation de décrochage scolaire et leur attribue une fonction déterminante pour œuvrer à éviter les « ruptures inter institutionnelles » des jeunes.

Outre le renforcement du partenariat entre les établissements scolaires via notamment la structuration du co-pilotage systématique des PSAD entre les CIO et les ML, l'Obligation de formation ainsi que la récente réforme du lycée professionnel, ont permis d'enrichir l'expertise et la palette d'outils à destination des conseillers des Missions Locales accompagnant des jeunes mineur-es.

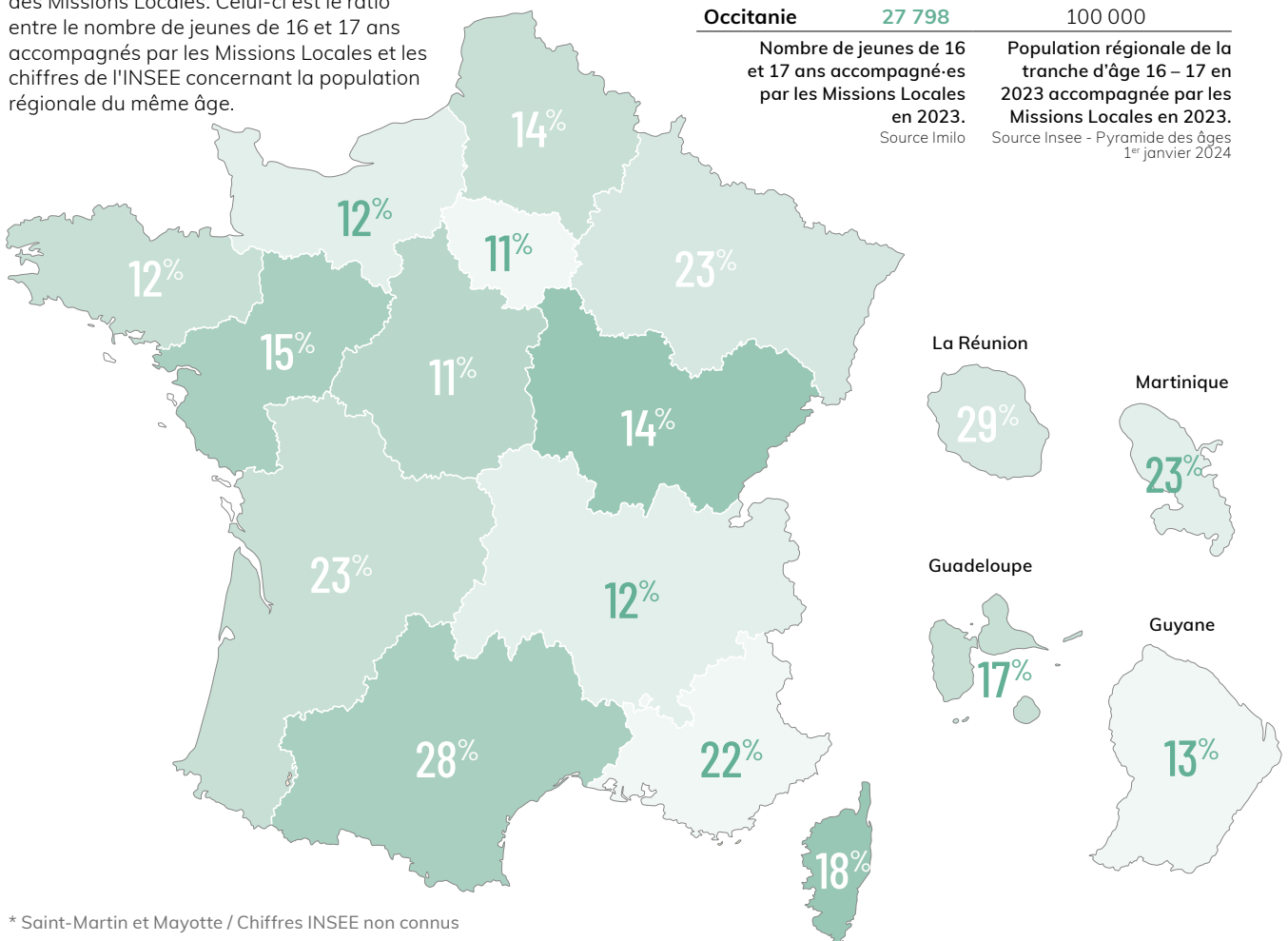
## Les Missions Locales, actrices majeures de l'accompagnement des jeunes mineur-es

### Aide à la lecture

En témoigne "le taux de couverture régionale" des Missions Locales. Celui-ci est le ratio entre le nombre de jeunes de 16 et 17 ans accompagnés par les Missions Locales et les chiffres de l'INSEE concernant la population régionale du même âge.

| Région     | Nombre de jeunes de 16 et 17 ans accompagnés par les Missions Locales en 2023. | Population régionale de la tranche d'âge 16 - 17 en 2023 accompagnée par les Missions Locales en 2023. |
|------------|--|--|
| La Réunion | 7 762  | 27 000   |
| Occitanie  | 27 798   | 100 000  |

Source Imilo / Source Insee - Pyramide des âges 1<sup>er</sup> janvier 2024

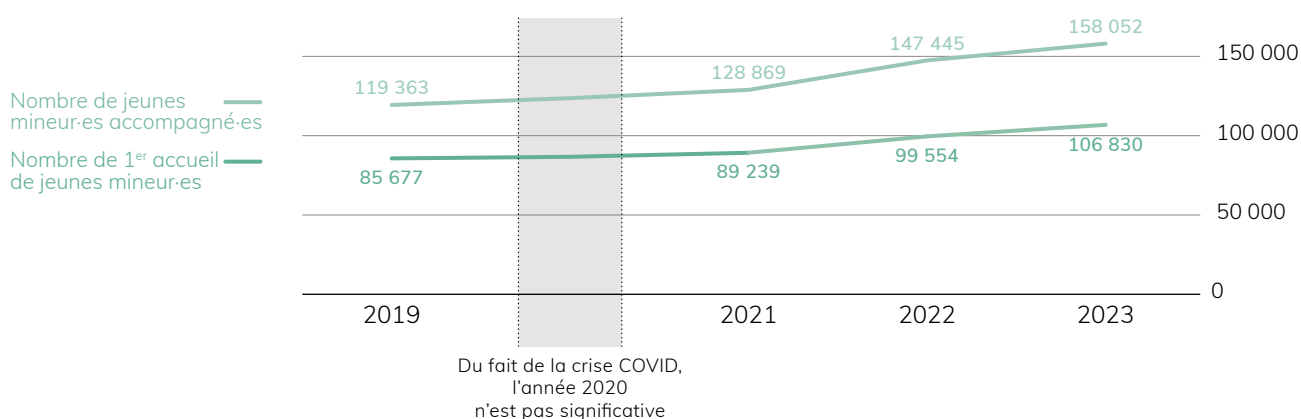


\* Saint-Martin et Mayotte / Chiffres INSEE non connus

## Un accueil en augmentation constante

Dans le même temps de ce renforcement du positionnement des Missions Locales via le cadre législatif et réglementaire, on peut noter une augmentation constante du nombre de jeunes mineur-es accompagnés par les Missions Locales ces dernières années. Cette croissance a amené l'ensemble du réseau à adapter la relation d'accompagnement avec les mineur-es et avec leur environnement.

C'est pourquoi, un des postulats problématisés de ce premier rapport de l'observatoire a trait aux « spécificités » de l'accompagnement des jeunes mineur-es, tant d'un point de vue de la nécessaire intégration dans le spectre de l'accompagnement des responsables légaux, que dans l'accueil de ce public mais également dans les solutions proposées dans le cadre de cet accompagnement.



## Une approche sur-mesure

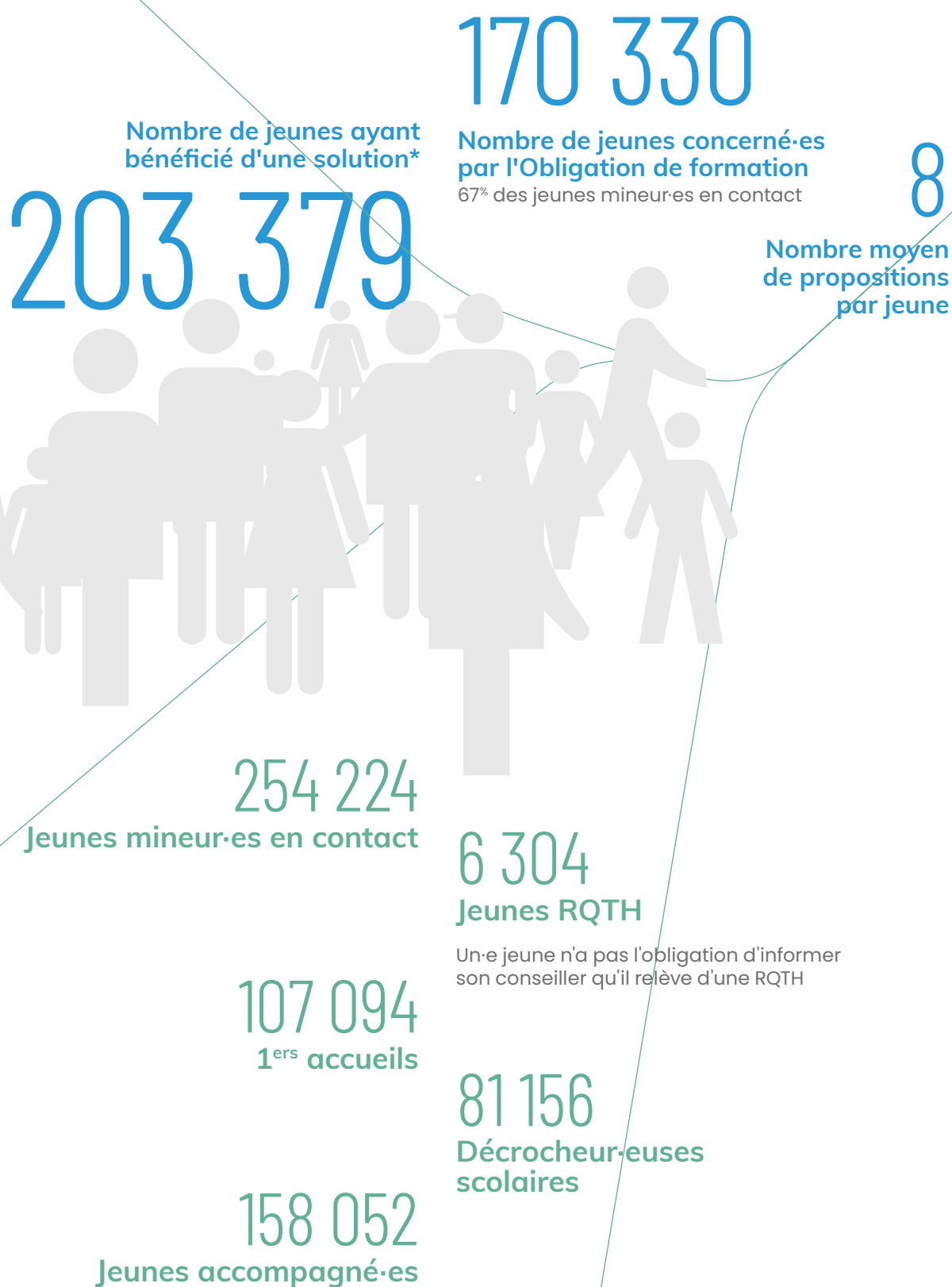
En 1981, Bertrand Schwartz disait dans son rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes :

*Ils sont encore pour la plupart dans une période de préparation à la vie [...] ils sont encore, bien souvent, marqués des signes de l'adolescence, et il y a lieu de respecter, chez eux, les rythmes du développement tant psychologique que physiologique.*

L'enjeu reste valide et consiste à ouvrir un espace dans lequel les jeunes trouvent leur place et où les professionnel·les de l'accompagnement bénéficient de suffisamment de temps et de liberté pour créer les conditions d'un parcours d'accompagnement sur-mesure pouvant parfois relever de la « haute couture ».



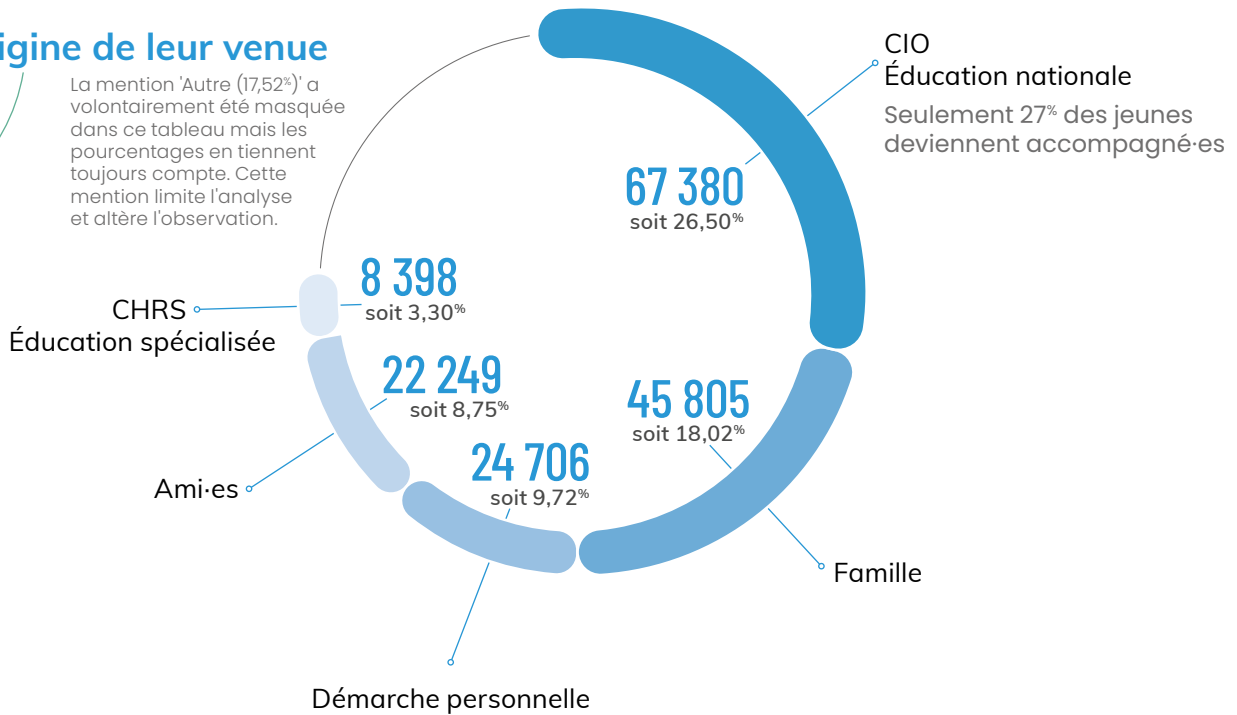
## + Tableau de bord



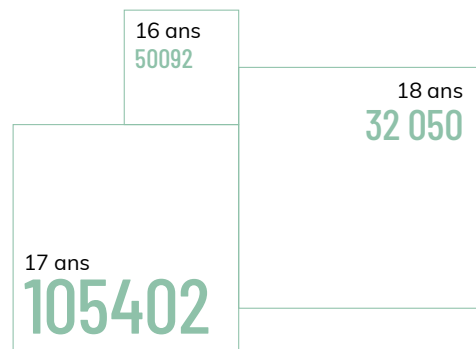
\*Vous pouvez retrouver la liste complète des solutions mobilisables dans l'instruction interministérielle de l'obligation de formation partie 3, alinéa C

### Origine de leur venue

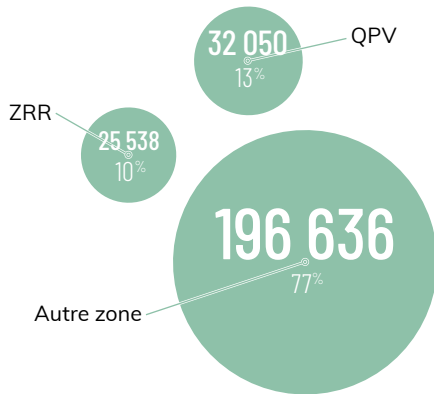
La mention 'Autre (17,52%)' a volontairement été masquée dans ce tableau mais les pourcentages en tiennent toujours compte. Cette mention limite l'analyse et altère l'observation.



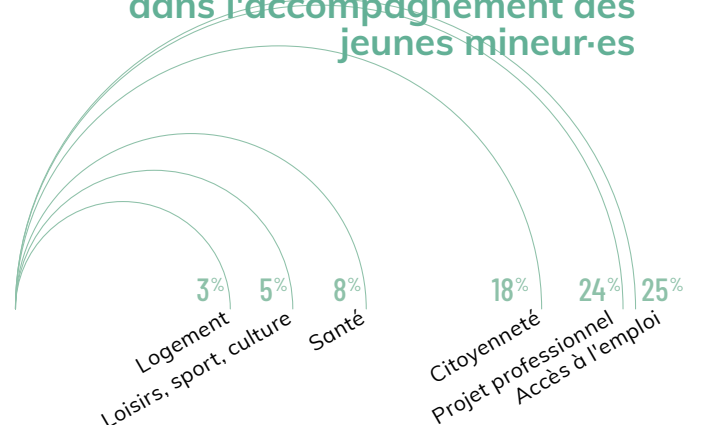
### Répartition par âge au 31/12/23 des jeunes mineur-es en contact sur l'année



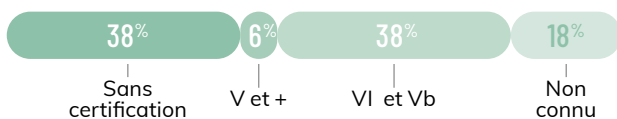
### Répartition des jeunes mineur-es selon le Critère ZRR ou QPV



### Proportion de chaque domaine dans l'accompagnement des jeunes mineur-es



### Répartition par niveau validé des jeunes mineur-es



## + Pourquoi j'ai quitté l'école ?

### Parcours de ruptures de cursus scolaire sans solution et accompagnement des jeunes de l'Obligation de formation

L'étude sur le décrochage scolaire a été réalisée par la Fondation AlphaOmega, les Missions Locales et l'AFPA (avec le concours du cabinet d'études sociologiques Trajectoires Réflex) et s'est terminée en 2023.

Pour la première fois a été recueillie et analysée la parole de plus de deux mille jeunes de 16 à 18 ans en Obligation de formation qui ont rompu leur parcours scolaire.

Le fait d'interroger directement la parole des jeunes apporte un enseignement précieux, et complémentaire, au-delà de ce que rapportent leurs accompagnateurs. L'équipe projet était composée de professionnel·les de l'insertion sociale et professionnelle : UNML, ARML de trois régions (Normandie, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine) et de l'AFPA.

#### Problématique

L'étude s'intéresse avant tout aux différentes trajectoires de vie, aux différentes formes de décrochages scolaires. Elle ne se limite pas au débat réussite/échec scolaire. En effet, il ne s'agit pas tant d'incriminer l'école ou le dispositif d'Obligation de formation mais de mettre en regard les causes de rupture scolaire et les solutions proposées. L'étude donne ainsi directement la parole aux jeunes pour caractériser leurs besoins et en déduire les leviers de raccrochage mieux adaptés.

#### Méthodologie

- Enquête auprès de 2 102 jeunes de 16- 18 ans, en Obligation de formation et accompagnés par les Missions locales dans toute la France métropolitaine et DOM, sous la forme d'un questionnaire de 75 questions en rapport avec la rupture du parcours scolaire.
- 30 entretiens qualitatifs de 1h30 menés auprès de professionnels et de jeunes de 16-18 ans en Obligation de formation.



**75**  
questions  
en rapport  
avec la  
rupture du  
parcours  
scolaire



## Principaux résultats

### 1 Les résultats scolaires ne sont pas la première cause de rupture de parcours

70% des jeunes de 16-18 ans en rupture de parcours scolaire interrogé-es déclarent qu'ils avaient des résultats bons ou moyens à l'école (filles : 73%, garçons : 68%)

Ce n'est pas tant l'apprentissage des savoirs qui pose problème dans ce que révèle la parole des jeunes mais bien d'autres facteurs à prendre en compte, tels que la parentalité, le stress à l'école et l'orientation subie.

### 3 Le stress à l'école

Un facteur majeur de décrochage scolaire, en particulier chez les filles. 69% des filles n'avaient pas le moral à l'école (garçons : 50%)

On observe une forte prévalence du stress : une jeune fille en rupture sur deux dit avoir été stressée à l'école (garçons : un sur quatre), ainsi que des fragilités en l'absence de relations amicales et davantage de cas de harcèlement.

### 2 L'importance du contexte familial

Pour les jeunes se sentant mal avec leurs parents, 75% n'avaient pas le moral à l'école (+17 points par rapport à la moyenne)

La famille est le premier lieu de socialisation : les parents représentent les premiers acteurs éducatifs pour les jeunes. Leur place est centrale dans leur parcours. Les difficultés qui y sont vécues sont à prendre en compte pour la prévention. La famille joue un rôle tout aussi important dans les processus de raccrochage. Un rapport difficile à la famille, entraîne naturellement des troubles de socialisation dans les autres cercles (enseignant-es, ami-es).

### 4 Une orientation scolaire vécue comme subie par les jeunes en rupture

61% des jeunes interrogé-es déclarent s'être orienté-es par défaut :

- par méconnaissance d'autres parcours,
- faute d'avoir été pris dans le parcours qu'ils/elles souhaitent parce que la filière était proche du domicile contrairement aux autres,
- ou simplement par absence de conseil ou d'envie particulière.



## Synthèse des enseignements

- Il est nécessaire de prendre en compte de façon plus personnalisée les besoins spécifiques de chaque jeune pour l'amener à « choisir » son orientation.
- La nécessité de dispositifs d'accompagnement (associatifs ou publics) à la parentalité pour une meilleure appréhension des âges de l'adolescence.
- L'étude fait apparaître que les dispositifs associatifs ou publics pourraient proposer aux jeunes une approche préventive du stress adaptée à leur cas :
  - confiance en soi pour les filles
  - respect des codes et expression des émotions pour les garçons
- Le genre, les conditions socio-économiques d'origine, l'environnement familial, l'entourage du/de la jeune, et son rapport à l'école sont autant de facteurs qui déterminent fortement le choix de l'élève.
- Une véritable alliance éducative (institutions, associations, enseignant-es, chef-fes, parents et élèves) autour de l'orientation est indispensable. Tout particulièrement lorsqu'il s'agit de filières professionnelles qui concentrent plus de 40% des ruptures de parcours scolaire.



Pour accéder à l'étude :

## + Enquête "Flash" sur l'Obligation de formation

### Consultation interne du réseau des Missions Locales sur l'accompagnement des mineur-es dans le cadre de l'Obligation de formation

#### Objectif et problématique

L'objectif était de réaliser une enquête au sein du réseau des Missions Locales sur l'accompagnement des mineur-es dans le cadre de l'application de l'Obligation de formation. Il s'agissait d'avoir une vision qui soit la plus représentative de l'organisation des Missions Locales dans la mise en œuvre de cette politique publique, et de dégager des pistes d'améliorations pour enrichir la feuille de route nationale 2024 de l'Obligation de formation.

#### Méthodologie

Une enquête par questionnaire a été soumise à l'ensemble du réseau à la rentrée 2023. Plus de 191 réponses des Missions Locales au questionnaire ont été reçues, l'ensemble des régions sont représentées dans les répondant-es.

191

réponses au questionnaire ont été reçues

15

régions répondantes



## Synthèse des enseignements

**95% des Missions Locales ont un-e référent-e « Obligation de formation » au sein de leur structure, dont la quotité horaire va de 0,2 à plusieurs ETP par Mission Locale (en fonction d'une volumétrie plus ou moins importante des jeunes décrocheur-es sur le territoire d'intervention de la Mission Locale, qui est la clé de répartition de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'Obligation de formation).**

**Les missions de ces professionnel-les sont principalement de :**

- Participer activement au repérage des jeunes 16-18 ans en lien avec l'ensemble des acteur-rices du territoire.
- Repérer les jeunes à partir d'un traitement régulier des listes issues des différents systèmes d'information (RIO, I-Milo), ainsi que les jeunes identifié-es comme décrocheur-es par la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).
- Participer aux instances techniques de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), co-pilotées par les Missions Locales, qui rassemble les partenaires du territoire pour les impliquer dans la recherche de solution pour chaque jeune.
- Accompagnement des parcours des jeunes et des parents ou mineur-es en lien avec les démarches réalisées.



L'Obligation de formation a-t-elle permis de renforcer et d'améliorer le modèle d'organisation de votre PSAD (fréquence, partenaires présents, etc.) ?

36% non 64% oui

188 réponses



*Pour le bien du jeune mineur accompagné, une collaboration efficace avec tous les acteurs concernés reste primordiale. Cela évite les situations d'errance et permet à tous les acteurs d'avoir une visibilité sur le parcours du jeune. En premier accueil, je demande toujours qu'il y ait un adulte avec le mineur, que ce soit un parent, un éducateur ou un représentant légal.*

Pour 64% des Missions Locales, l'Obligation de formation a permis de renforcer et d'améliorer le fonctionnement des PSAD, notamment en :

- Renforçant le maillage partenarial et la fluidité dans les solutions trouvées pour les jeunes mineur-es avec une fréquence et une organisation plus efficaces et formalisées des PSAD. La systématisation du copilotage des PSAD par les ML et les CIO a pu conduire à réinterroger les pratiques existantes au sein des PSAD
- Développant un partenariat plus diversifié, plus régulier et plus constructif avec des acteur-rices du territoire : Centres socioculturels, CIO, associations sportives, etc.

L'Obligation de formation vous a-t-elle amené à adapter l'accueil et/ou l'accompagnement des jeunes mineur-es au sein de la ML ?

33% non 67% oui

109 réponses



Plus de 67% des Missions Locales déclarent avoir adapté l'accueil et/ou l'accompagnement des jeunes mineur-es, suite à la mise en œuvre de l'Obligation de formation.

En effet, la mise en œuvre de cette politique publique a pu avoir comme effet d'augmenter le nombre de jeunes mineur-es accueilli-es et accompagné-es par les Missions Locales. Parmi les adaptations qui ont pu être réalisées par les ML, nous trouvons :

- Renforcement du lien avec les familles ainsi qu'avec les éducateurs qui sont associés dès le premier accueil ou le premier entretien
- L'appui sur des conseiller-ères dédiés à l'accompagnement des jeunes mineurs permet une adaptation de l'accompagnement et la mise en place d'une pédagogie différente (CEJ, PACEA, etc.)
- Actions spécifiques en lien avec les partenaires des territoires dédiées aux jeunes mineur-es (Éducation Nationale, AFPA, club de prévention, etc.)

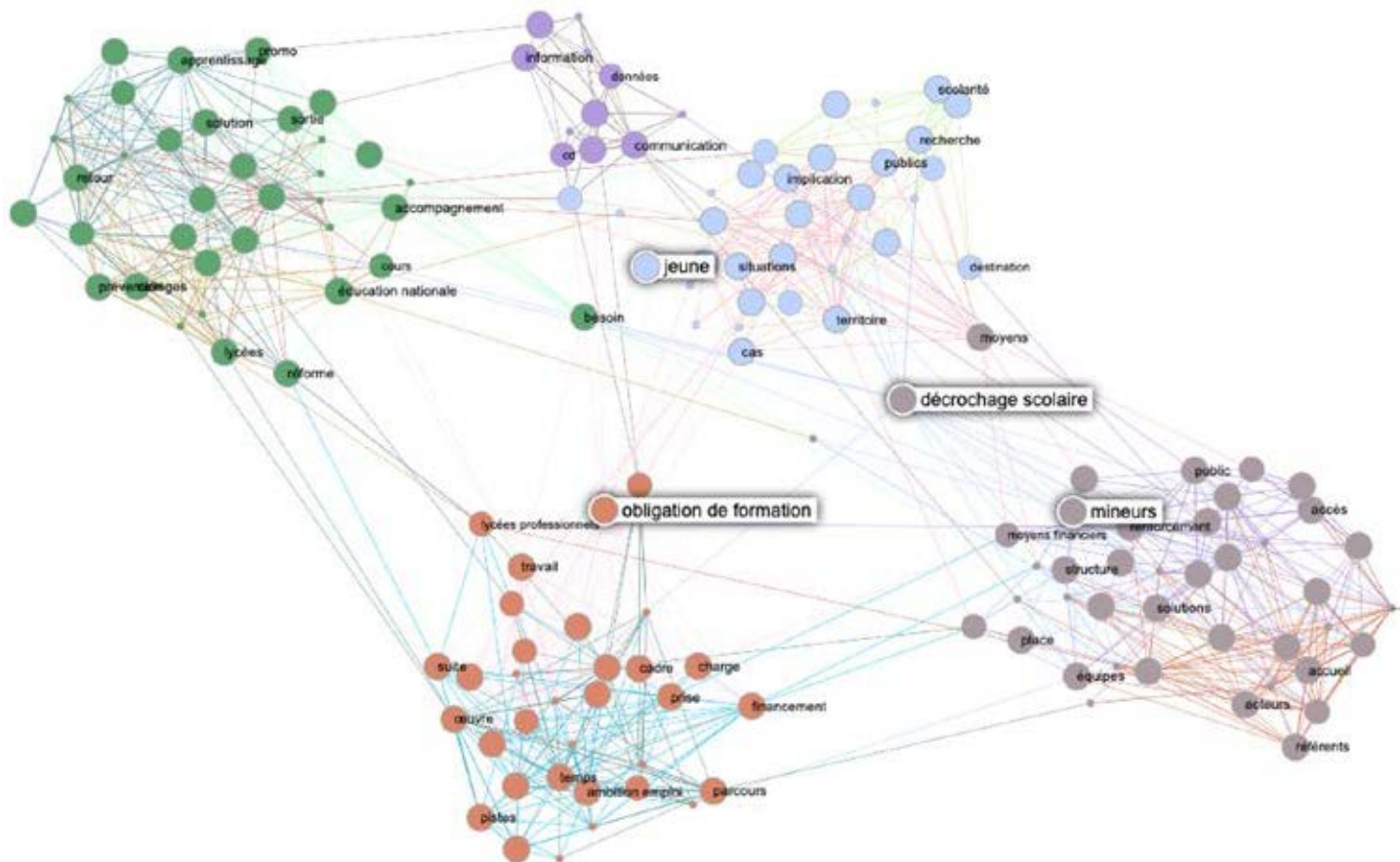


## Pistes d'amélioration

de l'Obligation de formation et priorités souhaitées pour sa feuille de route 2024.

Une analyse textuelle automatisée des 167 réponses (texte libre en réponse à la question « Selon vous, quelles pourraient-être les pistes d'amélioration de l'Obligation de formation et quelles priorités souhaiteriez-vous que la feuille de route 2024 intègre ? ») permet d'étudier et de visualiser les principaux enjeux ressortant sur cette thématique pour le réseau des Missions Locales.

## Analyse et spatialisation



### Aide à la lecture

La taille des nœuds correspond à l'occurrence des termes, plus le nœud est grand, plus le sujet est présent dans les réponses. Les liens entre nœuds représentent le niveau de co-occurrence entre les termes, c'est-à-dire leur degré d'association.

Enfin, les clusters, ou groupe de termes, correspondent à un ensemble de termes étant souvent associés. Le résultat est un graphe de réseau, avec une spatialisation correspondant aux statistiques d'occurrence et co-occurrence.

| Termes                   | Occurrences |
|--------------------------|-------------|
| jeune                    | 67          |
| décrochage scolaire      | 43          |
| Obligation de formation  | 38          |
| formation                | 33          |
| établissements scolaires | 33          |
| actions                  | 26          |
| mineurs                  | 25          |
| situations               | 22          |
| accompagnement           | 21          |
| parents                  | 21          |
| temps                    | 21          |
| communication            | 20          |
| éducation nationale      | 20          |
| missions locales         | 19          |

| Termes          | Occurrences |
|-----------------|-------------|
| travail         | 18          |
| CFA             | 17          |
| ambition emploi | 16          |
| département     | 15          |
| lien            | 14          |
| partenaires     | 14          |
| moyens          | 13          |
| PSAD            | 13          |
| public          | 11          |
| apprentissage   | 10          |
| dispositifs     | 10          |
| droits          | 10          |
| familles        | 10          |
| information     | 10          |

| Termes       | Occurrences |
|--------------|-------------|
| parcours     | 10          |
| partenariat  | 10          |
| solutions    | 10          |
| acteurs      | 9           |
| charge       | 9           |
| lycées       | 9           |
| niveau       | 9           |
| publics      | 9           |
| amélioration | 8           |
| CIO          | 8           |
| emploi       | 8           |
| liens        | 8           |

Au centre, on retrouve évidemment les termes centraux de "jeunes", "mineurs", "décrochage scolaire" et "Obligation de formation". Ces termes sont associés à d'autres thèmes, organisés en clusters (regroupant un ensemble de termes statistiquement plus fortement associés, spatialisés ensemble et par couleur), dont nous résumons ici les principaux, en illustrant les sujets par quelques réponses représentatives.

**Cluster 1 (Rouge) : Porte sur les Parents, les enjeux de prévention et l'implication par les acteur-rices, ainsi que l'amélioration des dispositifs existants**

*Organiser une communication sur l'Obligation de Formation au sein des établissements – [en amont] lorsque les jeunes sont encore scolarisés - notamment en direction des Parents, qui ne comprennent pas toujours pourquoi la Mission Locale les contacte et nous ne sommes pas toujours bien accueillis.*

*Généraliser des dispositifs du type Promo 16-18., et une augmentation de leurs capacités, car ces dispositifs sont effectifs dans certains territoires, mais pas dans d'autres.*

**Cluster 2 (Vert) : Porte sur le décrochage, sur les solutions aux situations spécifiques de ce public, et sur les enjeux d'accompagnement et d'apprentissage.**

*Pouvoir accorder plus de temps aux référents (moyens financiers) pour l'accompagnement des jeunes décrocheurs (prise en charge souvent très complexe) et la mise en œuvre d'actions spécifiques.*

**Cluster 3 (Bleu) : Porte sur la question des parcours, de l'Obligation de formation, ses enjeux de partenariat entre structures (Missions locales, Éducation nationale, départements, etc.)**

*Accentuer les échanges de pratiques et le partenariat avec l'Éducation Nationale.*

*Un renforcement des liens entre Missions Locales et départements pour les jeunes mineurs issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).*

**Cluster 4 (Gris) : Porte plus spécifiquement sur les PSAD, les relations avec les établissements scolaires, dont les lycées professionnels, et de formation**

*Des réunions PSAD plus fréquentes : réunions mensuelles, avec temps d'échanges / interconnexions entre 2 réunions, plusieurs fois par mois. Partenariats et actions plus intégrés du CIO et de la Mission Locale.*

*La mise en œuvre de l'ODF fonctionne bien avec les partenaires de la PSAD. Nous aimerions pouvoir intervenir en amont du décrochage des jeunes, le dispositif Tout Droit Ouvert devrait répondre à ce souhait en lycée professionnel. Il resterait à construire une réponse équivalente pour les autres types d'établissements.*

*Améliorer la sensibilisation des chefs d'établissements de CFA sur la nécessité de faire appel à la ML pour des jeunes en difficulté, avant le décrochage, et peut être d'intégrer une suggestion, recommandation. d'accueillir au sein des CFA une présence physique des ML.*

**Autres clusters et thèmes : Portent sur les difficultés des listes RIO, les enjeux de systèmes d'information/données adaptés, le temps et les moyens nécessaires à l'application de l'Obligation de formation**

*Un travail sur les listes non mises à jour par l'Éducation nationale en lien avec les CFA est nécessaire. Nous [les Missions Locales] passons trop de temps au téléphone, avec des gens mécontents car nous les appelons alors que leurs enfants sont en formation parfois depuis plus d'un an.*

*Que faire des dossiers sans contact, ou sans respect de cette obligation ? La procédure est lourde et coûte cher, notamment en envois de recommandés qui la plupart du temps ne sont pas récupérés. Les financements alloués ne permettent pas de rentrer dans les coûts, notamment si nous voulons respecter les procédures.*

*Besoin d'améliorer la gestion et le traitement des listes, ainsi que les systèmes d'information et le suivi. Les listes ne sont souvent pas à jour, avec un nombre très conséquent de jeunes dans les liste qui ne devraient pas l'être.*

## + L'Obligation de formation en Nouvelle-Aquitaine

### Étude sur l'impact de la mise en œuvre de la loi « Obligation de formation » sur les jeunes accueilli-es en Missions locales – ARML Nouvelle-Aquitaine/Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

L'étude, réalisée par l'ARML/Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, offre un premier bilan de l'impact de la mise en œuvre de la loi Obligation de formation (ODF) en région Nouvelle-Aquitaine. Les données quantitatives issues de l'entrepôt de données I-Milo ont permis de comparer les caractéristiques des jeunes accueilli-es en Missions Locales, 22 mois avant la mise en œuvre de la loi et 22 mois après sa mise en œuvre.

La première partie de l'étude a permis d'observer d'un point de vue quantitatif les effets de la loi sur les caractéristiques des jeunes mineur-es accueilli-es en particulier leur nombre, le genre, le niveau d'étude, les délais d'accueil depuis la sortie du système scolaire, les acteur-rices à l'origine de l'orientation du jeune en Mission Locale, les lieux de vie et la situation professionnelle.



Dans un second temps, les résultats ont été enrichis par un questionnaire qualitatif adressé auprès de six Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine, afin de comprendre comment se formalise sur le terrain la loi Obligation de Formation.

### Mise en œuvre opérationnelle de la loi





## Problématique

L'étude cherche à observer, analyser et comprendre l'impact de la mise en œuvre de la loi « Obligation de formation » sur les jeunes accueilli-es en Missions locales en Nouvelle-Aquitaine. Pour cela, elle interroge diverses dimensions du phénomène :

- Quels sont les effets de la loi Obligation de formation sur le nombre et les caractéristiques des jeunes mineur-es décrocheur-ses accueilli-es en Missions Locales ?
- Quels effets sur les publics accompagnés ?
- Comment se formalise sur le terrain la mise en œuvre de la loi, en termes de partenariats ?
- Quels sont les acteur-rices concerné-es et comment s'adaptent-ils ? Dans ce contexte, quels constats pour les Missions locales ?

## Méthodologie

La cohorte observée englobe des jeunes soumis-es à l'Obligation de formation, ayant connu au moins un contact premier accueil au sein d'une Mission Locale de Nouvelle-Aquitaine entre le 1<sup>er</sup> février 2019 et le 30 septembre 2022, soit 23 123 jeunes mineur-es accueilli-es sur la période (22,5% de l'ensemble des jeunes accueilli-es, tous âges confondus, sur la période). L'étude est centrée sur les jeunes mineur-es répondant à l'Obligation de formation (17% de l'ensemble). Elle combine :

- **Des analyses statistiques :** Les données mobilisées, via l'entrepôt régional I-Milo, sont issues des données déclaratives des jeunes au premier accueil en Mission Locale (caractéristiques socio-démographiques, situation à l'accueil). Elles concernent 10 496 jeunes accueilli-es avant la mise en place de la loi (du 1<sup>er</sup> février 2019 au 30 novembre 2020) et 12 627 jeunes accueilli-es après la mise en place de la loi (1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 septembre 2022).
- **Une enquête qualitative :** six entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des référent-es Obligation de formation de Missions Locales de la région Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs variables ont été prises en compte afin de sélectionner les Missions Locales à interroger (type de zones et quartiers, caractéristiques de jeunes accompagné-es, etc.) et ont abouti à la sélection de 6 territoires : Angoulême, Bordeaux, Bressuire, Marmande, Mont de Marsan et Tulle.



## Principaux résultats

### Quels effets de la loi Obligation de Formation sur le nombre et les caractéristiques des jeunes mineur-es décrocheur-ses accueilli-es en Missions Locales ?

- **Une augmentation constante du nombre de mineur-es décrocheur-ses accueilli-es en Missions Locales depuis 2019 :** En Nouvelle-Aquitaine, +8% entre 2019 et 2021 et +8% entre 2021 et 2022. Alors que les jeunes, tous âges confondus, sont moins nombreux à se présenter en Missions Locales : -13% entre 2021 et 2022.
- **Les jeunes sont accueilli-es plus rapidement à la suite de leur sortie du système scolaire :** Une augmentation de +4 points de la proportion de jeunes mineur-es accueilli-es moins de 3 mois après leur sortie du système scolaire.
- **Les mineur-es sont plus largement orienté-es par l'Éducation nationale vers la Mission Locale :** +9 points
- **Les jeunes de niveau collège sont moins représenté-es :** Alors que les mineur-es décrocheur-ses avec un niveau CAP/BEP sont plus nombreux à se présenter en Missions Locales (+3 points).

### Quels effets sur le public accompagné ?

Le public mineur reste un public volatile, avec des parcours souvent compliqués. L'accompagnement des mineur-es n'est pas le même que celui des autres jeunes accueilli-es en Missions Locales :

- Les Missions Locales, en tant que garantes de la mise en œuvre de la loi ont une obligation d'aller vers le jeune, tout en développant une relation de confiance.
- Les jeunes mineur-es en particulier ont besoin de temps et acceptent difficilement l'aspect « obligation » de la loi. Ils/elles ne souhaitent pas être forcé-es mais ont un très faible degré d'autonomie. Les Missions Locales proposent donc des accompagnements sur la durée, adaptés à ce public fragilisé souvent par un parcours difficile. L'enjeu pour les Missions Locales est de faire adhérer le jeune au parcours d'accompagnement proposé.

### Comment se formalise sur le terrain la mise en œuvre de la loi, en termes de partenariats ?

Le travail partenarial est essentiel pour identifier et accompagner les mineur-es décrocheur-ses. La mise en œuvre d'actions opérationnelles dépend fortement de l'implication de chaque acteur-riche :

- Toutes les Missions Locales interrogées travaillaient déjà avec différents partenaires de leurs territoires, sur l'identification et l'accompagnement des mineur-es, en amont de l'application de la loi : Éducation nationale, centres sociaux, maison familiale rurale, en fonction des spécificités du territoire. Certains partenariats ont été intensifiés, en particulier avec les organismes de formation pour l'identification des décrocheurs ou encore l'AFPA dans le cadre de la « Promo 16-18 ».
- La mise en place d'actions opérationnelles dépend fortement du travail de partenariat entre le-a référent-e Obligation de formation de la Mission Locale et le Directeur de CIO de l'Éducation nationale. Des échanges réguliers, le partage des responsabilités ou encore la bonne communication sont régulièrement cités par les référent-es Obligation de formation comme éléments essentiels et moteurs pour l'atteinte de leurs objectifs.
- S'associer avec des acteur-rices de terrain, comme les éducateur-rices de rue, permet une meilleure identification et implication des décrocheur-ses. Ce sont des relais privilégiés pour les Missions Locales car ils connaissent personnellement les jeunes et tissent une relation sur la durée. Sur certains territoires, les éducateur-rices font également remonter auprès des Missions Locales une liste de jeunes mineur-es sans situation. C'est un échange à double sens. Seulement, le travail des éducateur-rices est souvent limité à un quartier et ne peut être réalisé à l'échelle d'un territoire.
- Tisser de nouveaux partenariats représente un travail chronophage pour les Missions Locales, avec des déplacements sur le territoire, la mise à jour régulière des informations, la création d'une relation de confiance sur la durée.

*Le travail de partenariat est clé dans la réponse aux appels à projets, l'identification et l'accompagnement des décrocheur-euses.*

Chaque territoire s'approprie librement la mise en œuvre de la loi, en fonction des besoins des mineur-es, des actions déjà réalisées et des partenaires locaux : La loi Obligation de formation ne contraint pas les Missions Locales de manière opérationnelle, à réaliser des actions en particulier. Elles bénéficient ainsi d'une grande liberté d'action.

*C'est un avantage considérable, cette liberté qui est laissée à chaque Mission Locale dans son indépendance, avec la connaissance de son territoire, de pouvoir imaginer et gérer la mise en place d'actions localisées, pour le public mineur qu'elle accompagne.*

### Quels effets en termes d'organisation et de process ?

Les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) investissent un plus grand nombre de partenaires et sont organisées de manière plus fréquente :

- Une augmentation de la fréquence des PSAD, avec une réunion mensuelle organisée sur la plupart des territoires.
- De nouveaux partenaires sont impliqués comme les éducateur-rices spécialisé-es ou l'AFPA.
- Les jeunes mineur-es et leur famille sont invité-es à participer aux PSAD sur certains territoires. Le-a jeune ressort très souvent avec une solution concrète pour la suite ainsi que les contacts de toutes les personnes présentes afin de le soutenir dans la suite de son parcours.
- Les PSAD représentent également un terreau d'innovation pour développer de nouveaux projets en faveur de l'accompagnement des jeunes mineurs. Avec par exemple la réponse collective à un appel à projet ou encore la proposition de stages d'immersion pour découvrir des métiers manuels, ou l'apprentissage du « vivre ensemble ». Ces activités sont particulièrement appréciées par les jeunes mineur-es décrocheur-ses en rejet du système scolaire.

**Les listes de décrocheur-ses sont mises à jour de manière plus régulière, mais leur fiabilité reste à améliorer :** Les jeunes en situation de décrochage, sont repérés et identifiés par les établissements scolaires et de formation au sein de « listes de décrocheurs ». Depuis la mise en œuvre de la loi, ces listes sont mises à jour et transmises aux Missions Locales et directeur-rices de CIO de manière plus régulière, permettant ainsi l'identification d'un plus grand nombre de mineur-es.

- Cependant, la fiabilité de ces listes reste à améliorer : un certain nombre de jeunes sont identifiés comme décrocheur-ses alors qu'ils/elles sont en activité (formation, stage...). Les Missions Locales sont ainsi amenées à contacter des familles alors que les jeunes respectent déjà l'Obligation de formation. Un meilleur recensement des jeunes représenterait un gain de temps et d'énergie pour les Missions Locales.
- En revanche, les Missions Locales utilisant la plateforme Resana (plateforme collaborative destinée aux agents de l'État) conjointement avec les directeur-rices de CIO en sont très satisfait-es. Cette plateforme facilite le travail collaboratif entre la Mission Locale et l'Éducation Nationale et permet un contact et un suivi des décrocheur-ses plus efficaces.



### Des apprentissages et des constats d'amélioration

Depuis la mise en œuvre de la loi, les mineur-es en situation de rupture sont mieux identifiés et accueillis plus rapidement au sein des Missions Locales. Le nombre de mineur-es accompagnés par les conseiller-ères a ainsi augmenté de manière significative.

- L'offre de service des Missions Locales évolue afin de proposer des accompagnements sur la durée, adaptés à ce public fragilisé par un parcours difficile.
- En fonction des territoires, la loi a permis de créer ou développer une passerelle entre l'Éducation Nationale et les Missions Locales, sur la prévention du décrochage. Les Missions Locales interviennent au sein des établissements scolaires et organismes de formation, présentent des dispositifs directement auprès des jeunes scolarisés.
- Les acteur-rices de terrain tels que les éducateur-rices spécialisé-es jouent un rôle important grâce à leur connaissance des mineur-es, de leur réseau, de leur famille et de leurs problématiques. Ces partenaires sont plus largement investis auprès des Missions Locales depuis l'application de la loi.
- Chaque territoire s'approprie librement la mise en œuvre de l'Obligation de formation, en fonction des besoins des mineur-es, des actions déjà réalisées et des partenaires locaux. La liberté d'action laissée aux Missions Locales est particulièrement appréciée.



## Synthèse des enseignements

### Des difficultés et un besoin d'amélioration

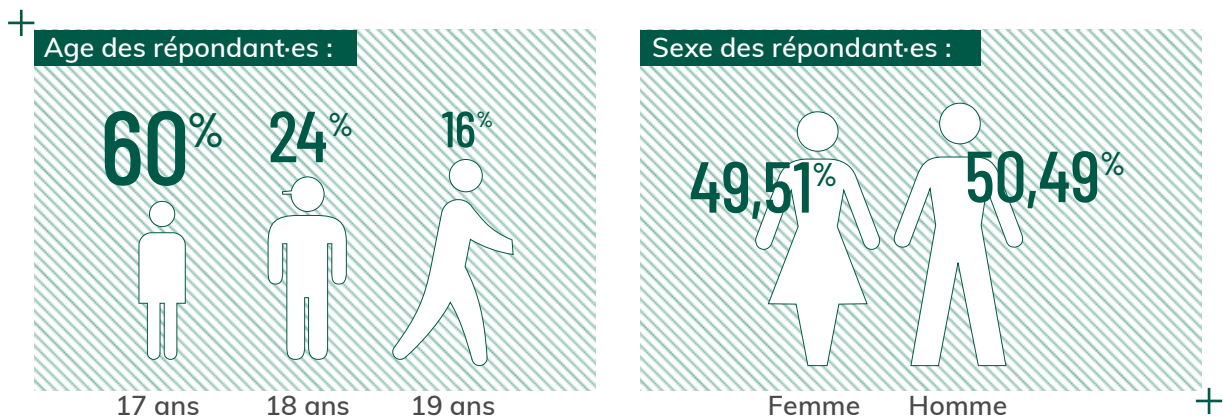
- L'Obligation de formation reste encore largement méconnue des jeunes, de leur famille et de certain-es professionnel-les de l'accompagnement et de la formation. Les référent-es ODF doivent ainsi assurer un travail chronophage d'information auprès de ces différents publics.
- D'un point de vue opérationnel, les listes d'identification des mineur-es décrocheur-ses mises à jour mensuellement comportent de nombreuses erreurs. Un certain nombre de jeunes sont identifiés comme ne respectant pas la loi alors qu'ils/elles sont en réalité inscrits dans un parcours de formation ou en activité. Les Missions Locales et le-a directeur-riche de CIO dépensent beaucoup d'énergie et de temps pour contacter des parents dont les enfants respectent déjà l'Obligation de formation.



## + Accompagnement et suivi en Mission Locale : la parole est aux mineur-es !

Un questionnaire à destination des jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement en Mission Locale alors qu'ils étaient mineur-es a été envoyé aux structures *via* les directeur-rices des Missions Locales.

L'accueil en a été très positif. 204 jeunes mineur-es ou jeunes majeur-es ayant été accompagnés avant 18 ans ont répondu.



### Quelques morceaux choisis

#### En tant que mineur-e je me suis inscrit-e à la Mission Locale car :

L'arrivée à la Mission Locale se présente le plus souvent par des formules négatives : « Je n'avais pas, je n'avais plus, je ne savais pas. Parce que je ne voulais pas. Parce que je ne voulais plus ».

125 d'entre eux se sont inscrit-es parce qu'ils/elles se sentaient obligé-es du fait de leur situation. Parmi ceux-là, 20% ont reçu une convocation et 23% ont été obligé-es par leur responsable légal (parents / éducateur-rices).

*Je voulais faire quelque chose, avancer, me bouger et ne pas rester sans rien faire ; pour trouver une formation, apprendre de nouvelles choses aussi.*

*J'étais déscolarisé, sans travail je ne savais pas par où commencer et ma famille m'a dit que la Mission Locale serait un bon début. J'avais envie que les choses changent dans ma situation car je n'avais rien de lucratif et nous vivons à 8 dans la maison. Certains travaillent mais un peu plus d'argent ne serait pas de refus alors je m'y suis inscrit.*

## En tant que mineur-es, avez-vous des besoins spécifiques ?

Pour 75% d'entre eux, les jeunes mineur-es n'ont pas la perception de leurs besoins spécifiques vis-à-vis de l'offre de service des Missions Locales. Pour les 25% ayant l'intuition d'un besoin particulier, voici des éléments significatifs.

*Un environnement stable pour étudier et subvenir à des besoins vitaux en sécurité*

*Être plus accompagné*

*Être plus soutenu et entendu*

*Plus de liberté*

*J'ai besoin d'accompagnement plus que les majeurs car j'ai besoin d'un entourage en complément de ceux de mes parents pour pouvoir grandir, reprendre confiance en moi avec toutes les aides extérieures y compris la Mission Locale pour pouvoir prendre mon envol*

*Une allocation plus faible\**

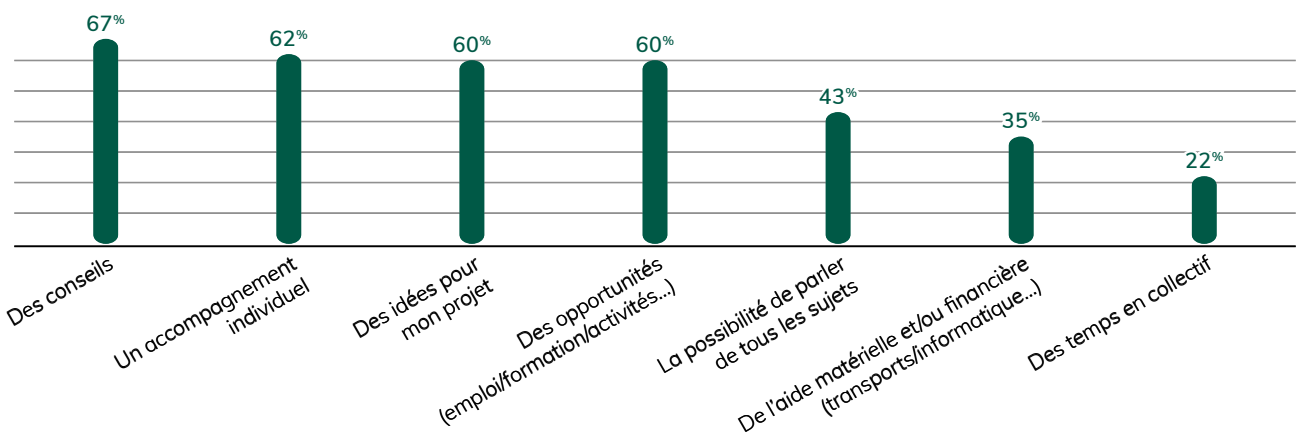
*Plus de RDV et plus de suivi*

*Ma conseillère prend le temps, on se voit toutes les semaines et on a un RDV d'une heure*

## Mineur-es est-ce que ça change quelque chose dans ma Mission Locale ?

Seuls 22% considèrent qu'il y a des différences dans l'organisation des ML pour les mineur-es.

## À la Mission Locale, ce que j'y trouve et qui est important pour moi :



## Souhaitez-vous développer des points qui n'ont pas été abordés ?

*Les ateliers collectifs mis en place permettent d'acquérir des compétences et de développer l'esprit d'équipe*

*J'ai pas tellement de chose à dire, la seule chose c'est que je conseille la Mission Locale à chaque personne en recherche de bonheur et y'a des gens qui sont perdus dans leur vie*

*Ma conseillère me suit dans mon projet, me propose des idées et m'aide mentalement !*

*Les conseillers sont bienveillants*

*Mise en sécurité même après 18 ans*

\* Montant de l'allocation CEJ plafonné à 552,29€ pour les jeunes majeures et 331,37€ pour les mineures (et respectivement 314,80€ et 188,89€ à Mayotte)

## + Jeunes mineur-es décrocheur-ses : se retrouver pour se reconstruire

En 2023, la Mission Locale Rhône Argence située à Beaucaire (Gard) a souhaité faire un point sur le vécu et le ressenti des jeunes mineur-es qu'elle accompagne afin d'adapter son offre de service à ce public spécifique. 25 d'entre eux suivi-es par cette Mission Locale avaient notamment déjà répondu au questionnaire national de l'UNML et 7 ont accepté de poursuivre avec un entretien individuel complémentaire. Des témoignages qui dessinent une grande pluralité des problématiques rencontrées et la nécessité d'y apporter un soutien sur-mesure même s'il y a aussi des obstacles communs et récurrents.

Au départ, il y a un même constat : un ressenti vif et/ou un sentiment amer d'inachevé envers l'Éducation nationale qui conduit au décrochage scolaire. Si cette prise de distance les apaise quelque peu dans un premier temps, un effet domino va rapidement plonger le-a jeune dans l'accumulation des difficultés et des angoisses sur son avenir d'autant qu'ils/elles sont encore mineur-es et sans réelles perspectives, ni idées sur ce qu'ils peuvent faire.

### Quand la rupture survient

Les motifs de cette rupture scolaire sont très variés. Parmi ceux-ci, on trouve le harcèlement en classe, la phobie scolaire, la difficulté à s'insérer dans des groupes de collégiens, voire à en être d'emblée exclu. L'autorité éducative est également source de divorce d'avec l'école. L'hypocrisie des adultes, l'humiliation exercée en classe par certain-es enseignant-es, les souhaits d'orientation non respectés ou la non-réinscription d'office par l'établissement sont autant de raisons évoquées qui poussent le-a jeune à s'extraire d'un milieu scolaire qu'il/elle ne supporte plus et qui lui engendre des crises d'angoisse.

Pour autant, leur arrivée à la Mission Locale est rarement spontanée. C'est fréquemment l'entourage familial et/ou amical qui incite le-a jeune mineur-e décrocheur-se à établir un premier contact.

En revanche, nombre d'entre eux/elles « venus pour voir », choisissent de rester pour l'écoute dispensée par les professionnel-les de la Mission Locale et la confiance qui se tisse à nouveau au fil de leur accompagnement.

*J'ai vu cela  
comme une  
opportunité*

*Ma sœur m'a  
dit que c'était  
génial, j'ai bien  
voulu la croire*

*J'étais perdu, je ne  
savais plus quoi faire*

*Je suis incapable  
de rester sans  
rien faire alors,  
je me suis dit on  
verra bien...*

## Ce qu'ils ont trouvé à la Mission Locale

Pour ces jeunes cabossé-es par un parcours scolaire défaillant, le choix d'accepter de s'en remettre à la Mission Locale tient beaucoup au fait que dès le premier contact, ils demeurent libres de leur décision de poursuivre ou pas. Certain-es témoignent d'ailleurs que si une injonction leur avait été faite de s'inscrire, ils/elles auraient alors tourné le dos à la structure comme ils/elles l'avaient fait avec l'école. Ce champ de tous les possibles constitue clairement un fil conducteur dans le déroulé de leur accompagnement qui peut durer de 3 mois jusqu'à 10 ans selon les cas de figure propres à chacun.

Dans les entretiens comme dans les questionnaires, les jeunes apprécient qu'ils soient écouté-es sans jugement de valeur, ni de pression mise pour trouver une orientation. Petit à petit, ils/elles osent confier des choses sans la crainte d'une appréciation dévalorisante ou d'une récrimination blessante. Dans le récit de leur parcours et les étapes à venir, les jeunes passent progressivement d'un discours plutôt passif « on m'a », « ils m'ont », « il m'a été – dit, fait » et d'un vécu subi à des formulations plus actives comme « je vais », « j'ai accepté », « j'ai décidé ». ils/elles renouent avec leur individualité propre et reprennent confiance pour envisager une suite.

*J'ai trouvé très vite mon parcours avec les différentes étapes*

*Je sais maintenant exactement ce que je veux, il y a plusieurs étapes – identifiées et acceptées – pour l'atteindre. Il faut juste du temps alors je vais prendre un emploi alimentaire en attendant*

*Ils m'aident à aller de l'avant, c'est génial*

*Les conseillers vont tout faire pour te faire faire des activités qui te correspondent*

*Je n'ai pas de désir pour l'instant, mais j'ai envie d'avoir envie alors je prends toutes les occasions de découvrir de nouveaux métiers, de nouvelles voies*

*Je ne sais pas encore mais c'est pas grave, ce que je fais en ce moment me plaît (promo 16-18) et j'ai confiance pour la suite*

*Ils m'apprennent des choses utiles auxquelles je n'avais pas pensé*

*J'existe ici*

*Je me suis retrouvé*

*Je ne me sens pas jugé*

*Même si on a des objectifs, je ne me sens pas mis sous pression, c'est à mon rythme*

*Les conseillers vont te mettre à l'aise, en confiance*

*Ils m'écoutent*

*Une ambiance qui ne ressemble pas du tout à l'école même si ce sont des jeunes assis à des tables*

*La ML on me l'a vendu comme étant pour les « cassos » et on se rend compte que pas du tout*

## Trouver un cadre et des perspectives

La grande majorité des jeunes interrogé-es déclare avoir retrouvé un cadre à la mesure de leurs besoins spécifiques et des perspectives dans lesquels ils/elles peuvent se projeter pas à pas. Avec le soutien personnalisé apporté par les professionnel·les de la Mission Locale, ils/elles parviennent à se structurer, à s'accorder le droit de faire plusieurs expériences sans le couperet d'une temporalité trop rigide. Cette discussion ouverte leur permet clairement d'avancer à leur rythme et au gré des suggestions de la Mission Locale, d'abord en individuel puis en collectif lorsqu'ils sentent eux-mêmes que le moment est venu.

## Soutenir en attendant les 18 ans

L'apport de la Mission Locale est également apprécié positivement pour surmonter les difficultés rencontrées par ces jeunes mineur-es. En premier lieu, il y a la question cruciale de la mobilité et notamment l'obtention du permis de conduire qui peut permettre de considérer des opportunités de formation et d'emploi à des distances plus importantes. Autre point sensible : les refus enregistrés auprès des employeurs parce que le-a jeune est encore mineur-e et donc moins flexible au regard du droit du travail et supposé-e moins autonome. Ce dernier point de l'autonomie est d'ailleurs un sujet très souvent évoqué par les jeunes. Les démarches administratives, l'apprentissage de la gestion d'un budget personnel sont autant de choses qui peuvent les dérouter. Surtout si le soutien familial est défaillant dans ce domaine.

*Quand on va avoir 18 ans il faut apprendre à : gérer une facture, déclarer les impôts, la sécurité sociale, tout ce qui est politique, nos droits et les lois*

*Pour devenir autonome, si on n'a pas de parents ou de famille pour nous aider, personne ne nous aide à savoir tout ça*

*Quand on n'a pas à la maison le soutien et les informations, on ne connaît pas forcément ce qu'il y a à connaître, donc on ne cherche pas, car on ne sait pas que les choses existent*



## Portrait d'une jeune par une référente<sup>+</sup> mineur·es en Mission Locale

Quand une campagne de phoning permet d'ouvrir une porte. Récit d'une conseillère en insertion sociale et professionnelle d'Île-de-France.

Lili a 17 ans. Elle a eu un parcours en école élémentaire très difficile. Elle se décrit comme ayant toujours été anxieuse dans sa relation aux autres. Elle confie aussi avoir toujours été malmenée, voire harcelée par ses camarades. Au collège, elle dit avoir eu un « répit social » car elle a noué quelques liens positifs. Si les autres continuaient à lui lancer des quolibets, elle en était moins bousculée car leur attitude était moins agressive. Toutefois, l'anxiété ne la quittait pas.

La première semaine du lycée en seconde générale, tout bascule. L'angoisse atteint un tel niveau que toute sortie de son domicile se solde par des attaques de panique et des malaises généralisés. En septembre, Lili est rentrée chez elle et n'en est plus jamais sortie sans être accompagnée de près par un membre de sa famille. Sa vie sociale s'est entièrement arrêtée et elle a commencé à vivre « un jour sans fin ».

### Renouer le lien

19 mois plus tard, au cours d'une campagne d'appels sur la base d'une liste de jeunes relevant de l'Obligation de formation, je réussis à joindre la mère de Lili qui était avec elle à ce moment-là. L'échange téléphonique est intense. La mère semble au bout de ses ressources pour lutter contre l'inquiétude qu'elle ressent pour sa fille. Nous prenons alors un RDV à la Mission Locale. Cette première rencontre se passe en présence de la mère qui, très vite, pleure, exprime son impuissance et s'accuse d'être une mauvaise mère. Je prends le temps d'écouter et de la rassurer.

Lili, elle, ne dit rien. À l'issue du premier entretien, je demande tout de même si nous pouvons envisager les suivants sans la présence de sa mère. Cela lui semble très compliqué. Lili dit qu'elle ne sait pas si elle pourra. Lors du RDV suivant, j'organise

mon bureau afin de ne pas avoir le duo en face de moi. Je teste avec mes collègues plusieurs configurations. Au moment de retrouver la jeune fille et sa mère, je propose que Lili vienne seule et elle dit oui. L'accroche est lancée.

### L'heure des premiers défis

Quelques semaines plus tard, elle accepte de rencontrer un psychiatre et nous nous voyons régulièrement. Elle ne peut pas encore se projeter mais elle accepte l'idée de faire bouger petit à petit son quotidien. Entre chaque RDV, je lui propose de se lancer des défis. Le premier qu'elle a relevé, a été de promener son chien très tôt au petit matin. Quand je lui ai demandé ce qu'elle avait ressenti à l'issue de la promenade, elle a déclaré n'avoir rien ressenti d'autre que de l'angoisse. Je lui ai répondu qu'elle avait le droit de ressentir autre chose et qu'elle pouvait être fière d'elle.

Le deuxième défi a été d'aller chercher un colis au rez-de-chaussée. Quand elle est remontée, même si l'anxiété ne l'avait pas quittée, elle dit avoir été contente d'elle. À ce moment-là, elle se déclare prête à s'investir dans ses soins avec le psychiatre et à commencer à réfléchir avec moi de ce qu'elle veut faire de sa future vie.

Le chemin peut être long mais elle n'a que 17 ans. L'étape suivante a été de lui faire créer du lien avec d'autres personnes. La première mise en relation a été avec une éducatrice de la prévention spécialisée qui a pris le relais de la famille sur les sorties et notamment celles concernant le médical puis sur d'autres projets de plus en plus ambitieux. À nous trois, nous tissons un fil d'Ariane pour sortir Lili de sa prison domestique.





# L'accompagnement d'un mineur doit s'inscrire dans un temps plus long

+ **Élodie LEGENDRE NOIRAUT** est directrice de la Mission Locale rurale Centre et Sud-Vienne depuis juillet 2021. Dans ce territoire rural qui compte près de 100 communes éparses, les 24 salarié-es de sa structure accompagnent environ 980 jeunes dont un tiers est mineur depuis 2022.

## Quelles tendances observez-vous sur le terrain ?

La moyenne d'âge des jeunes que nous accompagnons a significativement reculé depuis l'après-Covid. De 21 ans auparavant, nous sommes maintenant à 18 ans. Par ailleurs, un jeune sur trois suivi est mineur. J'y vois deux explications : la rupture scolaire s'est accrue dans les filières générales et professionnelles, en particulier au niveau de la classe de 3<sup>ème</sup>. Ensuite, des jeunes qui fréquentaient la Mission Locale se sont « évaporés ». Ce qui montre notamment que l'Obligation de formation des jeunes de 16-18 ans issue du plan de relance #1jeune1solution depuis septembre 2020, n'a pas pleinement fonctionné.

## Cela signifie-t-il que les mineur-es ont des besoins plus spécifiques ?

La réponse est effectivement plus complexe pour eux. Quand un mineur arrive, on ne lui parle pas immédiatement d'emploi alors qu'il est déjà en situation de décrochage scolaire et en perte de confiance en soi. L'accompagnement doit s'inscrire dans un temps plus long à la différence d'un majeur qui est dans un projet d'orientation professionnelle sur 6 mois. Evoquer d'emblée le monde du travail risque de les affoler encore plus. La plupart du temps, ils ne savent pas exactement ce qu'ils veulent.

Souvent par manque de maturité et parce qu'ils sont cabossés par le système scolaire et parfois dans des familles dysfonctionnelles. Il s'agit d'abord de leur redonner confiance et non pas d'ajouter des angoisses professionnelles. Il ne faut pas oublier que nous avons le taux de déscolarisation précoce le plus élevé du département de la Vienne.

Autre point crucial dans notre territoire : il n'est pas facile de se déplacer pour un jeune. Les distances sont souvent longues entre les communes. Les transports collectifs sont réduits et il n'y a que le vélo ou la mobylette pour se rendre à des rendez-vous quand vous n'avez pas le permis de conduire. C'est un obstacle qu'il faut prendre en compte.

## L'Obligation de formation des mineur-es décrocheur-es n'est donc pas adaptée ?

La promotion 16-18 de 2023 a globalement été un échec pour nous. Sa mise en place fut plus longue que prévue. Ensuite, la dimension logistique que j'évoquais, s'est avérée être un point crucial dans le parcours d'accompagnement lorsque vous intervenez sur un territoire étendu et à faible densité de population. Même motivés, ces jeunes constituent une population fragile qui peut lâcher prise rapidement.

A mon sens, pour mieux repérer et suivre ces jeunes, il est essentiel de nouer des partenariats avec

le réseau des MJC, des centres sociaux et des mairies. Nous y travaillons collectivement en ce moment pour mieux repérer ces jeunes et éviter de passer à côté de ceux qui s'enferment chez eux. Pour ces derniers, nous opérons des maraudes numériques sur les réseaux sociaux pour entrer en contact et les orienter vers les acteurs adaptés à leur problématique personnelle.

Franchir le pas est dur pour un jeune. Il faut donc aller le chercher par tous les moyens qui sont à notre disposition qu'il s'agisse des outils classiques comme la base de données Rio suivi ou avec des approches plus adaptées aux réalités de notre territoire. C'est vraiment du cas par cas qui requiert des moyens financiers et humains que nous n'avons pas toujours et pourtant c'est une étape indispensable pour les remettre en confiance (et également rassurer les familles) avant d'envisager autre chose.

## Idéalement, quelles pistes d'optimisation pourraient être explorées ?

Je pense qu'il faudrait s'orienter vers une approche plus construite et complémentaire entre tous les acteurs sur le terrain ainsi que s'inscrire dans la durée plutôt que s'appuyer sur des appels à projet ponctuels. En assurant par exemple une continuité du suivi entre les âges, notamment lorsque l'on passe de mineur à majeur. Enfin, il faut insister sur l'importance de la formation des conseillers pour accompagner les mineur-es. La spécificité de ce type d'accompagnement nécessite des compétences pointues.

## Cesser de mettre les mêmes dans des cases avant même de bâtir leur projet”

+ Le département du Maine-et-Loire compte 4 Missions Locales à l'œuvre pour notamment accompagner les jeunes qui sortent de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour embrasser un projet d'insertion professionnelle. Deux de leurs directeurs, **Franck EDON** (Mission Locale du pays Segréen) et **Cyrille PALVADEAU** (Mission Locale du Choletais) croisent leurs regards sur les enseignements issus du terrain.

**En mai 2021, vos deux Missions Locales (ainsi que celles de vos homologues du département) ont passé un accord cadre avec le Conseil département du Maine-et-Loire pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance. Quels étaient les enjeux ?**

Chaque année, ce sont effectivement entre 250 et 350 jeunes qui sortent du dispositif départemental de l'ASE qui prend en charge des enfants dans le cadre d'une structure d'accueil adaptée à leurs besoins et qui leur apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique. Ces jeunes sont particulièrement vulnérables. En effet, ils ont vécu des contextes familiaux très compliqués et ont des difficultés à devenir autonomes lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

Cette convention vise donc à éviter à nouveau une rupture sociale en leur permettant de disposer d'un programme d'accompagnement en matière d'insertion, de formation et d'emploi et de renforcer leur suivi, notamment lors de la phase délicate de transition. Notre rôle consiste par conséquent à

décliner cet encadrement sur tout le territoire département grâce à nos Missions locales.

C'est un travail de longue haleine qui requiert en particulier une grande coordination et un partage des connaissances et des bonnes pratiques entre les différentes équipes impliquées tout en sachant que certaines actions ne sont pas forcément répliquables partout selon les contextes locaux et la problématique du jeune. Nous avons par exemple le souvenir d'une jeune fille de 16 ans et demi sortant de l'ASE et voulant devenir peintre en bâtiment. Nous l'avons accompagnée dans sa formation avec les Compagnons du devoir et dans ses stages en entreprises mais aussi pour l'aider à trouver un logement, un moyen de transport. Elle a alors trouvé un contrat d'apprentissage mais nous lui assurons encore une écoute car elle évolue dans un milieu qui demeure très masculin où l'intégration n'est pas forcément chose aisée.



**Quels sont les critères essentiels pour la réussite de l'accompagnement d'un jeune ?**

Sans hésiter, nous disons la proximité et le dialogue entre les acteurs autour du jeune, la clarté des rôles et des périmètres de chacun d'entre eux et le partage des connaissances. Néanmoins, les choses pourraient être encore plus optimisées comme avec l'Éducation nationale et notamment les CIO et les différents établissements scolaires. Il existe encore trop de silos qui font que les gens ne se connaissent pas et ne se rencontrent pas. Or, cela « éviterait de mettre les mêmes dans des cases avant même de bâtir leur projet ».

**Quels résultats notables avez-vous enregistré jusqu'à présent ?**

A ce jour, 43% des jeunes accompagnés ont décroché une situation stable qu'il s'agisse d'un emploi, d'une formation ou d'une reprise scolaire. C'est satisfaisant mais il y a encore de la place pour améliorer ce taux. Tout d'abord, en œuvrant encore plus pour établir des partenariats plus étroits et plus fréquents entre tous les acteurs. La Mission Locale ne sait pas tout et ne peut pas tout. Ce maillage renforcé est capital pour que le jeune en tire bénéfice. Ensuite, cultiver la « porte ouverte » avec le jeune est également fondamental. Dans le Choletais, nous avons mis en place un café où les jeunes peuvent venir libérer leur parole sans forcément entrer dans la Mission Locale elle-même. C'est très apprécié.





## Intervenir plus tôt pour ne pas attendre le décrochage du jeune

+ **Martin DAVID-BROCHEN** préside la Mission Locale Lille Avenirs depuis 2014. En parallèle, il est également adjoint au maire de Lille en charge notamment de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Cette double casquette lui permet de disposer d'une vision très complète des besoins des jeunes de 16 à 25 ans qui sont accompagnés et des opportunités de formation et d'emploi que les dispositifs publics et les entreprises peuvent offrir dans la capitale des Flandres.



### Comment s'organise l'activité de la Mission Locale de Lille Avenirs ?

La Mission Locale de Lille Avenirs intervient sur le périmètre de la ville de Lille et des communes de Lomme et Hellemmes qui lui sont associées depuis 2000. Notre structure est issue de la fusion de la Mission Locale et de la Maison de l'Emploi de Lille en 2022 qui nous a permis de disposer désormais d'une seule gouvernance pour deux entités qui travaillaient déjà ensemble et qui partageaient leurs locaux mais qui avaient des statuts différents. Aujourd'hui, nous sommes 155 salariés dont 80% de l'effectif est dédié aux actions de la Mission Locale. L'an passé, nous avons accompagné 5 750 jeunes de 16 à 25 ans dont 414 mineures et 1760 jeunes en Contrat d'Engagement Jeune.

### Quels enjeux majeurs rencontrez-vous dans l'accompagnement des jeunes ?

Je vais citer d'emblée la nécessité d'augmenter le niveau de formation des jeunes que nous accompagnons afin qu'ils puissent être en adéquation avec les offres d'emploi locales. Nous avons en effet la chance d'être une ville où l'activité économique est dynamique et pourvoyeuse de postes. Nous accueillons de nombreux sièges de grosses entreprises et nous avons trois pôles d'excellence et d'innovation avec Euratechnologies pour le numérique, Eurasanté pour la santé, les biotechnologies et la nutrition et Euralille pour l'économie tertiaire.

Or, nos jeunes n'ont souvent pas le niveau de qualification requis pour pouvoir prétendre aux postes qui font l'objet d'un recrutement. Tout l'enjeu consiste donc à tirer vers le haut en matière de formation. Autre réalité forte : nous avons les quartiers prioritaires à l'intérieur de notre ville où le taux de pauvreté est important. Bien que nous soyons un cœur de métropole, il nous faut aussi agir sur les aspects de la mobilité pour ceux qui veulent travailler dans des entreprises situées en périphérie

de Lille. Il y a aussi ceux qui ne veulent pas bouger de leur quartier et qui se réduisent de fait le champ des possibles. Les conditions de logement et la précarité financière qu'ils connaissent, font qu'ils ont des difficultés à se projeter. Mais la jeunesse lilloise est aussi et surtout pleine d'énergie et d'initiatives. On rencontre des jeunes qui ont l'envie de créer et d'entreprendre mais ne sachant pas toujours comment faire et à quelles portes toquer, ils ont tendance à s'autocensurer si on ne les encourage et soutient pas activement. Il faut partir de leurs compétences, leur faire confiance et avancer ensemble.

J'observe deux tendances nettes. La première est la difficulté pour les jeunes étrangers de s'intégrer par le travail. Non pas parce qu'ils ne veulent pas travailler. Ils sont au contraire en emploi, en formation, en alternance mais les tracasseries administratives pour le renouvellement des titres de séjour s'amplifient (délais non respectés, difficulté à avoir un interlocuteur). Cela fractionne leur parcours et ralentit leur intégration.

Ensuite, la santé mentale des jeunes est une vraie préoccupation. L'isolement social et la solitude gagnent du terrain. Ils sont nombreux à éprouver beaucoup de difficultés avec la vie de groupe et les relations sociales. Ceci dans un contexte où l'absence de perspectives collectives d'un avenir meilleur, est pesante. Au sein de la Mission Locale, nous travaillons d'ailleurs à renforcer notre accompagnement psycho-social pour leur redonner confiance.

### + Quels sont les dispositifs d'accompagnement que vous avez mis en place ?

Nous travaillons beaucoup sur le sujet du décrochage scolaire. Depuis l'entrée en vigueur de l'Obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans, nous avons mis en place avec la ville de Lille et l'Éducation nationale, un programme expérimental intitulé « Génération engagée » qui s'adresse à 40 jeunes mineur-es décrocheurs. A raison de 15 à 20 heures par semaine, chacun alterne développement de compétences relationnelles, aide à l'orientation professionnelle et renforcement des acquis et des savoirs pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. C'est ainsi que certains ont fait un service civique dans des associations tandis que d'autres ont été en lycée professionnel.

Le Contrat Engagement Jeunes est également un outil très important pour sortir les jeunes de la précarité. Il permet d'allier le collectif à travers des ateliers et l'individuel à travers des entretiens. Nous avons même lancé un appel à projet qui a abouti l'an passé à la création d'un festival de musique qui aura lieu à nouveau cette année. Le CEJ nous permet vraiment de concilier le sur-mesure dont a besoin le jeune et de massifier la démarche en elle-même. 3 327 jeunes sont ainsi entrés en CEJ depuis mars 2022. 46% d'entre eux sont des résidents de quartiers prioritaires. 55% sont en emploi ou en formation et 33% disposent d'un contrat durable.

Nous animons par ailleurs un programme baptisé « Circuit Court ». L'objectif est de faire rencontrer une fois par semaine des entreprises aux jeunes accompagnés. Ceux-ci vont visiter les installations, discuter avec des représentants de l'entreprise

et même déposer des CV le cas échéant. L'idée de base est clairement de leur faire découvrir le monde professionnel mais également d'attirer l'attention des entreprises sur ces jeunes qu'elles ne considèrent pas toujours. Nous créons les conditions de la rencontre à partir de laquelle l'avenir se construit.

Dans le même ordre d'idée, nous avons déployé une plateforme d'accueil pour les jeunes intéressés par un service civique, avec une équipe dédiée qui leur fait découvrir les opportunités et qui source également les offres émanant des associations à la recherche d'un jeune.

### Être un élu adjoint au maire de Lille est-il un atout pour animer la Mission Locale ?

Un mandat d'élu local est utile car nous sommes au contact permanent et au cœur des attentes des habitants, dont les jeunes et leurs parents. Cela aide à adapter l'offre des services aux besoins exprimés.

Grâce au soutien financier et matériel de la ville de Lille qui perdure depuis longtemps, nous avons de solides moyens et des lieux de qualité pour accueillir les jeunes. Nous avons des locaux dans les quartiers, notamment ceux qui sont prioritaires, en proximité immédiate des jeunes.

### Qu'est-ce qui pourrait être mieux optimisé à l'avenir pour accompagner ces jeunes ?

Il y a deux axes d'actions prioritaires. Le premier est la prévention du décrochage scolaire. Il faut arrêter d'attendre le décrochage scolaire. Il faut agir en amont. Nous faisons déjà de la prévention dans des établissements scolaires mais au plus tôt, nous parlerons et nous sensibiliserons les jeunes, meilleures seront les chances de leur donner des perspectives. Je dois souligner que nous avons localement des directeurs d'établissement véritablement engagés sur le sujet qui n'ont pas de réticences à travailler avec la prévention spécialisée ou la Mission Locale. De plus, dans le conseil d'administration de la Mission Locale, siègent des représentants de l'Académie, du Centre d'Information et d'Orientation (CIO), de l'Université privée et de l'Université publique. Cela fluidifie considérablement le dialogue.

L'autre axe est la simplification administrative pour augmenter le temps d'accompagnement du jeune. Actuellement, un conseiller en Mission Locale sur le Contrat Engagement Jeunes consacre un tiers de son temps à du reporting et des tâches administratives pour justifier de telle ou telle chose. Le choc de simplification n'est pas encore une réalité ! Or, si on divise ce temps par deux pour commencer, c'est autant qui peut être accordé en plus dans le soutien du jeune. C'est quand même notre finalité et le cœur de métier des professionnels de la Mission Locale.

# + Les conseiller·ères « Référent·es Mineur·es » en Mission Locale. Kaléidoscope régional du point de vue du terrain

## Méthodologie

Un questionnaire avec de nombreuses questions ouvertes sur l'accompagnement spécifique des mineur·es a été adressé au réseau des Missions Locales.

94 professionnel·les de 12 régions se sont mobilisé·es et y ont répondu. 6 d'entre eux - des régions Grand Est, Hauts de France, Occitanie et PACA - ayant une référence dédiée aux mineur·es, à l'Obligation de formation, au décrochage scolaire, ou encore à la PSAD, ont accepté de participer à un focus group pour compléter ce tour d'horizon des régions.

## 3 entrées structuraient le questionnaire puis la rencontre :

- Les observations et analyses des conseillers concernant l'accompagnement des mineur·es
- Les transformations liées à l'arrivée de l'Obligation de formation
- Les partenaires et l'écosystème autour des jeunes mineur·es

## À la question :

Y-a-t-il des différences notables dans l'accompagnement spécifique des mineur·es par rapport aux majeur·es ?



Ici est compilée une sélection de l'expression de ces 94 professionnel·les autour de 5 idées saillantes qui caractérisent leurs points de vue :

- Accueillir & poser un cadre
- Le temps – Le prendre & en laisser
- Des défis multiples à relever
- L'indispensable qualité de la relation
- La place des adultes référents

## Accueillir & poser un cadre

“Je ne sais pas s'il y a plus de mineur·es mais ce qui est sûr, c'est qu'on les voit plus. Je pense que ça veut dire qu'on est mieux identifié et qu'il y a quelque chose qui fonctionne. C'est le bouche-à-oreille qui fonctionne, et lorsqu'ils viennent nous rencontrer, c'est qu'ils attendent une aide et un accompagnement. Et peut-être qu'ils attendent aussi beaucoup du conseiller qui va les accompagner. Peut-être de jouer ce rôle parental qui est mis un peu en défaut. Ils recherchent du soutien, de l'écoute, et d'aller un peu plus loin que l'insertion professionnelle.”

“En fait, c'est un besoin d'écoute et un besoin de cadre. Ils sont en recherche d'un cadre et lorsqu'on leur en impose un, on pourrait penser qu'ils vont fuir mais pas du tout, ils l'apprécient beaucoup.”

“Ce qui est compliqué, c'est de les accrocher et, pour moi, avec les mineur·es, c'est un autre boulot que conseillère en insertion. Moi, je suis Éducatrice spécialisée de formation. Et j'ai l'impression d'utiliser toutes mes compétences que j'ai acquises dans cette formation avec les mineur·es. Accompagner les mineur·es, c'est totalement différent, ce n'est pas les mêmes postures, ce n'est pas du tout les mêmes besoins.”



## Kaléidoscope régional du point de vue du terrain Suite

### Le temps – Le prendre & en laisser

“Plus le délai est court entre la sortie de la scolarité et l'arrivée en Mission Locale, plus l'orientation vers une formation est rapide.”

“Remettre du sens, de la confiance entre jeune et adulte peut être long.”

“Deux phases sont à renforcer : l'analyse des besoins et l'accrochage/mobilisation.”

“Il est nécessaire de s'adapter à leur rythme, de les rendre actifs mais de ne pas les submerger d'activités.”

“Les mineur-es ont souvent besoin de davantage de temps pour définir leur projet. Ils ne se projettent pas encore dans leur vie d'adulte et sont encore dans le moule scolaire. Il s'agit de leur proposer un accompagnement assez souple où ils construisent leurs parcours. La plupart ne souhaite pas se projeter sur de longues années ou alors leurs âges les empêchent d'accéder immédiatement à certains métiers. Nous travaillons des projets à court ou moyen terme.”

“Le temps est d'autant plus important que l'accompagnement à l'emploi est très difficile et les solutions moins nombreuses.”

“Ils ne peuvent pas accéder au programme régional de formation et à l'emploi de façon classique, le champ d'action est donc limité. Il faut aussi prendre en compte leur niveau scolaire souvent faible et le fait qu'ils ne souhaitent pas retourner à l'école ou intégrer un dispositif proche de l'école. Certains mineur-es sont aussi plus agités, manquent de maturité et ils ont une capacité de concentration très faible. Ils ont souvent de multiples difficultés annexes (sociales, santé, comportement, justice...)”

“Redonner du sens et du rythme prend du temps et nécessite des moyens.”

“Je me souviens d'une jeune fille de 16 ans venue en premier accueil avec son éducatrice ASE. Elle était déscolarisée depuis ses 12 ans et avait connu, avant d'être prise en charge par l'ASE une longue phase d'errance qui s'est traduite par un comportement délictueux. Elle avait également un suivi PJJ. Au vu de son parcours, son implication a été irrégulière et nous avons perdu, un temps, le contact (pendant plusieurs mois je suis restée sans nouvelles d'elle). Elle a fini par reprendre contact et par m'expliquer qu'elle avait fait un séjour en Centre éducatif fermé. A partir de là, nous avons pu travailler sur son projet. Cependant, cela n'a pas été simple car sa représentante légale (mère) mettait régulièrement en échec les actions de cette jeune (elle a mis plusieurs mois avant d'accepter de signer l'autorisation parentale permettant à la jeune d'intégrer le PACEA, elle refusait également de donner son autorisation pour l'ouverture d'un compte bancaire...). C'est grâce à un travail d'équipe (jeune / Mission Locale / PJJ / ASE) qu'elle a pu avancer dans son parcours et ... signer un contrat en alternance à ses 18 ans, accéder à l'autonomie de logement via un contrat jeune majeure etc.”



## Des défis multiples à relever

*“Le premier défi qui se pose est lié à la diversité et à la complexité du public. Le décrochage résulte souvent d'un processus long et complexe. Il y a différents facteurs à prendre en compte : échec scolaire, relations dégradées avec les enseignants, précarité socio-économique etc. Du fait de ces spécificités, l'accompagnement de ce public est complexe.”*



*“Il faut travailler davantage la confiance et la connaissance de soi. Le décrochage scolaire laisse un goût d'échec à beaucoup d'entre eux et se réengager dans un parcours peut être difficile. L'accompagnement demande plus de temps. L'utilisation de certains outils de coaching pour travailler la confiance en soi peut aider à accompagner certains jeunes et lever des freins.”*

*“Ils sont en demande de "reconstruction" ou en tout cas en questionnement sur qui ils sont. Ils ont besoin de tester leurs capacités dans un environnement bienveillant.”*

*“Les mineur-es en décrochage ont besoin d'être soutenus, ils se sentent souvent "abandonnés", leur premier réflexe est bien souvent l'isolement, d'autant plus qu'ils ne sont pas mobiles pour la plupart. Le fait de rencontrer d'autres jeunes au sein de la Mission Locale les aide beaucoup à reprendre confiance mais le plus difficile est de les amener à intégrer un groupe.”*

*“Il y a de réelles difficultés pour les mettre en collectif. Il y a une réticence liée certainement à leur vécu scolaire. De nombreux jeunes sont blessés par cette rupture scolaire puis sociale. Le confinement pour certains n'a pas aidé.”*

## Kaléidoscope régional du point de vue du terrain Suite

### + L'indispensable qualité de la relation

“Les jeunes qui ne reviennent pas sont ceux où il y a le moins de liens, où je sens dès le début qu'ils n'ont pas l'air d'avoir accroché. Donc, nous, on travaille vraiment le premier accueil, le diagnostic, le premier rendez-vous, c'est vraiment un point sur lequel on est focus.”

“L'importance d'établir un lien de confiance, d'accueillir le jeune. Faire comprendre aux jeunes qu'on l'accueille inconditionnellement, quels que soient son parcours, ses antécédents, ses freins.”

“Aussi, les mineur-es sont plus dans des relations où l'affectif est très présent.”

“Avec les mineur-es, moi je pars surtout sur la construction du lien. Je leur dis : « je serai votre lien. On peut parler par message quand il faut si besoin, vous pouvez être libre de vous exprimer ». C'est vraiment ce que j'essaie de faire. Construire. Leur donner des petits défis. Je leur dis déjà au premier rendez-vous que pour le 2<sup>e</sup> rendez-vous, on se donne un petit objectif. Et puis on voit si vous arrivez à l'atteindre. Pour donner un petit peu envie. Un peu maternelle. On va co-construire, je ne vais vous forcer à rien, on va regarder ensemble, on va faire ensemble, c'est très important.”

“Et après, j'ai remarqué aussi qu'il fallait un peu gratter. Beaucoup de jeunes arrivent en disant « je veux travailler » et quand on gratte, en fait ils ne veulent pas du tout rentrer dans le monde du travail. En fait, ils veulent de l'argent ou gagner en expérience. Il faut aller chercher derrière la première intention. Et nous, on a la chance d'avoir une coach qui nous forme sur l'accueil des mineur-es. Établir un diagnostic, utiliser des outils pour comprendre les enjeux, identifier les freins, lever les freins.”

“La plupart des jeunes que je rencontre, ils souffrent vraiment de manque de confiance en eux. En fait, ils ont souvent été dévalorisés. À l'école, on leur a souvent dit « non », « mais t'es nul » ou « tu comprends pas » et du coup ils ont vraiment besoin de reprendre confiance en eux. C'est essentiel de les valoriser, ne serait-ce qu'un tout petit peu « c'est bien, t'es venu, t'es là, t'es à l'heure, c'est chouette, Bravo ».

C'est quelque chose que je fais au quotidien, les valoriser, ils n'ont pas l'habitude et ça leur fait du bien. Et ça leur permet aussi de reprendre confiance non seulement en eux, mais aussi en l'adulte et au fait qu'on puisse les accompagner. En les acceptant comme ils sont et en voyant ce qu'ils ont de bon en eux. Les soucis aussi que j'ai beaucoup avec les mineur-es, c'est les savoir-être et les codes. Ils n'ont pas souvent les codes et c'est parfois compliqué, c'est des choses sur lesquelles il faut qu'on travaille. Et puis on travaille sur la base des relations horizontales, alors c'est un peu une posture d'éduc. Mais cette posture et ces relations horizontales sont parfois importantes pour pouvoir accompagner différemment et de manière plus efficace les mineur-es.”

## L'accompagnement des mineur·es décrocheur·ses des Missions Locales de l'Océan Indien

*“On a tendance en Mission Locale à beaucoup travailler par automatisme et à vouloir que tout aille très très vite. Mais avec ce public-là, on ne peut pas. Et avec nos collègues, notamment nos collègues du siège, on travaille beaucoup à déconstruire la représentation qu'ils ont. C'est à dire que si le jeune n'est pas en recherche active de PMSMP et cetera, souvent ils vont lui coller une étiquette de « il n'est pas motivé ». Mais l'idée en fait, c'est d'aller creuser derrière cette apparente non-motivation, d'aller trouver les freins. Y en a qui ne sont pas motivés, on ne va pas se le cacher mais souvent si le jeune n'est pas motivé, on s'aperçoit que c'est tout simplement parce qu'il n'a pas les savoir-être de base pour aller chercher. Une PMSMP, c'est vraiment super mais encore faut-il être outillé pour ça.”*

*“Travailler sur l'affirmation de soi, la confiance en soi et l'orientation puis sur leur perception et leur représentation du monde du travail.”*

Avec le concours de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) Océan Indien, les Missions Locales Nord, Est, Ouest et Sud de La Réunion et la Mission Locale de Mayotte ont saisi l'occasion de cette thématique de l'accompagnement des mineur·es pour se réunir en janvier 2024 afin d'explorer ensemble le sujet et partager leur expérience professionnelle.

Deux séances de travail ont réuni des conseillers·ères en Insertion Professionnelle et Sociale travaillant ou ayant travaillé sur des dispositifs entièrement dédiés à des mineur·es.

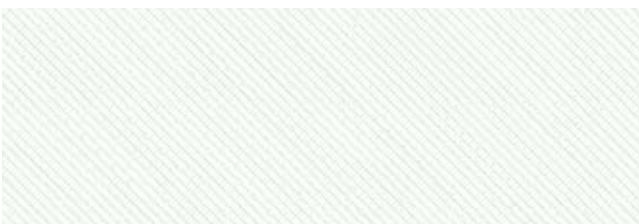
La trame de leur questionnement sur les mineur·es décrocheur·ses était la suivante :

- Qui sont-ils, quelles problématiques rencontrent-ils ?
- À quoi aspirent-ils ?
- Quelles sont les bonnes pratiques d'accompagnement identifiées ?

En parallèle, la Mission Locale de La Réunion Nord a organisé un atelier d'échange et de partage avec des jeunes mineur·es décrocheur·ses. Ils y ont décrit leurs parcours scolaires et en Mission Locale, et n'ont pas hésité à exprimer leur ressenti sur leur vision de l'éducation et de la formation.

Parmi les constats communs aux jeunes et aux professionnel·les, il y a « l'isolement, le besoin de lien et d'échange » et « la nécessité de proposer des approches différentes du format scolaire classique pour les accrocher et favoriser dans les parcours l'inclusion d'activités de resocialisation via des supports ludiques ».

Des séances de partage de savoirs et de points de vue riches qui, assurément, participent à un processus d'amélioration continue.





## La place des adultes référents

### Cette question polarise les points de vue :

**Il y a ceux** qui font une place centrale aux parents ou représentants légaux comme : « Alliés – Appui – Renfort – Partenaires - Place importante / centrale / primordiale / essentielle / majeure - Co-accompagnant - Indispensables - Appui clé... »

*“Il y a une relation plus active à la famille.”*

*“Ils sont une aide précieuse dans le suivi et l'accompagnement des mineur-es que je peux accompagner. D'échanger nos informations, nos impressions, etc. est très utile et important. Ils peuvent être un réel appui dans le cadre de l'accompagnement du jeune. Une coopération nécessaire.”*

*“Quand les parents sont là, l'accompagnement est beaucoup plus simple parce que les jeunes que nous accompagnons se sentent valorisés auprès des parents.”*

**Et il y a ceux**, plus minoritaires, qui les reçoivent si nécessaire car c'est le cadre légal qui le permet. Ils donnent des informations de premier ordre pour expliquer l'offre de service et la méthodologie d'accompagnement et ensuite ils opèrent un recentrage uniquement sur les attentes du jeune. Ils sont dans ce cas qualifiés « d'envahissants » - « Gênants » - « Toxiques » - « Pas aidants ».

*“On peut avoir des difficultés de suivi et ne pas pouvoir proposer un dispositif lorsqu'un parent refuse de fournir un justificatif obligatoire.”*

*“Alors moi j'ai très très peu de parents. C'est vrai que je m'en étonne un petit peu. J'ai beaucoup de jeunes qui viennent seuls, surtout des garçons.”*

*“On essaie le plus possible d'avoir les parents aussi au premier accueil, c'est possible dans 80% des cas, mais il y a 20% des cas où on ne les voit pas et ça c'est un peu dommage parce que les parents peuvent être des supers relais aussi. Et des sources d'information très importantes, même si c'est aussi parfois compliqué parce qu'il y a des moments, on a l'impression d'autant accompagner les parents que les jeunes, voire plus les parents que les jeunes parce que les parents sont tellement angoissés du fait que le jeune soit sorti du système scolaire, qu'ils ont de très fortes attentes et de très forts besoins de communiquer avec nous. Donc ça c'est parfois un peu compliqué à gérer, mais on essaie de bricoler.”*



## + 1<sup>ère</sup> rencontre avec la Mission Locale : 5 profils de jeunes femmes mineures

Toutes inscrites dans le cadre du dispositif « d'aller vers » PIC « Repérage – les invisibles – en priorité vers les publics les plus jeunes », ces 5 jeunes mineures ont été repérées soit dans le cadre de la « liste de jeunes non connus » d'I-Milo soit avec une mise en relation *via* un club de prévention ou *via* la MLDS. Tous les prénoms ont été changés. Les jeunes femmes vivent en milieu urbain en Île-de-France. Des profils qui recouvrent des problématiques diverses.

### Notes en tout début de parcours d'accompagnement à la Mission Locale

#### Lisa

Déscolarisée depuis la seconde. Famille dysfonctionnelle. Suite à des violences familiales (non précisées), placement en foyer ASE à 15 ans. Rencontre à sa sortie de foyer à 17 ans. S'est ancrée dans une consommation solitaire du cannabis dans sa chambre du foyer. Problématique de sommeil et d'anxiété. Incapable d'assiduité. Projet professionnel girouette avec des prises de décisions impulsives l'engageant sur des parcours inadaptés et des fins de parcours non réfléchis. Repli sur elle avec peu de vie sociale.

#### Oprah

Famille nombreuse. Rôle domestique important. Pas d'affectation en seconde après un parcours au collège chaotique. Réaffectée dans un établissement à moins de deux mois de la fin d'année et n'a pas été inscrite au brevet des collèges. N'adhère à rien, dans la défiance et la fuite. Rencontre après une année blanche où elle a refusé la MLDS. Grande difficulté de compréhension des propositions faites. Blocage linguistique, peu de mots mobilisés. Les réponses aux propositions vont de l'agressivité à la disparition. Repli sur elle avec peu de vie sociale.

#### Martha

Famille dysfonctionnelle et toxique. Violences intrafamiliales (physiques et morales) et vécu de harcèlement scolaire. À l'entrée en seconde, phobie scolaire massive, arrêt total de la vie sociale. Déscolarisée, repli sur elle et fin de toutes ses activités. Rencontre après deux ans ½ d'inactivité et d'isolement social. Protections renforcées, difficultés à accéder à ses propres sentiments. Incapacité à accéder à un récit de vie. Incapacité à se déplacer seule, logistique compliquée et dispositifs impossibles à proposer. Problématique de sommeil.

#### Lana

En décrochage scolaire depuis la seconde mais reste scolarisée en pointillé. Repli total sur elle. Comportement d'évitement. Relation dysfonctionnelle et toxique à sa mère. Violences physiques intrafamiliales. Incapacité à se concentrer. Logorrhée, récits de vie en flots. Grande détresse psychologique exprimée. Vécu de cyber harcèlement. Addiction aux réseaux sociaux. Problématique de sommeil. Actes manqués systématiques (erreur de trajet, confusion de dates ou d'horaires).

#### Clara

Déscolarisée depuis la seconde. Problématique d'assiduité. Mise en échec de toutes les actions mises en œuvre. Disparaît, oublie facilement, mais donne le change. Explique ses difficultés. Des propositions sont faites, elle les accepte puis les rate car finalement ce ne sont plus, selon elle, les difficultés à traiter, c'en est d'autres, ou ce n'est pas le moment ou n'y arrive pas et laisse tomber. Mise en échec de l'accompagnant et actes manqués systématiques (erreur de trajet, confusion de dates ou d'horaires).



## PSAD : Le fait d'être en contact régulier entre nous et d'avoir une confiance réciproque, est un vrai bénéfice pour le jeune accompagné

+ **Les communes de Champigny-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne) abritent sur leur territoire 5 lycées qui proposent des filières de baccalauréats généralistes, technologiques et professionnels accueillant environ 5400 élèves de 16 à 18 ans en moyenne. Pour lutter contre le décrochage scolaire, notamment dans les quartiers prioritaires (QPV), une plateforme de soutien et d'aide aux décrocheurs unit trois acteurs institutionnels pour assurer la prévention en amont et la remédiation en aval. Entretien à 3 voix avec Corinne CLENET (directrice adjointe de la Mission Locale des Bords de Marne), Cécile BLIN (directrice du CIO de Champigny-sur-Marne) et Biljana STEVANOVIC, responsable de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) au lycée Langevin Wallon.**

### Quelle est la réalité du décrochage scolaire que vous observez sur votre périmètre d'intervention commun ?

Il y a globalement deux périodes charnières à risque où le jeune mineur peut potentiellement se mettre en retrait du système scolaire. La première est le passage du collège au lycée. Certains ne parviennent plus à obtenir les mêmes résultats scolaires qu'auparavant, ni à s'adapter à la nouvelle méthodologie de travail requise durant les classes du deuxième cycle. On rencontre aussi des élèves qui ne parviennent pas à se projeter dans une activité professionnelle future et qui se retrouvent vite déboussolés et démotivés. Autre point sensible

plus spécifique aux lycées professionnels : le jeune s'aperçoit parfois que l'orientation prise initialement au début de sa classe de 2<sup>nd</sup>e, ne correspond en fait pas à ses véritables aspirations.

La deuxième période de fragilisation est celle du baccalauréat en filière pro. Pour obtenir son diplôme, il faut réussir les épreuves de connaissances théoriques mais également justifier de 22 semaines de stages effectués en entreprise. Or, certains ne sont pas toujours parvenus à trouver des stages ou alors partiellement. Devant l'impossibilité de valider leurs acquis, ils préfèrent décrocher.

Le décrochage des 16-18 ans est néanmoins multifactoriel. Le temps de transport peut également constituer un motif si le trajet entre le domicile du jeune et son lieu de

scolarisation dépasse 1 heure. Ensuite, le contexte familial peut influencer sur l'absentéisme du lycéen, particulièrement chez ceux qui décident de travailler immédiatement pour soutenir financièrement des parents eux-mêmes précarisés soit par la maladie, soit par le chômage.

### Comment peut-on éviter que ces jeunes décrocheurs ne se retrouvent dans des situations très compliquées et parfois difficilement réversibles ?

En tout premier lieu, il y a l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans puis l'Obligation de formation qui a été instaurée en septembre 2020. Ces deux cadres réglementaires constituent déjà un premier niveau de rétention des jeunes mais cela ne fait pas tout. Tout d'abord, l'Éducation nationale s'attache à intervenir dès les classes de 5<sup>ème</sup> en collège à travers notamment des outils comme le Parcours Avenir et la découverte des métiers. Cela consiste à sensibiliser les collégiens aux métiers qui existent, notamment ceux qui permettent une insertion professionnelle durable mais aussi à rencontrer des professionnels de divers secteurs et à visiter des entreprises.

Toujours dans cette idée de renforcer les liens entre le monde de l'école et celui de l'entreprise, on peut aussi recourir aux Comités locaux école-entreprise (CLEE) qui sont des espaces d'échange et de concertation entre les acteurs de proximité de l'éducation et de l'économie. L'essentiel est de parvenir à éveiller les jeunes, leur

donner des idées d'orientation pour leur futur tant en termes de formation que de débouchés professionnels.

Au lycée professionnel, les élèves peuvent se rapprocher d'un interlocuteur en charge des stages ou de leurs enseignants, du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques pour les aider dans leurs recherches. Cela permet aussi aux acteurs locaux du monde professionnel d'avoir un point d'entrée au sein de chaque lycée professionnel. Et en retour, il permet au corps enseignant

et aux élèves d'avoir une vision concrète des opportunités dans la région où ils sont.

Lors des PSAD, les partenaires conviés présentent leurs actions et leurs actualités afin que chacun ait connaissance des outils et des formations (et dispositifs) mobilisables pour le public reçu.

Lors des premières PSAD de l'année, nous recevons les jeunes (et éventuellement les parents) en binôme de professionnels constitués selon ce que l'on sait de l'envie du jeune. Ainsi, si un jeune désire de l'alternance,

il sera reçu par le développeur de l'apprentissage du CFA et la Mission Locale. Cette prise de contact directe, assortie de présentation de solutions concrètes dans le cadre d'un entretien individuel, permet de montrer qu'il y a des parcours possibles, et que des interlocuteurs identifiables sont là pour accompagner le jeune dans ses démarches. L'idée est de faire en sorte que le jeune parte avec un rendez-vous sur une information collective, une session de présentation de formation ou un rendez-vous individuel.





### En quoi l'intervention de la PSAD est-elle bénéfique pour les jeunes accompagnés ?

Cette plateforme permet de disposer d'un espace rapproché de travail et de collaboration entre la Mission Locale, les divers représentants de l'Éducation nationale et la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). C'est un véritable outil de décloisonnement qui vise à mieux et plus vite identifier les jeunes en décrochage et ceux qui présentent des signaux alarmants. Au fil des années, nous constatons que le nombre de jeunes sortis du système scolaire sans aucun diplôme, s'est considérablement réduit.

Pour autant, le travail d'identification des jeunes en mauvaise posture au niveau scolaire se poursuit plus que jamais. Désormais, nous avons des bases de données communes entre Éducation nationale et Missions Locales. Ce qui offre la possibilité d'effectuer un ciblage plus précis et d'intervenir le plus rapidement possible pour que le jeune à risque ne reste pas trop longtemps sans solution d'insertion, ni de perspective. Ce point est capital. Plus l'intervalle est long entre le moment du décrochage et celui de la reprise de contact avec le CIO ou la Mission Locale, plus le jeune mineur risque de s'égarer et de perdre toute envie de se reprendre en main.

Quatre à cinq fois par ans, nous nous réunissons pour faire un point précis sur les listes, l'avancement des dossiers suivis et les accompagnements prioritaires à établir. Toutefois, nous communiquons en permanence au quotidien pour échanger des informations, mettre à jour des situations, etc. En plus de ce long travail de consolidation des données, de prises de contact

avec les jeunes et le reporting administratif aux hiérarchies, nous avons aussi souhaité mettre en place un accueil physique pour ces jeunes. Lesquels viennent parfois avec leurs parents pour trouver des solutions d'orientation plus adaptées que le système scolaire duquel ils se sont extrait. Ils peuvent à cette occasion rencontrer nos partenaires comme le CFA et des organismes de formation. Le jeune est alors étroitement en binôme en fonction de son profil et de ses besoins.

### L'Obligation de formation a-t-elle été une occasion de repenser ou optimiser vos approches dans la lutte contre le décrochage ?

L'Obligation de formation nous a clairement permis de questionner notre approche et d'accentuer les actions déjà entreprises pour faire face au décrochage des jeunes mineur-es, notamment dans l'intensification des prises de contact avec ceux qui sont sortis du système et qui très souvent, s'isolent chez eux devant les écrans de jeux vidéo. Cela nous a aidé également à réduire le laps de temps entre le moment où s'est produit le décrochage et celui de notre première intervention. Pour certains jeunes, nous parvenons à parler aussi aux parents qui peuvent être moteur pour que leur enfant vienne nous rencontrer et se faire accompagner dans un projet professionnel. Un contact téléphonique régulier est aussi établi avec les jeunes qui ont du mal à venir physiquement à la Mission Locale. L'objectif étant de les mettre en confiance afin qu'ils puissent ensuite se rendre dans nos locaux pour nous rencontrer et échanger.

Depuis la rentrée 2023/2024, nous avons engagé le déploiement de



tout nouveau dispositif baptisé « Tous Droits Ouverts » (TDO) pour prévenir le décrochage en lycée professionnel. Il permet de construire une réponse partenariale autour de l'élève décrocheur en faisant intervenir des acteurs extérieurs à l'Éducation nationale, tout en maintenant l'élève sous statut scolaire pendant une période définie. Cela constitue une sécurité supplémentaire appréciable pour le jeune.

Nous œuvrons pareillement sur un autre nouvel outil : le Parcours Ambition Emploi qui rapproche les Missions Locales et les établissements scolaires. Toujours dans l'idée d'intervenir plus rapidement. Chaque jeune diplômé ou non, sans solution à la rentrée, doit être reçu dans son établissement d'origine pour un entretien associant un conseiller de la Mission Locale. Entretien qui débouche ensuite sur un parcours personnalisé de quatre mois, organisé pour tout ou partie dans un établissement scolaire ou dans une structure concourant à la formation et l'insertion des jeunes.

Le fait d'être en contact régulier entre nous tous, de bien nous connaître et d'avoir une confiance réciproque, est un vrai atout pour travailler avec les établissements scolaires et effectuer un maillage encore plus proche du terrain pour repérer des décrocheurs avérés ou potentiels. Cela n'est que bénéfice pour le jeune accompagné.





## Avec la Promo16.18, nous sommes des facilitateurs de parcours

+ Depuis plus de 80 ans, l'AFPA (Agence nationale pour la formation des adultes) propose des formations qualifiantes et certifiantes dans plus de 250 métiers. Plus récemment, l'organisme s'est ouvert à des parcours d'apprentissage et de formation à destination des mineur-es. Retours d'expérience depuis la mise en œuvre de l'Obligation de formation des mineur-es avec des experts de l'AFPA : **Elise BORD-LEVERE** (directrice des programmes nationaux), **Corinne FAVIER** (directrice du programme La Promo16.18), **Bénédictte CHEVET** (responsable projet Déclic et la Promo16.18), **Fatima HAMIDA** (responsable ingénierie de parcours en Nouvelle Aquitaine) et **David MICHON** (ingénieur de parcours et d'accompagnement)

### Qu'est-ce que la mise en œuvre de la loi sur l'Obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans a engendré pour l'AFPA depuis septembre 2020 ?

Il est vrai que l'AFPA est un acteur plus notoirement connu dans le domaine de l'insertion sociale et économique des adultes à travers ses programmes de formation et de qualification dans plus de 250 métiers, majoritairement présents dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de l'industrie, des réseaux et télécommunications et des métiers des services aux entreprises et aux personnes. Nous avons moins l'expérience de ce type de public.

Pour autant, nous avons déjà commencé à élargir notre accompagnement vers des publics plus jeunes. En 2015, nous avons lancé le programme « Déclic pour l'action » auprès des jeunes majeurs de moins de 26 ans qui souhaitent encore réfléchir à leur projet professionnel avant de s'engager plus définitivement dans un parcours de formation ou de

chercher un emploi. Les différents ateliers leur permettent notamment de tester des métiers grandeur nature dans un centre AFPA, de travailler leur projet et leurs compétences transversales et de gagner en confiance. Deux ans plus tard, dès 2017, nous avons ouvert cette possibilité à des jeunes mineur-es de 16 à 18 ans.

Dans ce contexte, l'arrivée de la mise en œuvre de l'Obligation de formation à la rentrée 2020 a favorisé l'accélération de notre démarche à l'égard des jeunes mineur-es décrocheurs qui ne sont ni au collège ou au lycée, ni en formation, ni en emploi (NEETS) mais qui veulent retrouver un chemin vers une issue professionnelle. Dans le cadre du Plan 1Jeune1Solution et en complémentarité des dispositifs existants pour lutter contre le décrochage scolaire, l'AFPA a donc mis en place un programme spécifique baptisé La Promo16.18. Un programme pour des adolescents décrocheurs scolaires qui se déploie dans un environnement d'adultes dans les centres AFPA et hors les murs. Ce programme a été ouvert aux jeunes en risque de décrochage fin

2023 dans le cadre du dispositif « Tous Droits Ouverts – TDO » de l'Éducation nationale.

Le programme se situe à la frontière de l'accompagnement socio-éducatif et l'accompagnement socio-professionnel, se déroule sur 13 semaines et peut aller jusqu'à 17 semaines en fonction des difficultés des publics (notamment des Mineur-es Non Accompagné-es - MNA). Il est en cela une vraie passerelle entre l'école et l'accès à un parcours d'insertion professionnelle.

Ce programme valorise davantage les compétences transversales et reconnaît les parcours non linéaires. Cela a requis un gros travail d'articulation entre tous les acteurs impliqués pour assurer aux mineur-es l'orientation qui leur convient le mieux. Nous-mêmes avons travaillé avec de nouveaux partenaires comme les centres sociaux, les travailleurs sociaux de la protection de l'enfance ou encore les porteurs de projet qui repèrent et soutiennent les jeunes décrocheurs isolés. Cette approche partenariale s'est renforcée plus récemment avec le lancement des Villages des solutions qui ont transformé nos 116 centres AFPA en tiers-lieux de l'inclusion sociale et de l'insertion professionnelle.

En facilitant la remobilisation, la Promo16.18 se situe en amont et en complémentarité d'autres dispositifs d'accompagnement. Elle a pour objectif de proposer un itinéraire d'accompagnement et d'apprentissage « cousu main ». Ce programme a permis de renforcer sur le terrain notre collaboration avec les Missions Locales et les CIO mais également notre présence dans les PSAD.



### Quels résultats globaux observez-vous après 3 ans de mise en œuvre opérationnelle du programme Promo16.18 ?

Depuis fin 2020, près de 22 000 jeunes mineur-es ont déjà été accueillis à l'AFPA sur prescription des Missions Locales. 92% des jeunes se déclarent satisfaits de leur parcours et 94% estiment que la Promo 16.18 leur a été utile pour définir leur projet professionnel. Enfin, 75% ont trouvé un emploi, une alternance, une formation ou ont engagé un parcours d'accompagnement renforcé.

### Quels enseignements principaux pourriez-vous tirer après 3 ans d'action sur le terrain du programme Promo16.18 ?

Il y a clairement plusieurs dimensions à évoquer. D'abord sur l'acceptabilité du programme dans le cadre de l'Obligation de formation des 16-18 ans. Pour convaincre les jeunes, nous n'avons pas utilisé le levier de l'obligation légale. Cela n'aurait probablement pas été productif pour les inciter à s'inscrire et s'impliquer. Nous avons abordé le sujet à travers un prisme qui leur parle mieux, à savoir que ce programme constitue un passage vers des perspectives nouvelles pour eux qui souvent, sont isolés ou rencontrent des difficultés dans leurs relations sociales. Des perspectives où ils pourront trouver leur voie et découvrir quelque chose qui va leur plaire. A notre avis, c'est essentiel

d'adopter cette approche. Ceci d'autant plus que le programme La Promo16.18 ne donne pas lieu à des indemnités pour les jeunes, contrairement à d'autres dispositifs. L'idée est qu'ils comprennent que celui-ci est un premier pas pour s'ouvrir ensuite à un éventail d'autres possibles.

Ensuite, il s'agit de leur renvoyer une image positive et encourageante. Il ne faut pas oublier que chacun d'entre eux a vécu des moments de décrochage, de rupture, volontaire ou pas, pour diverses raisons. Il est indispensable d'aller au-delà des préjugés ou des étiquettes de « jeunes glandeurs » qu'on peut parfois leur accoler. Même s'ils cumulent des problématiques compliquées, il ne faut pas brosser un tableau noir. Ce sont des jeunes qui cherchent leur place et qui sont motivés pour trouver leur voie. Surtout lorsqu'ils voient d'autres jeunes faire des études ou décrocher un travail alors qu'eux-mêmes sont encore en plein questionnement sur quoi faire et où se diriger.

Le fait qu'ils soient pendant plusieurs semaines dans un centre AFPA est bénéfique. Dans un centre AFPA, les jeunes découvrent des codes de vie sociale différents de ceux connus au sein du système scolaire. Ils participent à un écosystème où divers publics se côtoient. Il y a des salariés d'entreprises, des formateurs, des adultes en reconversion, et sur des métiers très divers. C'est un véritable atout pour ces mineur-es qui sont issu-es en plus d'une génération où l'immédiateté est un réflexe commun. Ici, ils peuvent très vite passer d'un savoir théorique

pour s'essayer à la pratique dans un atelier et voir si cela leur plait. C'est essentiel qu'ils puissent toucher, faire aussitôt. Les jeunes ont besoin d'une immédiateté kinesthésique. L'AFPA le permet. Il y a une richesse dans l'accès aux métiers : on répond à ce besoin d'immédiateté dans nos centres grâce à la variété des ateliers disponibles.

Même si au départ, le programme Promo16.18 a été un petit choc culturel dans les centres majoritairement composés de jeunes majeurs et d'adultes, il a très vite été intégré à la vie du centre. Les mineur-es participent au même titre que les autres aux activités des centres, ils sont considérés comme des adultes et jouent un rôle dans le quotidien, notamment lors des Journées Portes Ouvertes. Ils peuvent sentir qu'ils ont une place. D'ailleurs, il n'est pas rare que certains reviennent nous voir par la suite car ils ont trouvé, chez nous, un point d'ancrage.

Enfin, un autre point positif majeur à relever : la Promo16.18 est organisée en petits collectifs avec des jeunes d'horizons différents. Dans le parcours, ils sentent qu'ils comptent, qu'ils ne sont pas un parmi tant d'autres. Ce qui permet de libérer leur parole, de mieux les amener à découvrir leurs envies de parcours professionnel. Tout en apprenant aussi le respect des règles du vivre ensemble, la responsabilisation et l'autonomisation. Ils comprennent à la fois leur unicité et leur complémentarité avec les autres, qu'ils soient des jeunes plus âgés, des adultes ou même des mineur-es non accompagnés et réfugiés. Petit à petit, ils peuvent ainsi « se raccommode » avec un passé récent qui peut rester vif et laisser des traces. Ils peuvent aussi se projeter dans leur champ des possibles. En conclusion, nous sommes des passeurs, des facilitateurs de parcours.





## Prévention spécialisée : le mot « obligation » peut vite faire peur à un jeune

+

Depuis les années 80, l'association de prévention spécialisée **Vivre Ensemble** accompagne des jeunes de 12 à 25 ans sur la commune de Villeneuve-le-Roi dans le Val-de-Marne. Membre du groupement associatif CITHéA, elle mène de nombreuses actions éducatives pour permettre aux jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement, de restaurer le lien social et de trouver un projet de formation ou d'emploi qui correspond à leurs aspirations. Rencontre avec **Mohamed BEN HAJ KASSEM** (directeur de **Vivre Ensemble Val-de-Marne**) et **Stéphanie ROUILLARD** (Coordinatrice de **Vivre Ensemble Val-de-Marne**).

### Comment intervient **Vivre Ensemble** sur le terrain auprès des jeunes de 12 à 25 ans en situation de précarisation ?

Nous sommes effectivement une association qui a une longue expérience du terrain social à Villeneuve-le-Roi. Nous intervenons dans le cadre de la protection de l'enfance et nous sommes soutenus financièrement par le conseil départemental du Val-de-Marne. Actuellement, nous sommes une équipe de 7 personnes dont 4 éducateurs qui travaillent dans les Quartiers prioritaires politique de la ville et dans le milieu scolaire et un éducateur technique plus spécialement chargé de l'insertion professionnelle. Depuis 2021, nous sommes également membres du groupement associatif CITHéA. Celui-ci fédère plusieurs acteurs sociaux qui agissent pour aider dès le plus jeune âge, des enfants en difficulté (développement éducatif, psycho-éducatif, psychologique et physique) et leurs parents. Cela permet de croiser les expériences

et d'élargir nos contacts. Notre territoire est très touché depuis plusieurs décennies par le phénomène de rixe.

Dans l'accompagnement des jeunes, la prévention spécialisée est véritablement en première ligne. Notre volonté est en effet d'aller prioritairement vers celles et ceux qui échappent aux radars des structures scolaires et de formation. Notamment ceux qui « traînent » dans les parcs publics, les halls d'immeuble ou les salles de sport de quartier mais aussi ceux qui s'isolent chez eux et limitent leurs contacts sociaux à une présence sur les réseaux et les jeux vidéo en ligne. C'est essentiel d'aller vers eux et de faire les premiers pas. Très souvent, ils sont en rupture avec le milieu scolaire, voire la famille et peuvent être assez défiants envers des adultes. En 2023, nous avons rencontré près de 280 jeunes, accompagnés 80 d'entre eux dont 15 mineur-es de 16 et 17 ans sans situation.

### Selon vous, quelle est l'approche la plus



### pertinente pour toucher et embarquer cette population fragilisée ?

Nous fonctionnons avec une règle intangible en toute circonstance : la libre adhésion du jeune. L'idée n'est pas de le contraindre ou de l'effrayer en parlant de choses obligatoires. Cela serait contre-productif. Entre la toute première rencontre et le déclic qui mène à la décision du jeune d'être acteur de son projet de vie, il peut s'écouler beaucoup de temps. Un temps qui est consacré à son écoute, à mieux se connaître et à mieux cerner ses véritables besoins. La plupart des jeunes ne se confie pas spontanément. Souvent, un jeune évoque un sujet connexe alors qu'en réalité, sa problématique est ailleurs. Il faut donc bâtir petit à petit une relation de confiance pour qu'il s'ouvre et ose déposer et aborder les vrais problèmes qu'il rencontre comme des agressions qu'il subit ou des soucis judiciaires. C'est essentiel de respecter cette temporalité qui peut prendre en moyenne entre 8 et 12 mois selon les contextes et les profils. Si l'on veut accélérer les choses, le jeune risque alors de se braquer et même de rompre la relation avec l'éducateur de rue.

L'envie doit venir de lui-même. Lorsqu'il se sent prêt et motivé,

nous travaillons alors à définir les contours de son projet. C'est une sorte de contrat moral qui s'établit entre le jeune et son éducateur, avec des droits et des devoirs respectifs. Cette étape de formalisation à travers une fiche de suivi est fondamentale. Elle permet de tracer un itinéraire, d'indiquer un cap, de suivre les évolutions et les mises en relation avec d'autres intervenants sociaux.

Il y a un autre point sur lequel nous devons être vigilants : les jeunes qui nous sont présentés par leurs parents qui ne savent plus quoi faire mais qui ont des attentes à leur égard qui ne sont pas forcément celles du jeune. Idem avec les établissements scolaires. Il est fondamental que le jeune puisse se faire entendre et qu'il ne se voit pas imposer une démarche. Sinon, là encore, cela peut accentuer les problèmes et les risques de décrochage.

### L'Obligation de formation dès 16 ans a-t-elle bouleversé votre méthodologie de travail pour accompagner ces jeunes ?

Il faut souligner d'emblée que le mot « obligation » peut vite faire peur à un jeune et avoir un

effet répulsif. Il risque en effet d'assimiler cela à une possible sanction s'il ne respecte pas le cadre. L'obligation en fait ne s'adresse pas directement à lui mais aux accompagnants qui doivent, au regard de la loi, trouver des solutions pour le jeune. Sauf que ce n'est pas toujours compris ainsi. Nous nous efforçons donc de présenter et d'expliquer les choses autrement et de façon plus rassurante. Il ne faut jamais perdre de vue que ce sont des jeunes qui ont eu une relation abimée avec l'école. La pédagogie est donc cruciale pour les amener petit à petit à considérer de nouveaux horizons où ils pourront trouver leur voie. Par ailleurs, les « embrouilles » ont une incidence très forte sur les parcours scolaires de beaucoup de jeunes. Les menaces réelles qui pèsent sur certains les obligent à quitter leur établissement. Une rescolarisation dans une autre ville n'est pas évidente et, dans ce cadre, un lien efficace avec l'Éducation Nationale et le CIO peut changer la donne.

En revanche, en ce qui concerne nos éducateurs, il serait très utile qu'ils bénéficient de plus de formation pour la mise en place de l'Obligation de formation. Nous ne disposons pas toujours des informations juridiques adéquates. Or, il est important que nous

puissions répondre clairement aux jeunes qui posent des questions. La mise en place d'une instance récurrente entre l'Éducation nationale, les Missions Locales et la prévention spécialisée serait une bonne façon de systématiser le partage d'informations pour que chacun puisse être plus efficace dans son accompagnement auprès des jeunes et de leurs projets respectifs.

Aujourd'hui, notre collaboration avec les Missions Locales est bonne mais cela tient essentiellement aux personnalités des uns et des autres qui n'hésitent pas à se contacter et à échanger. La difficulté survient lorsqu'un acteur change de poste, de structure ou d'implantation géographique. Parfois, il faut reprendre à zéro ou bien la relation se réduit. Un cadre plus formalisé pourrait accroître et pérenniser la concertation entre tous les acteurs qui sont autour du jeune et de son projet.

Équipe de Vivre Ensemble







## La Mission Locale est pertinente pour être l'acteur référent du jeune

+ **Eric PÉLISSON** est commissaire à la lutte contre la pauvreté au sein la préfecture de la région Occitanie depuis janvier 2021. Dans ce territoire vaste comme la Belgique et la Suisse réunies, la problématique de l'insertion des jeunes mineur-es mobilise de nombreux acteurs et de dispositifs de terrain, qu'il convient d'articuler en permanence pour assurer un accompagnement efficace auprès de jeunes aux réalités très diverses.

### Quels sont les profils des jeunes mineur-es concernés par le risque de décrochage en Occitanie ?

Même s'il faut se méfier des catégorisations faciles, je distingue globalement **cinq catégories**. En premier lieu, il y a évidemment **les décrocheurs scolaires**, notamment à la période charnière de la fin du collège où le jeune s'oriente soit vers le lycée, soit vers un apprentissage professionnel. Ce moment de la préadolescence est compliqué. Le jeune est en plein questionnement de son identité et de son devenir et peut se retrouver fragilisé pour diverses raisons. Ensuite, il y a **les mineur-es en passe d'acquies leur majorité qui vont sortir de l'ASE** (Aide sociale à l'enfance), il faut éviter la rupture dans l'accompagnement de celui-ci. Un récent rapport du Secours Catholique pointait le fait qu'un tiers des SDF en France était des issus de l'ASE.

Troisième catégorie que l'on rencontre : **les mineurs non accompagnés** (MNA). De nationalité étrangère, ils arrivent sur le territoire français sans être accompagnés d'un parent. À nouveau je distingue ceux qui se concentrent dans les grandes villes qui sont le plus à risque car ils sont nombreux et pas toujours faciles à être pris en charge, en rapport avec les MNA accueillis

dans les départements ruraux dont l'intégration est saluée par les conseils départementaux qui les gèrent, les établissements scolaires et de formation et les employeurs. A ceux-ci, il faut également ajouter un quatrième ensemble constitué des **enfants de familles monoparentales** (16% des familles en Occitanie mais plus de 30% dans les QPV) et élevés à plus de 80% par une mère seule. Ils sont assez souvent en manque de repères. Enfin, il y a **les jeunes vivant en zone rurale** qui, trop nombreux en Occitanie, quittent prématurément l'école sans pour autant quitter leur lieu d'origine et qui restent inactifs, persuadés qu'il n'y pas d'opportunités pour eux ailleurs.

### Quelle est la clé fondamentale d'un accompagnement efficace pour un mineur ?

Il existe à mon sens plusieurs critères. Néanmoins, une bonne articulation entre la Mission Locale qui accueille un mineur décrocheur et le système scolaire, est essentielle pour la réussite de l'accompagnement. Malheureusement, je constate encore sur le terrain des incompréhensions et des dialogues qui peinent dans divers lieux à se mettre en place entre ces deux



*Une bonne articulation entre la Mission Locale et le système scolaire, est essentielle pour la réussite de l'accompagnement.*

Eric Péliesson

acteurs. Cela a notamment été le cas lors de la mise en œuvre du Contrat Engagement Jeunes qui concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans. France Travail et les Missions Locales ont été désignés par l'État pour animer le dispositif. Or, j'ai entendu des témoignages d'enseignants et de personnels de l'Éducation nationale percevant celui-ci comme une incitation à quitter l'école.

En 2023, neuf académies dont celle de l'Occitanie ont participé à l'expérimentation Tous droits ouverts (TDO) pour réduire les sorties précoces du système

scolaire. Il s'agissait de repérer les freins et les leviers pour atteindre un résultat nettement plus satisfaisant en termes de prévention du décrochage des mineur-es. L'idée était de permettre une « césure » dans le parcours scolaire d'un jeune à risque afin qu'il découvre d'autres univers de formation professionnelle. A l'issue de celle-ci, le mineur peut soit reprendre son parcours initial, soit s'orienter vers une autre trajectoire, accompagné par la Mission Locale. La généralisation de cette expérimentation permet de resserrer les liens entre établissements scolaires et Missions Locales.

### Quels sont les effets produits par l'Obligation de formation des 16-18 ans en vigueur depuis la rentrée 2020 ?

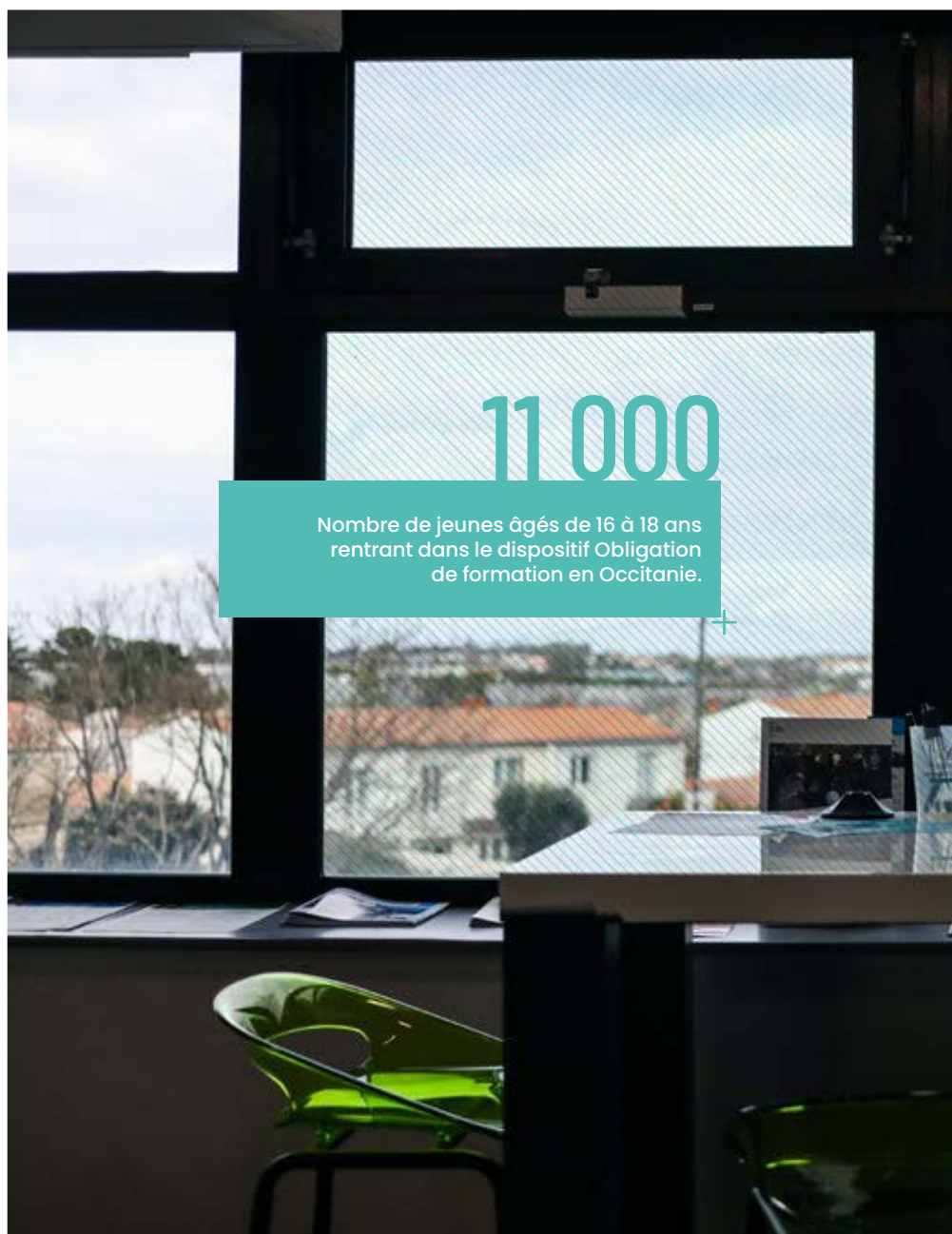
Je dois reconnaître que le déploiement a été laborieux lors du démarrage. La transmission des données statistiques entre l'Éducation nationale et les Missions Locales était complexe du fait de bases de données informatiques peu compatibles. Le chiffre des jeunes concernés s'est affiné à mesure pour se rapprocher de la réalité. Le chiffre correct est de 11 000 jeunes.

Justement, pour contacter tous ces jeunes en Occitanie, j'ai financé la mise en place d'un centre d'appel au rectorat de Toulouse pour renouer le dialogue avec eux et les convaincre de rejoindre une Mission Locale et respecter l'Obligation de formation. A ce jour, parmi eux un tiers respecte déjà l'Obligation de formation au moment où il est contacté et un second tiers suit les recommandations et entre dans le dispositif. près de la moitié a emboîté le pas. Pour ceux qui ne répondent pas ou dont

on ne dispose pas des bonnes coordonnées, d'autres solutions ont été imaginées pour les repérer.

Il y a notamment le Plan d'Investissement dans les Compétences qui soutient des opérateurs pour retrouver ces « jeunes invisibles » ou encore d'autres dispositifs d'« Aller-vers » visant à les identifier et mobiliser. Dans les 4 300 communes que compte l'Occitanie, la démarche est plus aisée dans les mairies rurales qui connaissent généralement les mineurs isolés et

qui restent chez eux. En revanche, la tâche est plus ardue dans les villes, même s'il existe des structures de proximité pour les jeunes qui restent à leur domicile ou occupent la voie publique. Par exemple mais sans lister tous les acteurs mobilisés, les Bureaux et Points d'Information Jeunesse s'appuient sur des « promeneurs du net » qui vont à la rencontre en ligne de ces jeunes via les réseaux sociaux et entament le dialogue avec eux pour les « raccrocher ».



### La prévention du décrochage des mineur-es est-elle un axe à développer en parallèle ?

Elle est indispensable. J'ai d'ailleurs soutenu le financement de 13 actions terrain des Missions Locales d'Occitanie, par exemple pour aller dans les établissements scolaires rencontrer les élèves. Avant que l'élève ne se retrouve en situation de décrochage, il s'agit de le sensibiliser, de le remotiver et

aussi de le rassurer en lui montrant l'existence d'alternatives dans le cas où l'école ne lui convienne plus.

Dans la région, plusieurs autres initiatives ont vu le jour. Depuis 2021 par exemple, l'association Camin'Ado par exemple fait la promotion de la persévérance scolaire par le développement des compétences psycho-sociales pour des jeunes de classes de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nd</sup>e. Cette opération existe actuellement dans les départements de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales et du Tarn-et-Garonne. Autre illustration dans le Tarn : une jeune femme, ancienne allocataire du RSA, a monté une auto-entreprise qui propose des escape games dans les collèges pour rassurer les élèves sur les diverses formes d'intelligence et montrer ainsi que chacun a des capacités intellectuelles pour faire quelque chose dans sa vie.

### Quelles sont les adaptations qu'il faudrait effectuer pour améliorer la réponse auprès des jeunes mineur-es ?

Un premier chantier est de tenir compte de l'affaiblissement des liens familiaux, un phénomène particulièrement prégnant dans les zones urbaines. Nombreux sont les jeunes mineurs à traîner dans la rue parce qu'il n'y a pas de dialogue et de compréhension possible avec les parents. Certains sont même chassés de leur domicile tandis que les parents eux-mêmes souffrent et culpabilisent de ne pas être en capacité d'aider correctement leurs enfants. Or, dans l'accompagnement d'un mineur en rupture, le rôle de la famille est crucial à condition qu'elle soit accompagnée à s'impliquer. Je pense par exemple au département de l'Ariège, où le

Point d'Accueil Écoute Jeunes a développé une approche globale qui intègre le mineur et son parent pour travailler ensemble.

Un autre axe de progrès est l'accroissement de la continuité et de la fluidité entre les dispositifs pour renforcer l'insertion. Citons un exemple de coopération de l'association régionale des Missions Locales (ARML) et de l'URHAJ (Union régionale de l'Habitat des Jeunes) au bénéfice des jeunes de l'ASE. Les deux acteurs ont coconstruit un dispositif mobilisant l'écosystème institutionnel autour du jeune afin de lui permettre d'enchaîner plusieurs contrats, ce qui lui permet de faciliter son accès au logement autonome.

Enfin, il ne faut pas oublier l'idée de l'acteur référent pour le jeune, ce qui existe pour les adultes avec le concept de référent de parcours, en charge de la transversalité des interventions sociales. A cet égard, la Mission Locale est tout à fait pertinente pour jouer ce rôle d'autant plus que le jeune est régulièrement en contact avec divers acteurs sociaux qui n'échangent pas forcément entre eux, ce qui a tendance à « saucissonner » l'accompagnement. En instaurant cette fonction de référent, qui a une vision globale de tous les sujets concernant le mineur accompagné, et en laissant ce dernier choisir la personne dédiée à ce rôle de « tour de contrôle », on améliore la confiance, la vision globale et la réussite de l'accompagnement vers l'autonomie.





## Renforcer la coordination des acteurs pour garantir une prise en charge globale et cohérente des jeunes décrocheurs

+

**Philippe LEBRETON** est chef du bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire au sein du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Il constate que l'Obligation de formation a permis des avancées notoires pour mieux accompagner les besoins des mineur-es décrocheur-ses. Un objectif qui passe aussi par une articulation optimisée de tous les acteurs et parfois par des solutions hybrides sur-mesure pour les jeunes.

### Avez-vous constaté une évolution dans le contexte général d'accompagnement vers l'insertion des mineur-es ?

Le diplôme reste la meilleure protection face au chômage. Et plus il est élevé, plus il assure l'accès à un emploi de qualité, que ce soit en termes de stabilité, de salaire, ou d'opportunités de progression de carrière. C'est pourquoi les sortants sans qualification du système de formation initiale constituent un sujet de préoccupation majeur. En France comme dans l'ensemble de l'Union européenne, les politiques publiques pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire se sont considérablement renforcées ces dernières années, avec des actions visant tout particulièrement les mineur-es. L'instauration de l'Obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans ou encore la réforme récente du lycée professionnel qui porte plusieurs mesures visant à sécuriser les parcours des élèves jusqu'à l'insertion témoignent d'une volonté politique renouvelée et affirmée.

### Quel rôle joue l'Obligation de formation dans cette évolution et quel a été l'impact de sa mise en œuvre ?

La mise en œuvre de l'Obligation de formation a donné un nouveau souffle à la politique de lutte contre le décrochage scolaire et permis des progrès significatifs pour repérer, prendre en charge et suivre les mineur-es qui ne sont ni en emploi ni en formation. En s'appuyant sur les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, elle a renforcé l'organisation partenariale et conduit au développement de nouvelles solutions de médiation. Elle a en outre rendu impératives les actions d'« aller vers » pour atteindre tous les jeunes en situation de décrochage par rapport à la formation ou l'emploi, y compris ceux qui ne franchissent plus le seuil d'une structure d'accueil. Depuis son entrée en vigueur, l'Obligation de formation joue donc un rôle central dans l'accompagnement des mineur-es vers l'insertion.

### Selon vous, quelles sont les adaptations nécessaires pour mieux répondre aux besoins des jeunes ?

La complexité des situations dans lesquelles se trouvent les jeunes éloignés de la formation et de l'insertion ainsi que la diversité de leurs besoins imposent de leur proposer des parcours sur mesure. Aujourd'hui, de nombreux dispositifs existent mais ils fonctionnent peut-être encore trop de façon uniforme et cloisonnée. Face à un public décrocheur ou raccrocheur, l'originalité et la flexibilité des solutions sont essentielles. Il faut parfois pouvoir contourner les empêchements des jeunes en proposant des organisations hybrides avec par exemple des temps en présentiel et à distance, des temps synchrones et asynchrones. L'hybridation peut aussi être bénéfique lorsqu'elle prévoit une prise en charge alternée par des acteurs complémentaires. C'est une piste intéressante qui peut être développée notamment dans les parcours Tous droits ouverts et Ambition emploi créés à l'été 2023.



*La mise en œuvre de l'Obligation de formation a donné un nouveau souffle à la politique de lutte contre le décrochage scolaire et permis des progrès significatifs pour repérer, prendre en charge et suivre les mineur-es qui ne sont ni en emploi ni en formation.*

”

Philippe LEBRETON

**Quels défis se posent aux acteurs de la jeunesse, des champs du social et de l'insertion (Missions Locales, Éducation Nationale (CIO/ MLDS/ Lycées), Acteurs de l'emploi, Éducation Populaire, Prévention Spécialisée, ...) en termes de partenariat et de coopération ?**

Si tous ces acteurs partagent les mêmes objectifs de réussite pour les jeunes en difficulté, il paraît néanmoins nécessaire de renforcer leur coordination afin de garantir une prise en charge globale et cohérente. Cela implique une meilleure articulation des interventions, un partage d'informations plus efficace et une collaboration étroite dans laquelle chacun est prêt à s'adapter, voire innover, pour répondre pleinement aux besoins des jeunes.



# Éviter à tout prix la rupture dans le parcours d'accompagnement du mineur

+ **Claudy CHAUVELOT DUBAN est vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Saône en charge des affaires sociales et de l'habitat et conseillère régionale de la région Bourgogne-Franche-Comté. Des activités d'élue qui lui procurent une vision précise sur les questions liées à la jeunesse sur son territoire.**



## Comment s'organise l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans le département de la Haute-Saône ?

Les agents du service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) assurent la continuité des missions de protection des mineur-es. Pour ce faire, ils encadrent notamment les 226 assistants familiaux de Haute-Saône qui ont la garde des enfants confiés par le Département. Cela représente actuellement environ 1000 mineur-es sur tout le territoire départemental. L'enjeu est de taille car les places sont limitées

dans les familles d'accueil et les établissements spécialisés. Ceci d'autant plus que certains jeunes ont de graves problèmes de santé mentale qui requièrent une assistance psychiatrique. Nous nous attachons à être au plus près des besoins des jeunes et des familles dans leur suivi. Ceux-ci ont besoin d'un cadre et d'un accompagnement très régulier sinon, on peut rapidement les perdre. Il faut éviter à tout prix la rupture dans ce parcours.

## Le département de Haute-Saône a précisément mis en place depuis février 2023 un dispositif original pour les actions éducatives en milieu ouvert. Pourriez-vous nous en parler un peu plus ?

Nous avons effectivement commencé à travailler sur le sujet dès 2021. Nous avons constaté que le suivi en milieu ouvert faisait intervenir différents acteurs (judiciaire, administratif, éducatif, etc.). Cela peut aller jusqu'à 5 services différents qui viennent au domicile avec de surcroît des changements d'interlocuteurs trop fréquents, des méthodes de travail très diverses et des prises en charge variables. Nous avons donc voulu simplifier et fluidifier en mettant en place au début de 2023, un dispositif de suivi

où l'éducateur de terrain a la main et adapte les choses en fonction des problématiques propres à chaque jeune et sa famille. Cela consiste à fusionner l'ensemble des mesures du milieu ouvert en une seule mesure nommée « mesure unique modulable » (MUM). Cela permet d'ajuster les fréquences d'intervention en fonction du contexte de la famille et tout au long du parcours de l'enfant et de l'évolution de sa situation. L'accueil a été très bon. D'ailleurs, le département de la Haute-Saône a reçu en novembre 2023, un prix d'innovation territoriale pour ce dispositif original avec la remise d'un trophée Territoria de bronze décerné par la ministre déléguée en charge des collectivités territoriales.

## Comment se déroule la collaboration avec les Missions Locales implantées dans le département ?

Nous avons d'excellentes relations de partenariat avec les Missions Locales depuis plus de 20 ans. D'ailleurs, la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) délivré par le département est déléguée aux Missions Locales. Cette collaboration de longue date fait que nous travaillons mutuellement en confiance. Dès que j'ai connaissance d'un jeune en situation de décrochage ou sans activité professionnelle, je n'hésite pas à solliciter la Mission Locale. De même, lorsque les bénéficiaires de l'ASE approchent de leur majorité, nous anticipons ensemble les choses afin que le jeune se prépare à cette perspective à travers un projet de formation ou un emploi de manière à ce qu'il ne se retrouve pas livré à lui-même et sans accompagnement lors de ses 18 ans.

## Y a-t-il des pistes d'optimisation à explorer ?

Nous sommes en réflexion constante pour apporter les services qui répondent le mieux à la réalité du terrain. La création de la MUM a clairement découlé de cette approche pragmatique où l'humain est placé au centre. D'ailleurs, nous sommes en cours de mise en route de la « petite sœur » de la MUM qui est la « réponse globale territoriale ». Celle-ci vise en complément de la MUM à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans lequel évoluent les familles. Nos territoires regorgent de dispositifs parfois non suffisamment connus et qui pourraient constituer de véritables leviers pour les familles fragiles.

Ensuite, il me semble qu'il serait nécessaire de mettre en place une réelle articulation avec les dispositifs de l'Éducation nationale, notamment au regard de l'obligation scolaire et l'Obligation de formation. Du point de vue du conseil départemental, j'ai un peu l'impression d'une certaine opacité entre les acteurs. Ce qui peut nuire aux jeunes alors qu'avec une meilleure collaboration, nous pourrions imaginer des montages spécifiques en fonction des besoins des jeunes. Un autre point où les marges de progrès restent importantes est la dimension administrative. Nous consacrons encore trop de temps à remplir des formulaires et rédiger des rapports là où nous pourrions plus nous consacrer aux jeunes sur le terrain. C'est d'ailleurs un motif de découragement chez les jeunes professionnel·les de services sociaux qui fait que certains quittent cette activité pour se réorienter ailleurs.

## Synthèse de l'accord-cadre « Jeunes sortant de l'ASE – UNML »

Chaque année, environ

# 15 000

jeunes sortent de la protection de l'enfance.



La volonté conjointe du Gouvernement et des acteurs concernés (UNML, CNAPE, UNHAJ) de contractualiser un engagement commun pour apporter une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables s'est traduit par un accord-cadre signé le 17/11/2020.

### Ses principes structurants :

- **Renforcer les coopérations** entre les signataires afin de faciliter le repérage des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance pouvant bénéficier d'un accompagnement Mission Locale avant ou après leur majorité pour sécuriser leurs parcours.
- **Définir les modalités d'organisation** du diagnostic partagé entre les acteurs et des actions spécifiques à mettre en place.
- **Systematiser** par un partenariat renforcé, l'anticipation des sorties de l'ASE à l'acquisition de la majorité des jeunes pour favoriser leur accompagnement.

Les principes de cet accord-cadre restent à déployer et notamment en s'appuyant sur les expériences des territoires les plus avancés.



## Entre la sortie du système éducatif et le premier contact du mineur avec une structure, le temps de latence est encore trop grand”

+

**Pierre-Yves BERNARD est maître de conférences émérite en sciences de l'éducation à l'université de Nantes et chercheur au CREN (Centre de recherche en éducation de Nantes). Avec une particularité qui rend son regard très intéressant : il a été auparavant professeur de lycée pendant plus de 20 ans. Très tôt, il s'est penché sur la question du décrochage scolaire au point d'y consacrer une thèse. Auteur de plusieurs ouvrages sur ce thème et sur les enjeux et les effets des politiques éducatives contemporaines, il fait le point sur l'Obligation de formation des jeunes mineurs de 16-18 ans en difficulté et redonne un éclairant contexte historique\*.**

**Quelle est votre vision d'actuel chercheur universitaire et d'ancien enseignant sur les politiques publiques éducatives mises en place depuis les années 80 pour accompagner les mineur-es exposé-es au décrochage scolaire, voire à la marginalisation sociale ?**

Au sein de l'Éducation nationale, la notion de décrochage scolaire ne faisait l'objet d'aucune communication dans les années 80. Entre enseignants, nous n'en parlions pas même si dans la réalité, le phénomène existait déjà bel et bien. Le sujet des ruptures scolaires dans le système éducatif était pour ainsi dire tabou. C'est en 1996 que la question a véritablement commencé à être traitée avec le déploiement de la

Mission générale d'insertion (MGI) dans l'enseignement secondaire. Même si c'était d'abord un ensemble de mesures destinées aux élèves de 16 ans et plus, qui visait avant tout le retour en formation de l'élève ou l'accès à un diplôme.

Il est réellement important d'avoir en tête ce contexte historique pour à la fois mieux mesurer le chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui et comprendre certains obstacles qui perdurent. C'est d'ailleurs dans le cadre de ce dispositif de la MGI que j'ai moi-même pris conscience de la problématique du décrochage scolaire. Ceci dit, il a fallu un long cheminement pour faire avancer les choses. À l'époque, il était conseillé de ne pas trop évoquer la MGI considérée alors comme un dispositif d'ultime recours qui risquait même d'inciter au décrochage scolaire pour les élèves qui n'étaient plus en phase avec l'école. Fort heureusement, des évolutions significatives ont été obtenues. La MGI s'est transformée

en 2013 en Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) avec un périmètre et des attributions plus étendus.

Une autre virage fondamental a été le rapport Schwartz en 1981 qui proposait une série de mesures d'accompagnement en direction des jeunes non qualifiés de 16 à 25 ans. C'est à cet effet que les Missions locales ont vu le jour pour, entre autres, favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes mineurs sortants non qualifiés ou non diplômés du système éducatif. Néanmoins, comme l'a déclaré Bertrand Schwartz lui-même au sociologue Philippe Labbé à l'occasion de la réédition de son rapport en 2007 : « *Je vais vous faire un aveu. Lorsque j'ai fait mon rapport en 1981, à la demande du Premier ministre, il m'a dit : "Je vous demande de ne pas parler de l'école"* ». La mise en œuvre des Missions Locales était aussi une façon de ne pas froisser l'Éducation nationale et de la dédouaner de sa responsabilité de prise en charge de ces mineurs en difficulté. Ce qui explique qu'Éducation nationale et Missions locales ont longtemps fonctionné en parallèle et en silo.

La fin des années 2000 a marqué une nette inflexion pour assurer un traitement plus effectif du décrochage scolaire. Celui-ci n'était plus seulement considéré à travers l'unique prisme de la non-qualification du jeune mais aussi à travers les problèmes scolaires qu'il rencontrait au collège et au lycée. En septembre 2009, Martin Hirsch, Haut-commissaire à la Jeunesse a ainsi lancé plusieurs projets expérimentaux sur le terrain autour de la prévention de l'échec scolaire chez les jeunes orientés vers les lycées professionnels et la prévention

\* références bibliographiques du chercheur pour cet article p.70



*L'enjeu est donc de les repérer rapidement et de leur consacrer le temps nécessaire pour les connaître, tisser progressivement des liens de confiance et leur faire entrevoir d'autres perspectives de vie.*



Pierre-Yves Bernard



du décrochage scolaire. S'est ensuivie en 2011 la création des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), un dispositif qui a grandement contribué à décloisonner et introduire l'idée de partenariats entre l'Éducation nationale et différents acteurs comme les Missions locales, les services départementaux, les MGI (devenues MLDS), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la prévention spécialisée. Ce volontarisme a permis de valider la pertinence du partenariat pour mieux accompagner les mineurs en difficulté à travers des formations et des emplois. En 2013, sont apparus les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), une instance qui est obligatoire dans chaque établissement du second degré.

### Peut-on dire qu'aujourd'hui, la prise en charge des mineur-es est meilleure ?

D'incontestables progrès ont été réalisés jusqu'à aujourd'hui. Si on se réfère à l'ensemble des sortants du système éducatif, nous étions à 40% de sortants sans diplôme au

début des années 80, 17% au début des années 2000, 10% aujourd'hui et 6% si on prend les seuls mineurs. La tendance est donc à la baisse, avec une certaine stabilisation ces dernières années pour les moins de 18 ans. L'introduction de l'Obligation de formation en septembre 2020, a été à cet égard un vrai levier d'efficacité pour les mineurs. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue un autre cap crucial qui est l'âge de la majorité où le risque de décrochage est également sensible.

Pour autant, je n'estime pas que tout est gagné. En observant les déclarations et les textes produits par le ministère de l'Éducation nationale, j'ai remarqué que la question du décrochage est passée quelque peu au second plan depuis 2017. Désormais, l'approche qui prévaut est : l'apprentissage et les savoirs relèvent de l'Éducation nationale tandis que la formation des jeunes décrocheurs revient aux Missions locales. Cette nouvelle orientation n'est pas sans impact. Si les enseignants sont globalement mieux informés et sensibilisés à la question du décrochage scolaire, il n'en demeure pas moins qu'une grande hétérogénéité demeure parmi les GPDS. Il y a des cas où

la question du décrochage est avant tout confiée à quelques professeurs volontaires et motivés, d'autres où cette structure reste formelle et plus rarement encore, des établissements où l'ensemble du corps enseignant participe activement à cette structure. Il convient donc de rester vigilant pour ne pas revenir à cette situation de grand écart que nous avons connue auparavant. En cela, l'apport de l'Obligation de formation constitue un vrai atout en relançant l'importance des PSAD et du mode de fonctionnement partenarial qu'elles induisent.

### Quel constat formulez-vous justement sur cette Obligation de formation ?

Le fait que l'Obligation de formation des 16-18 ans soit inscrite dans une loi, a fait bouger les choses. Par exemple dans le repérage des mineurs en difficulté. En 2006, l'INSEE dénombrait 120 000 sortants sans aucun diplôme alors que dans le même temps, la MGI estimait leur nombre à 60 000. L'Obligation de formation a permis un croisement plus efficace et cohérent des fichiers de recensement des différents acteurs et de disposer de statistiques et d'informations plus fines pour mieux identifier les décrocheurs mineurs. Certes, il persiste encore çà et là des problèmes d'interopérabilité entre les systèmes mais je note que les Missions locales accueillent plus de mineurs, notamment du fait de ce travail de mise en commun des données.

Autre apport positif à mon sens : l'Obligation de formation a poussé les acteurs institutionnels à aller plus directement vers ces

## Entre la sortie du système éducatif et le premier contact du mineur avec une structure, le temps de latence est encore trop grand” Suite

jeunes en difficulté. Néanmoins, il subsiste un vrai problème de temporalité. Entre la sortie du système éducatif et le premier contact avec une structure, il peut parfois s'écouler plusieurs mois, voire jusqu'à deux ans dans les cas les plus extrêmes. Ce temps de latence peut être extrêmement préjudiciable. Entretemps, certains jeunes se contentent de petits boulots et s'enfoncent dans la précarité. Il est essentiel de réduire ce délai pour que le jeune puisse rapidement entrer dans un dispositif d'accompagnement. On en revient à la question cruciale du partenariat entre les acteurs. S'il est régulier, c'est autant de temps de gagné pour prendre en charge et orienter le mineur.

### Quels sont les profils des jeunes de 16 à 18 ans en difficulté et comment mieux prendre en compte ceux-ci pour améliorer leur intégration dans la société ?

Globalement avec la baisse du nombre de décrocheurs, il s'agit de profils de plus en plus spécifiques et plus complexes à accompagner. Le plus souvent, ce sont des mineurs qui cumulent plusieurs handicaps. Ils sont issus de milieux très défavorisés et/ou de familles dysfonctionnelles. Ils souffrent de traumatismes psychologiques importants à cause de maltraitance familiale et/ou de harcèlement et de phobie scolaire. Ils sont au bord de la rupture, s'isolent et certains sont déjà en rupture en quittant le foyer familial pour vivre dans des squats ou dans la rue. Ils sont extrêmement fragilisés, cabossés. Certains sont dans la délinquance et/ou les addictions.

Ils ont un besoin urgent de soutien et paradoxalement, ils ne sont pas toujours facilement abordables.

L'enjeu est donc de les repérer rapidement et de leur consacrer le temps nécessaire pour les connaître, tisser progressivement des liens de confiance et leur faire entrevoir d'autres perspectives de vie. On en revient à la notion de temporalité qui est essentielle pour qu'ils puissent raccrocher, avoir le déclic et envisager autre chose. Lorsqu'on parvient à ce stade, ils sont généralement motivés bien qu'ils aient souvent du mal à formuler un projet ou à définir une orientation professionnelle.





# Conclusion du dossier thématique

+  
Accompagnement  
des mineur·es :  
*Il faut tenir compte  
de leurs singularités  
et aller vers eux le  
plus tôt possible*



## + Conclusion du dossier thématique

### Prises ensemble, les différentes données, études et mises en perspectives de ce dossier, permettent de dresser un panorama global de la question de l'insertion des jeunes mineur-es en France en 2024.

En confrontant des données quantitatives, des études approfondies et les divers regards des principaux acteurs sur les évolutions en cours de cette thématique, cette publication offre une **observation inédite des effets induits sur les pratiques et les institutions.**

Près de quatre ans après la mise en en place de l'Obligation de formation, et pour laquelle l'ensemble du réseau des Missions Locales est fortement mobilisé, les nombreuses analyses et résultats convergent pour montrer les **spécificités de ce public mineur**, et les **défis de son accompagnement** : diversité des profils, multiplicité des parcours et des acteur-rices en interaction, enchevêtrement et, souvent, cumul des difficultés (familiales, sociales, scolaires, économiques, etc.).

### Allier le « sur-mesure » et l' « aller vers »

De manière générale, l'observation montre que pour répondre à ces spécificités, l'accompagnement nécessite d'être, pour ce public mineur encore plus que pour les autres, d'une part **« sur-mesure »**, et d'autre part de s'inscrire dans une approche de **« l'aller vers »**.

En ce sens, dans le cadre de l'Obligation de formation, les différents différent-es acteur-rices témoignent du fait qu'il s'agit davantage d'une obligation des institutions de permettre l'insertion des mineur-es, que d'une obligation s'imposant aux jeunes, répondant ainsi à l'esprit initial du dispositif : **« l'Obligation de formation (...) représente un changement de paradigme important pour les pouvoirs publics. Il s'agit de passer d'une logique de droit formel à celle d'un droit réel, qui oblige l'ensemble des acteurs à s'adapter aux jeunes et à leurs besoins »** (Charrière et Roger, 2020, p.13)\*.

Si la mise en pratique de l'Obligation de formation a pu, dans un premier temps, susciter des réticences (crainte d'un risque de basculement d'une posture de

conseil à une posture de contrôle), et entraîner des difficultés de coordination et des difficultés techniques (partage et exploitation de listes, fonctionnement effectif des PSAD), elle semble aujourd'hui atteindre certains de ses objectifs.

Tout d'abord, la présente publication met en lumière l'important **« travail de fourmi » réalisé sur le terrain afin de répondre au mieux à la singularité des situations pour chacune des étapes d'approche de ce public** : de l'identification des jeunes mineur-es relevant de l'Obligation de formation (avec des listes encore très imparfaites), à la difficile prise de contact avec les jeunes (et leurs tuteur-rices/parents), jusqu'à l'ingéniosité nécessaire afin d'embarquer les jeunes vers un accompagnement. Ensuite, l'observation souligne les efforts réalisés pour parvenir à une véritable **« alliance »** pour accompagner des jeunes **mineur-es en ruptures de parcours, impliquant une coordination effective entre tous-tes les acteur-rices concerné-es : institutions, associations, enseignant-es, chef-fes, chefs d'établissements, parents et jeunes.**

### Les sollicitations spécifiques croissantes des mineur-es en Mission Locale

Un des éléments phares de cette première publication de l'observatoire est le constat partagé et renforcé par la tendance globale de l'augmentation du nombre de mineur-es accompagné-es par les Missions Locales ces dernières années, de l'importance de relever les défis des particularismes de ce public.

En effet, la minorité des jeunes accompagné-es implique, pour les professionnel-les, un certain nombre de spécificités de plusieurs ordres : spécificités d'ordre administratif, nécessité de l'implication des représentants légaux, besoins différents des jeunes du fait de leur âge, mobilisation d'une offre de service et développement d'un partenariat plus individualisés.

Les éléments issus des questionnaires, entretiens ou encore des différentes études menées, qui apparaissent dans cette publication, témoignent de l'importance donnée à ces facteurs influent directement sur le cœur de métier des Missions Locales, dont une des fonctions est de s'adapter au public reçu afin de leur apporter le meilleur accompagnement et les ressources dont ils ont besoin et d'ainsi favoriser leur insertion sociale et professionnelle puis leur accès à l'autonomie.

\* références bibliographiques du chercheur p.70





## Orientation des dispositifs PACEA et CEJ prioritairement tournés vers l'emploi : un écueil pour l'accompagnement du public mineur ?

Du fait de leur objectif prioritairement tourné vers l'accès à l'emploi, la question de l'adaptation de ces deux dispositifs à un public mineur et à ses particularités se pose légitimement. En effet, bien que le CEJ valorise le retour vers la formation initiale comme un parcours réussi, une première pour ce type de dispositif, il n'en demeure pas moins que l'accent est exclusivement mis sur le seul enjeu de l'accès à l'emploi tant dans les discours que dans l'évaluation de la politique publique.

Or, les services des Missions Locales les plus mobilisés par et pour les mineur-es sont liés à l'orientation, la formation ou encore la levée des différentes formes de vulnérabilités (sociales, économiques, psychologiques, etc.).

Les propositions faites aux mineur-es (au-delà de celles concernant par exemple l'accompagnement vers l'alternance, l'orientation vers l'E2C, ou encore la promo 16-18, seul dispositif national dédié) se centrent sur des modalités de travail des Missions Locales, qui sont également des valeurs, en mode superlatif : plus d'écoute, plus d'attention, plus de temps, plus d'individualisation de l'accompagnement. Et il existe une prépondérance de deux éléments : d'une part le besoin de créer un lien de confiance et d'autre part la nécessité de se recentrer sur le cœur de métier des Missions Locales - l'orientation – afin de permettre aux jeunes de mieux se connaître et ainsi de trouver leur voie et ce, à leur rythme.

*“On manque cruellement de moyens sur cette action. Dans beaucoup de Missions Locales, le moyen, en fait, c'est le conseiller. Je ne peux pas être une réponse à tout, on manque cruellement d'outils et il y a vraiment besoin de mettre en place des actions spécifiques de resocialisation et de remobilisation.”*

Le besoin d'adaptabilité de l'accueil, d'un accompagnement souple et individualisé ainsi que l'organisation des liens fréquents avec les représentants légaux impliquent d'avoir un dispositif d'accompagnement qui permet dans son fonctionnement, une plasticité et une modularité fortes, tout en sécurisant le parcours des jeunes par

la possibilité de mobiliser une allocation ponctuelle liée à des besoins d'insertion. En attendant une plasticité des dispositifs existants, tant dans leurs objectifs que dans leurs modalités, les professionnel-les des Missions Locales continueront à accompagner les mineur-es avec les outils à disposition.

## Vers une logique de prévention ?

La récente réforme du lycée professionnel en vigueur lors de la rentrée scolaire 23/24 s'inscrit dans la continuité de la politique publique de l'Obligation de formation. Elle a contribué à renforcer le partenariat entre les établissements et le réseau des Missions Locales en appuyant leur rôle dans la prévention et la remédiation du décrochage scolaire.

Le déploiement d'un partenariat opérationnel et renforcé entre les lycées professionnels et les Missions Locales a été fortement salué par le réseau, dans la mesure où les jeunes des lycées professionnels et en apprentissage constituent un volume important des jeunes qui ont recours à l'offre de service des Missions Locales durant leur parcours. Structurer l'interconnaissance et outiller le partenariat sont des étapes favorables, si ce n'est nécessaire, à l'anticipation des ruptures de parcours.

## Des défis identifiés qui persistent

Néanmoins, malgré ces avancées, les observations rapportées montrent en même temps que les défis restent nombreux. L'étude met notamment en lumière plusieurs **zones grises** qui sont autant de défis à relever : listes RIO très imparfaites entravant l'identification, difficultés d'articulation des actions avec le conseil départemental, manque de moyens correspondants aux activités devant être mises en œuvre.

Autre point à souligner : la **diversité des situations territoriales apparaît comme forte**, malgré le caractère national et l'ambition systématique de l'Obligation de formation, avec des besoins, des acteur-rices, et des moyens qui sont très différents selon les territoires. Dans ce cadre, cette publication offre également des préconisations (permettant au passage une relecture et une actualisation des « 30 préconisations du rapport Charrière et Roger » de 2020), des recommandations concrètes, ainsi que des perspectives d'observation et de recherche futures sur les défis identifiés.

## + Conclusion...

Cette première publication a participé à la démarche de structuration de l'observatoire national. Ce travail de préfiguration nous a notamment permis de mettre en évidence les difficultés à reproduire une démarche d'observation utilisée localement. En effet, cette dernière implique de produire des données sur l'ensemble de la population observable et d'en analyser les tendances.

Ce processus est possible nationalement, mais il est difficile de sortir d'une logique de rapport d'activités compte-tenu des limites de notre système d'information (SI) et des imprécisions liées au format de saisie de certains éléments.



### Premiers enseignements : points de vigilance méthodologique

#### Les limites techniques du SI pour l'observation au niveau national

Pour ce premier rapport, l'expérimentation de l'analyse de données s'est fait dans un cadre de moyens et de temps assez contraints. La poursuite de l'analyse avec davantage de temps et de moyens, permettrait, potentiellement, d'aboutir à des résultats plus pertinents et utiles. Néanmoins à ce stade, le constat est que l'étude de données I-Milo n'a pas/a peu éclairé la réponse à des questions d'observation et/ou d'amélioration du dossier thématique.

En effet, on constate que, pensé en premier lieu comme un outil de reporting permettant de rendre compte prioritairement des activités pour lesquelles les Missions Locales sont financées, le SI permet difficilement la production de connaissances.

Au-delà de difficultés techniques (traitement, lourdeur des analyses), la nature même des données est limitante pour des analyses pertinentes. Il y a peu de données quantitatives qualifiantes, c'est-à-dire permettant de juger de la qualité ou de la satisfaction de l'activité considérée. De la même manière, il y a peu de données quantitatives longitudinales et ce en raison des limitations budgétaires et aux nécessaires restrictions du RGPD.

#### Les limites de la saisie

La logique de saisie qu'implique le SI ne déroge pas à la règle de conception, à savoir la logique du rendre-compte. Pendant des années, le pilotage de l'activité

par la performance a circonscrit le champ des données observables dans le SI. Ce phénomène a été accentué par les crédits complémentaires liés aux indicateurs clés de performance ou KPI. Cette logique de saisie, ajoutée à l'augmentation permanente du volume de données à saisir, ne laisse que très peu de temps aux conseillers pour permettre une saisie fine des éléments. Enfin, une des difficultés, qui a également été soulevée, est l'impact conséquent des biais de saisie, et particulièrement le recours très fréquent à l'item « autre » qui rend certains champs inexploitable.



### Problématique

“Comment s'assurer d'avoir des données fiables ?”

“Comment obtenir des données exploitables ?”

“Comment éviter d'imposer une charge de saisie supplémentaire à l'ensemble du réseau ?”

“Comment permettre aux jeunes de devenir acteurs de la collecte d'informations ?”

“Et, en tenant compte de tout cela, comment, quand même, rendre visible le travail du réseau, la réalité de terrain et le vécu des jeunes ?”

# ... et perspectives



## De la méthode au service du fond : l'étude par suivi de cohorte

Notre proposition pour se saisir de ces questionnements, est d'observer de manière longitudinale l'évolution et le parcours d'un groupe de jeunes accompagné-es sur une thématique donnée. Cette approche « en suivi de cohorte » permet de mesurer les impacts de l'accompagnement sur leur insertion professionnelle et sociale, d'observer les trajectoires tout en respectant les normes du RGPD. En combinant des données quantitatives et qualitatives, cette approche donne une vision complète de la réalité de l'accompagnement.

L'application de cette méthode par suivi de cohorte, en adéquation avec une approche thématique, nous permettra, à terme, d'assurer un suivi continu de l'évolution de la situation des jeunes accompagné-es vers l'insertion socio-professionnelle et l'autonomie. Cette démarche permettrait d'adapter les services proposés à leurs besoins tout en documentant la réflexion sur l'impact des politiques publiques.

Une étude de cohorte suit un groupe de personnes représentatives d'une question posée. Les cohortes constituent le support des analyses longitudinales. Cela concerne un ensemble de personnes ayant un ou des points communs au cours d'une même année ou d'une même période. La fiabilité de ces études repose sur une méthodologie rigoureuse afin d'éviter tout biais, toute erreur de collecte des données ou d'interprétation des résultats.

## Objectifs

Le suivi de cohorte vise à observer, sur une problématique donnée, dans un temps défini et délimité, et sur la base du volontariat des équipes :

- l'évolution de la situation des jeunes accompagné-es par les Missions Locales
- leurs parcours par rapport à la question soulevée
- leurs façons de se saisir des opportunités

Cette démarche permet de mesurer concrètement les impacts de l'accompagnement sur l'insertion professionnelle et sociale du groupe de personnes observées et ainsi :

- d'identifier et d'analyser les besoins des jeunes, des structures et des conseiller-ères sur la problématique observée
- de mutualiser les connaissances
- d'alimenter les réflexions sur l'outillage et/ou la mise en place de dispositifs pour répondre à ces besoins identifiés

## Une approche autant quantitative que qualitative

L'observation d'un groupe restreint et représentatif fournit des informations précieuses et permet au groupe observé de passer d'objet à sujet. Mettre en place un dialogue entre données quantitatives et qualitatives rend accessible une caractérisation plus fine des relations entre jeunes et conseiller-ères et une qualification de l'impact de cet accompagnement.

## Une démarche réseau

L'approche par cohorte est une démarche qui nécessite l'engagement des structures impliquées, et donc leur participation volontaire. Pour pallier aux différents biais de saisies liés à l'utilisation d'I-Milo, il est nécessaire d'interroger (au travers de questionnaires et d'entretiens) les conseiller-ères et les jeunes qu'ils accompagnent.





## Lexique I-Milo

|  |   |
|--|---|
| Événement  | <p>Un événement se crée en résultat de tout acte métier enregistré sur le dossier d'un-e jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une proposition au/à la jeune</li> <li>• Modifier les informations du dossier</li> <li>• Ajouter une note</li> </ul> <p>Chaque événement est qualifié par une « Nature » qui définit la forme de l'échange (Entretien, téléphone, mail...)</p>  |
| Jeune accompagné-e                                     | <p>Est considéré comme "Jeune accompagné", le jeune qui a bénéficié d'au moins un événement de nature "Entretien individuel", "Atelier" ou "Info collective" au cours de la période prise en compte.</p>  |
| Jeune en contact                                       | <p>Est considéré-e comme "Jeune en contact", tout-e jeune qui a eu au moins un événement (hormis les événements de nature "Administratif", "Correctif" ou "Données à vérifier") au cours de la période prise en compte.</p>   |
| Entrée en situation (emploi, formation, alternance...) | <p>Tout-e jeune qui, sur la période, a eu un jour de situation.</p>   |
| Entrée en dispositif (PACEA, CEJ...)                   | <p>Toute nouvelle période de dispositif sur la période. Le nombre d'entrée en dispositif est différent du nombre de jeunes entrés-e en dispositif.</p>  |
| Âge à fin de période                                   | <p>L'âge à fin de période est au 31 décembre 2023. Cette façon d'observer les données liées à l'âge explique la présence de jeunes de 18 ans alors que l'on observe un public mineur.</p>   |
| Niveau de diplôme                                      | <p>Nomenclature valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et toujours la référence sur I-Milo.</p> <p><b>Niveau I :</b> Diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...</p> <p><b>Niveau II :</b> Diplôme de niveau bac+3 ou 4 : licence, maîtrise ou équivalent.</p> <p><b>Niveau III :</b> Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...</p> <p><b>Niveau IV :</b> Terminale réalisée, Bac général, technologique ou professionnel, BP, BT ou équivalent ; ou bien abandon des études supérieures sans diplôme.</p> <p><b>Niveau V :</b> CAP ou BEP ou bien sortie de 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique avant l'année de terminale.</p> <p><b>Niveau VI et V bis :</b> Sortie en cours de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) ; ou bien abandon en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.</p> <p><b>La valeur « sans certification validée »</b> est regroupée avec le Niveau VI.</p> <p><b>La valeur « - »</b> apparaît lorsque le dossier du jeune n'a pas de cursus renseigné.</p> <p><b>La valeur « non précisé »</b> n'est mobilisable que lorsqu'il s'agit d'une scolarité à l'étranger. Lorsque le niveau est connu, il faut privilégier la saisie de cette information.</p> |
| Proposition  | <p>Lorsqu'une offre de service (d'un partenaire ou de la Mission Locale) est proposée à un jeune, cela devient une « proposition » qui peut faire l'objet d'un suivi.</p>   |

## Sigles et abréviations

|                |   |
|----------------|---|
| ARML           | Association Régionale des Missions Locales  |
| ASE            | Aide Sociale à l'Enfance  |
| CEJ            | Contrat d'Engagement Jeune<br>(dispositif d'accompagnement renforcé en Mission Locale)  |
| CIO            | Centre d'Information et d'Orientation   |
| CNAPE          | Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant   |
| CPE            | Conseiller Principal d'Éducation  |
| District       | Découpage territorial des CIO   |
| EN             | Éducation Nationale   |
| GPDS           | Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (des EPLE et du District)   |
| I-Milo         | Système d'information des Missions Locales  |
| MGI            | Mission Générale d'Insertion (devenu MLDS)  |
| ML             | Mission Locale  |
| MLDS           | Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire  |
| MNA            | Mineur non-accompagné   |
| NEET           | Neither in employment nor in education or training<br>(ni en emploi, ni en études, ni en formation [formelle ou non formelle])  |
| OBF - ODF - OF | Obligation de formation   |
| ODS            | L'offre regroupe l'ensemble des services inscrits au catalogue d'une Mission Locale. Elle peut être composée de services externes ou internes à la Mission Locale. Les offres de services sont catégorisées en 6 types : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre d'emploi</li> <li>• Offre DAF (demande d'aide financière)</li> <li>• Offre de formation</li> <li>• Offre intermédiation</li> <li>• Offre autre</li> <li>• Offre animation collective</li> </ul> |
| PACEA          | Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie   |
| PAFI           | Parcours Aménagé de Formation Initiale (EN)   |
| PAVI           | Pôle d'Accompagnement Vers l'Insertion (EN)   |
| PIC            | Plan d'investissement dans les compétences  |
| PRF            | Programme régional de formation   |
| PSAD           | Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (EN et ML)  |
| QPV            | Quartier Prioritaire de la politique de la Ville  |
| RDS            | Référent décrochage scolaire  |
| Réseau Foquale | Formation Qualification Emploi (EN et ML)   |
| RQTH           | La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques. La RQTH ayant une date de début et une date de fin, un jeune est considéré en situation de handicap lorsqu'il a eu au moins 1 jour de RQTH déclaré sur la période.                    |
| Liste RIO      | Liste issue du système d'information EN   |
| SIEI           | Système interministériel d'échanges d'informations  |
| TDO            | Tous droits ouverts (dispositif EN/ML)  |
| UNHAJ / URHAJ  | Union Nationale et Régionale de l'Habitat des jeunes  |
| UNML           | Union Nationale des Missions Locales  |
| ZRR            | Zone de Revitalisation Rurale   |

## + La « cartographie »

page 12

### Associations Régionale des Missions Locales (ARML) Coordonnées référents Observatoire

|  |   |
|--|---|
| ARML Amilaura (Auvergne-Rhône-Alpes)       | nathalie.lewandowski@missions-locales.org       |
| ARML Antilles-Guyanne                      | l.yangting@arml-antilles-guyane.fr              |
| ARML Bretagne                              | a.vinet@armlb.bzh                               |
| ARML Bourgogne-Franche-Comté               | arml@milobfc.fr                                 |
| ARML Centre-Val-de-Loire                   | e.poirier@amicentre-valdeloire.fr               |
| ARML Corse                                 | olivier.huber@ml-corse.corsica                  |
| ARML Grand-Est                             | vgenet@armlgrandest.fr                          |
| Arefie (Hauts-de-France)                   | zohra.boukabous@arefie.org                      |
| ARML Île-de-France                         | v.payet@arml-idf.org                            |
| ARML Océan Indien                          | contact-armloceanindien@arml.re / 0262.32.46.92 |
| ARML Normandie                             | solenn.ravalec@missionslocalesnormandie.fr      |
| ARML Nouvelle-Aquitaine                    | direction@arml-nouvelleaquitaine.fr             |
| ARML Occitanie                             | observatoire@armloccitanie.org                  |
| ARML Pays de la Loire                      | mllab@urml-pdl.org                              |
| ARML Sud Paca (Provence-Alpes-Côte-d'Azur) | nrobert@ml-laciotat.asso.fr                     |

## + Ressources bibliographiques

Pages 60/61

### Mise en perspective scientifique - Références du chercheur :

P.-Y. Bernard (2019). Le décrochage scolaire.  
Coll. Que sais-je ? Paris : Presses universitaires de France.

D. Maillard, F. Merlin, P. Rouaud et M. Olaria (2016).  
« Tous » mobilisés contre le décrochage scolaire. Variations autour d'un mot d'ordre national.  
CEREQ Bref n° 345.

J. Masy et N. Tenailleau (2021).  
Entre décrochage et décohabitation précoce, l'expérience d'une jeunesse « déviante ».  
Revue française de pédagogie, n° 211, p. 37-48

B. Schwartz (2007). Rapport pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.  
Rennes : Apogée.

Page 64

Sylvie Charrière, Patrick Roger  
Formation obligatoire des 16-18 ans - Passer d'un droit formel à un droit réel  
Rapport remis le 13 janvier 2020



## Crédits de réalisation

Photographies  
**Anouk Desury**

Direction artistique, maquette, datavisualisation  
**Damien Cazeils**

Appui à la conception-rédaction  
**Cabinet Ellyx, Olivier Cimelière**

Document imprimé avec des encres végétales par  
**Centr'Imprim**



Union Nationale des  
Missions Locales

INSTITUT  
**Bertrand  
Schwartz**

## L'Observatoire national du réseau des Missions Locales

54 rue de Paradis · 75010 Paris

Tél. 01 75 43 32 32

Accueil UNML : [accueil@unml.info](mailto:accueil@unml.info)

Institut Bertrand Schwartz : [institut@bschwartz.org](mailto:institut@bschwartz.org)

[www.unml.info](http://www.unml.info)